

SECTION II contributions des observateurs reçues au 31 mai 2003*

Projet de Déclaration de Principes WSIS/PCIP/DT/1 (Texte tel qu'il apparaît sur le web le 21 mars 2003)	Contributions des Observateurs reçues au 31 mai 2003
Commentaires généraux:	<p>APC-WNSP: Nous sommes préoccupés par le fait que, malgré les travaux de nombreux avocats d'ICT et de ceux concernés par les questions de sexe posées par tous les décideurs pendant le processus de WSIS, on ne prête guère attention à plusieurs questions posées par ICT relatives aux femmes. Bien que l'inclusion de références aux besoins des femmes dans les nouveaux projets soit bien accueillie, nos préoccupations, clairement exprimées dans la lettre de groupe de travail des Stratégies pour les Femmes NGO de PrepCom II, restent encore largement associées à ces documents</p> <p>- La plupart des références aux femmes sont formulées dans le cadre de "femmes et jeunesse ». Nous n'avons pas l'intention d'insister sur le nombre de fois où les femmes sont mentionnées mais plutôt sur : quand et comment elles sont mentionnées. Nous sommes sérieusement préoccupés par l'inadéquation conceptuelle du cadre qui associe mécaniquement les femmes et la jeunesse comme pour suggérer que la situation de ces deux constituants est fondamentalement similaire et doit être abordée de la même façon.</p> <ul style="list-style-type: none">- D'un autre côté, une perspective avec une information complète sur les questions de sexe, incorporerait la diversité et la spécificité des problèmes des différentes catégories de femmes dans le Nord et dans le Sud. A cet effet, nous insistons sur le fait que l'égalité des sexes devrait être spécifiquement identifiée comme un Principe Clé dans le document, et comme une question interdisciplinaire en ce qui concerne chacune des Lignes d'Action qui y sont proposées ¹.- Autres sujets :<ul style="list-style-type: none">• Une approche inter-section• S'appuyer sur un Consensus Mondial• Développement centré sur le peuple• Respect de la Diversité• Paix et Développement de l'Homme• Cadre des Droits de l'Homme• Soutien aux solutions locales

* Les numéros des paragraphes correspondent à ceux de la première section de ce document. Lorsque de nouvelles questions sont soulevées par les commentaires des observateurs, elles sont accompagnées d'un numéro associé à une lettre (ex. : 12A, B, etc ...)

¹ Extrait d'une lettre ouverte à M. Adama Samassekou <http://www.genderit.org/wsis/Open-Letter-En.doc>

	<p>Ecurie Maloba : En quelques points se trouvent ici soulevés quelques concepts qui n'ont pas rencontré notre approbation. Nous agréons le principe selon lequel :</p> <ol style="list-style-type: none">1. La Société de l'information devra être inclusive où l'égalité des chances, la justice seront données à toutes les populations de la terre sans distinction de sexe, de race ni de religion.2. Que le Sommet mondial sur la société de l'information est une chance historique et unique d'aider l'humanité entière à aplanir les aspérités de l'inégalité, de la pauvreté et de la misère pour un accompagnement inclusif du développement à l'échelle mondiale. <p>Nous regrettons cependant :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Que les rapports des documents n'aient profondément évoqué la dimension de la politique internationale par rapport à l'avènement de la Société de l'information. La révision des politiques de collaboration multilatérale est un atout majeur à l'aide à la réduction de la fracture numérique. La même question de la politique internationale influence beaucoup sur la bonne gouvernance. Les Etats africains ont indispensablement besoin de la bonne gouvernance pour orienter leur développement.2. Que la question de l'Energie sous toutes ses formes n'ait été étudiée en profondeur. L'Energie est indispensable au déploiement de toute infrastructure. Energie électrique constitue par exemple un problème d'infrastructure majeur et une entrave à l'avènement de la Société de l'information en Afrique. Le sommet devra réserver un chapitre pour ce problème dans le processus du sommet. <p>GLOCOM: Nous suggérons que les documents de travail fassent référence aux travaux du Groupe G8 DOT, et apportent un soutien aux activités de mise en oeuvre du Plan d'Action de Gênes en cours, entreprises par le Réseau informel du Groupe DOT en partenariat avec le Groupe de Travail ICT des Nations Unies. Le rapport du Groupe DOT « Digital Opportunités for All : Meeting the Challenge3 (Opportunités Numériques pour tous : Relever le défi) recouvre beaucoup des questions soulevées dans les deux documents de travail de WSIS. Le « Plan d'Action de Gênes » du Groupe DOT propose une bonne base sur laquelle construire un plan d'action complet pour la société de l'information. Le WSIS doit s'appuyer dessus et sur les autres groupes de travail existants. Si « logiciel source ouvert » est mentionné, dans tous les cas il serait plus exact de dire « logiciel gratuit et logiciel source ouvert ».</p> <p>ICC: The Global Information Infrastructure Commission : L'esprit et la substance de la Déclaration de Principes de WSIS et du Plan d'Action proposés doivent comporter les résolutions applicables de l'Union des Télécommunications Internationales et des Nations Unies. La Déclaration de Principes doit s'articuler et insister sur les croyances, ne pas insister sur l'explication, la rationalisation et la description de la question.</p> <p>MDPI: Nous recommandons d'éviter la terminologie "intellectual property rights" (IPR) (droits de propriété intellectuelle) car elle inclut une tendance implicite et encourage une sur-généralisation simpliste. En</p>
--	---

	<p>particulier, nous insistons fortement pour qu'aucune ratification implicite ne soit donnée, par cette terminologie à l'école doctrinale légale, qui préconise le traitement des productions de l'esprit de la même façon qu'un bien immobilier. Cette terminologie pourrait induire implicitement le concept de l'extension des droits pour une durée indéterminée. Cette terminologie implique également que les brevets, copyrights et marques de fabrique devraient être traités dans le même cadre légal alors que nous recommandons de considérer ces questions comme des questions conceptuelles distinctes avec leurs propres données philosophiques, culturelles, techniques, économiques, politiques et légales.</p> <p>TakingITGlobal: Il faudrait insister sur les objectifs plutôt que sur les moyens. Actuellement la déclaration est trop longue. Elle inclut des détails techniques et des projets spécifiques ou des étapes qui devraient plutôt figurer dans le Plan d'Action – par exemple, la « construction de capacité », et les spécifications techniques sur la façon dont nous pourrions améliorer l'accès à la technologie, telle que la création de points d'accès communautaires ou de TSF. La Déclaration devrait plutôt insister sur des principes simples, faciles à comprendre, universellement acceptés pour une société de l'information – par exemple, sur le fait que la société de l'information devrait être « accessible », « participative », « diverse », « sûre », « centrée sur les gens », etc ... au lieu de donner des détails sur la façon dont nous atteignons ces objectifs. Nous suggérons un réaménagement de la Déclaration autour de ces principes centraux.</p> <p>Tiye International: Ajouter partout également à la page 3 numéro 14 quand vous classez les migrants par catégories AJOUTER "noir et migrant" (voir catégories Article 13 du Traité d'Amsterdam). De cette façon, les différentes contraintes sont éliminées et toutes les femmes bénéficieront de la même façon de l'utilisation accrue des ICT. Le point de vue des femmes devrait être pris en compte dans tous les secteurs des principes clés.</p> <p>UNECLAC: Le Groupe de Travail pourrait souhaiter envisager l'inclusion de certaines définitions claires de délimitation des concepts clés dans les documents. Des termes comme « Société de l'Information », « technologie de l'information et de la communication » et autres « secteurs-e » par exemple, en l'absence actuelle d'une définition claire et généralement acceptée et la contribution à cet effet pourrait être un résultat valable du Sommet.</p> <p>L'UNESCO <u>suggère</u> d'inclure les définitions des principaux termes utilisés (par exemple "ICT", "information", "connaissance", etc.), ce qui est possible dans un Glossaire ;</p> <p>Fédération Mondiale des Associations des Nations Unies:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Pour les pays en voie de développement, le point le plus important est l'éradication de la pauvreté. Si les gens n'ont pas accès à l'infrastructure appropriée et ne peuvent pas accéder à l'éducation, il leur est impossible d'avoir accès à l'information, ni même de construire une société incluant l'information. Par conséquent, il faudrait promouvoir la solidarité et la coopération entre les pays ; et les pays développés devraient tenir leurs engagements et assumer plus de responsabilité pour aider les pays en voie de développement à atteindre la prospérité, qui est une condition préalable pour un développement équitable de la Société de l'Information. Des réseaux puissants de sociétés civiles sont des outils importants pour atteindre l'objectif d'une Société de l'Information complète, et le Groupe
--	--

		<p>de Travail de WFUNA sur WSIS peut apporter une bonne contribution à cet effet.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Pour les pays en voie de développement, une infrastructure ICT abordable est essentielle pour permettre aux gens d'accéder à l'information. A ce sujet, il faut noter que les ICT traditionnelles, tels que la radio et la télévision sont largement utilisés dans la plupart des pays en voie de développement, principalement en raison de leur faible coût et leur plus forte capacité à atteindre les illettrés. Le prix des ICT traditionnels devraient baisser et le transfert de technologie devrait être encouragé pour permettre au monde en voie de développement d'obtenir une information adaptée avant de pouvoir atteindre le même niveau que le monde développé en ce qui concerne l'obtention de l'information par l'intermédiaire des ICT. 3. Les médias traditionnels devraient s'impliquer dans la fourniture de programmes de formation à l'informatique dans le monde entier via la télévision et la radio afin d'aider les populations des pays en voie de développement à accéder à une formation gratuite en matière de science de l'informatique. 4. Il y a un fort besoin de constitution de compétences basées sur les technologies ICT, non seulement en termes de personnel mais également pour l'amélioration des équipements si nécessaire. 5. En ce qui concerne la cyber-sécurité (Projet de Déclaration de Principes, Section I, article C5 : Bâtir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des ICT), il est essentiel de garantir le respect de la vie privée et la liberté d'expression de l'individu.
	<p>A. Construction de la Société de l'Information : un nouveau défi mondial du nouveau Millénum</p>	
<p>I.</p>	<p>1. Nous les représentants des peuples du monde, rassemblés à Genève du 10 au 12 décembre 2002 pour la première étape du Sommet Mondial sur la Société de l'Information, déclarons notre souhait et notre engagement commun pour la construction d'un nouveau genre de société, la Société de l'Information, basée sur les principes contenus dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans laquelle les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et des communications (les ICT) deviendraient un outil essentiel, accessible à tous, permettant d'avoir un monde plus paisible, prospère et</p>	<p>CCBI: "Nous, les représentants des peuples du monde ... déclarons notre souhait commun et notre engagement de faciliter, encourager et accélérer l'évolution du monde vers une Société de l'Information moderne, une dans laquelle les outils des communications et la diffusion des informations deviendraient plus omniprésents et plus disponibles qu'ils ne l'ont été jusqu'à maintenant, afin d'arriver à un monde plus paisible, plus prospère et plus juste. »</p> <p>ICC The Global Information Infrastructure Commission: : "Nous, les représentants des peuples du monde ... déclarons notre souhait commun et notre engagement de faciliter, encourager et accélérer l'évolution du monde vers une Société de l'Information moderne, une dans laquelle les outils des communications et la diffusion des informations deviendraient plus omniprésents et plus disponibles qu'ils ne l'ont été jusqu'à maintenant, afin d'arriver à un monde plus paisible, plus prospère et plus juste. » Le terme, "Société de l'Information" doit être soigneusement caractérisé</p> <p>Forum des Iles du Pacifique : Le premier paragraphe du Préambule devrait faire explicitement référence à l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. - Il faudrait insister sur le concept de "sociétés de la connaissance" au lieu de celui de « sociétés de l'information" ou de "sociétés mondiales" ou d'ICT uniquement comme technologie, particulièrement en ce</p>

<p>juste basé sur notre commune humanité dans toute sa diversité.</p>	<p>qui concerne l'héritage culturel et linguistique et la diversité de la région des îles du Pacifique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il faut insister sur le fait que le terme "nouvelles technologies" inclut les "anciennes technologies" concernées telles que les médias traditionnels <p>SACOD : Dans le préambule de la Déclaration de Principes, il faudrait rappeler les déclarations et chartes suivantes de niveau international :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Déclaration Windhoek sur la Promotion d'une Presse Africaine indépendante et pluraliste (3 mai 1991) - NU - Charte Africaine de l'Audiovisuel (2001) - UA, Déclaration de Bamako 2002, UNESCO - Déclaration de Principes sur la Liberté d'Expression en Afrique (octobre 2002) - UA - Charte des Médias Africains & la Fracture Numérique (août 2002) <p>Centre Sud : L'identité intellectuelle du terme société de l'information remonte à la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Pour certains, c'est le plus grand nombre de personnes employées dans les secteurs directement ou indirectement concernés par la production, la distribution et la consommation de produits et de services définis comme l'information et la communication ou encore la plus importante contribution au GDP. Le critère de définition est l'étendue de l'intégration des flots d'information dans les entrées et sorties des secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services et le rôle dominant joué par les bureaucraties dans la vie nationale et internationale.</p> <p>Plus récemment, le terme a varié entre la création d'une cyber-infrastructure, comprenant l'intégration de systèmes, et les applications impliquant les aspects multiculturels et multi-linguistiques. C'est le reflet de l'accent mis par les autorités sur les principaux centres industrialisés. Dans les deux cas, l'Internet est devenu une technologie centrale.</p> <p>UNESCO</p> <p>UNESCO <u>apprécie</u> l'inclusion dans le texte des éléments de base suivants et <u>suggère</u> leur maintien dans sa version définitive : Diversité culturelle et linguistique (Paragraphe 1, 10 et 48-51) car ils sont essentiels pour assurer l'existence d'une société de l'information ouverte à tous ;</p> <p><i>Inverser la phrase</i> "...nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication (ICT) deviennent des outils essentiels..." comme suit "<u>... les technologies de l'information et de la communication, en particulier les nouvelles technologies, deviennent un outil essentiel ...</u>".</p> <p>l'UNESCO suggère, lorsque c'est justifié, de faire fortement référence, au rôle des sciences dans la société de l'information et aux bénéfices mutuels des sciences et des ICT.</p>
<p>2. Nous reconnaissons que la connaissance, l'information et la communication sont au centre du progrès humain, de l'effort et du bien-être et que, malgré l'augmentation dramatique du volume et de la vitesse et l'omniprésence des</p>	<p>DT/1: [2] Les médias sont au centre de toute conception d'une Société de l'information. Pour le potentiel politique et culturel visé par la Société de l'information, pour une participation démocratique à tous les niveaux, les citoyens doivent pouvoir accéder à toute l'information y compris aux informations tendancieuses et à une pluralité d'opinions. Ils doivent également avoir accès à une large gamme de contenus, y compris le matériel qui reflète les cultures nationales et régionales et le contenu adapté aux communautés locales.</p> <p>Société civile en Afrique : Nous reconnaissons que la fracture numérique entre le Nord et le Sud se situe</p>

<p>flots d'information, rendues possibles par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, elles ont déjà apporté de profonds changements dans la vie des peuples et sont en train de créer d'énormes opportunités nouvelles, dont elles ont déjà fait bénéficier la grande majorité des peuples du monde.</p>	<p>tout d'abord au niveau social, économique et politique. Pour en finir avec cette partition, il faut améliorer les conditions économiques, sociales et politiques des pays en voie de développement. Par conséquent, il faut s'occuper d'urgence des questions telles que l'illettrisme dans les langues nationales et internationales de la grande majorité du peuple africain, l'annulation de la dette, la création d'un réseau électrique moderne et l'éradication des maladies qui sont un fléau sur le continent.</p> <p>Le libéralisme économique, les programmes d'ajustement structurel et les mondialisations économiques ne devraient pas empêcher l'existence d'un service public solide et efficace, car c'est la seule chose qui puisse préserver l'équité sociale et les services universels, y compris dans les domaines critiques comme l'éducation et la santé.</p> <p>Cris Colombie : Nous reconnaissons que les connaissances, l'information et la communication sont fondamentales pour le progrès, les efforts et le bien-être de l'humanité et que, même l'augmentation spectaculaire du volume, de la vitesse et de l'omniprésence des flux d'information qui s'est produite grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication a déjà entraîné des changements profonds dans nos vies et offre de nombreuses nouvelles opportunités, mais cependant elle n'a pas <u>généralisé de dialogue équitable entre les cultures</u>, et n'a pas <u>bénéficié</u> à l'immense majorité des peuples du monde.</p> <p>International Association of Broadcasting: <i>Insérer:</i> Nous reconnaissons que <u>la liberté d'expression et de pensée</u>, la connaissance...</p> <p>IAPA: Nous reconnaissons que <u>la liberté d'expression et la liberté de la presse</u>, la connaissance</p> <p>Forum des Iles du Pacifique Paragraphe 2: <i>inclure une référence explicite aux défis uniques des Etats des Petites Iles en voie de développement, comme dans le paragraphe de la Déclaration de Tokyo</i> : "nous reconnaissons . . . dangers pour l'environnement . . . contraintes des ressources humaines . . . lieu éloigné".</p> <p>RACS: Nous reconnaissons que <u>l'information et la communication</u> des connaissances sont au centre du progrès humain, des efforts et du bien-être et que malgré la considérable augmentation du volume, de la vitesse et de l'omniprésence des flots d'information, rendue possible par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, elles ont déjà apporté de <u>profonds changements</u> dans les vies de certaines populations, et si nous sommes en train de créer <u>d'énormes nouvelles opportunités</u>, elles doivent encore bénéficier à la grande majorité des peuples du monde.</p> <p>UPU : <i>Ajouter :</i> "<u>Nous reconnaissons également que le développement de la future société de l'information qui s'appuie sur la technologie ne peut pas se faire totalement sans l'intégration dans le processus d'autres formes d'infrastructures de communication et d'information tels que les services d'information par la poste et sur papier comprenant la correspondance, les livres, les magazines, les journaux et autre matériel imprimé.</u>"</p> <p>UNESCO: L'UNESCO <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Création de connaissance comme objectif clé de la société de l'information <i>Inverser la séquence de l'énumération dans la première partie de la phrase, qui devra être comme suit :</i> "<u>Nous reconnaissons que l'information, la communication et les connaissances ...</u>";</p>
---	--

3.	<p>3. Nous rappelons notre résolution commune reflétée dans la Déclaration du Millénaire de promotion de la démocratie et du respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales internationalement reconnus, y compris le droit au développement et nous réitérons notre engagement pour un développement durable.</p>	<p>Société civile en Afrique Développement durable n'est pas un terme suffisamment complet – il faudrait parler de développement démocratique durable. UNESCO: L'UNESCO <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales internationalement reconnus, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression.</p>
3 A		<p>Glocom : <u>Nous reconnaissons que la connaissance, l'information et la communication jouent un rôle important dans la construction et le maintien de la paix dans le monde en permettant une diffusion abordable et en temps utile et le partage de l'information capable de promouvoir, étendre et renforcer l'interaction mutuelle, la compréhension et la confiance entre les différents peuples, communautés, nations et états sur de grandes distances géographiques</u> <u>Nous confirmons également qu'en cas de catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre et les inondations, ou en cas de guerres et de situations conflictuelles, la connaissance, l'information et la communication représentent un moyen vital de prévention ou de minimisation des dommages éventuels, de soutien aux activités humanitaires d'urgence et de secours et de promotion de la réhabilitation et de la restauration après ces catastrophes ou dans les situations post-conflit.</u></p>
4.	<p>4. Nous sommes convaincus que la révolution de l'information et de la communication en est encore à ses débuts, et le potentiel inexploité des ICT pour améliorer la productivité et la qualité de vie est une question sérieuse pour nous tous, particulièrement pour la majorité des peuples du monde qui vivent dans des pays en voie de développement et dans des pays dont les économies sont en phase de transition qui risquent de rester en arrière et d'être encore plus marginalisés.</p>	<p>DT/1: [4] En exploitant et en développant le potentiel des technologies de l'information et de la communication, y compris les mass media traditionnels de la radio et de la télévision, nous pouvons apporter de nouvelles et meilleures réponses, aux questions vitales et de longue date dans tous les secteurs de la vie de l'homme, comprenant la réduction de la pauvreté et la création de richesse, ainsi que l'équité et la justice sociale. ATD Quart Monde : Nous sommes convaincus que la révolution de l'information et de la communication en est encore à ses balbutiements, que les TIC recèlent des potentialités inexploitées susceptibles d'améliorer la productivité et la qualité de la vie, <u>et de contribuer à l'ambition proclamée en 1948 d'un monde « libéré de la terreur et de la misère »</u>. Ce problème nous concerne tous, en particulier la majorité des peuples du monde vivant dans des pays en développement et dans des pays à l'économie en transition, qui risquent de se laisser distancer et dont la marginalisation risque de s'aggraver. CPRS Cette section doit prendre conscience du fait que les caractéristiques et les besoins des communautés sont très différents de ceux des organisations commerciales et techniques et des approches différentes sont donc nécessaires pour concevoir, développer, déployer et faire fonctionner des ICT. De ce fait, si la Société de l'information doit contribuer d'une façon significative aux objectifs du Millénaire, un développement complet de la discipline spéciale de mise au point d'ICT pour les communautés -- informatique</p>

		<p>communautaire – est nécessaire.</p> <p>Cris Colombie : Nous sommes convaincus que la révolution de l’information et de la communication en est encore à ses débuts, et que le potentiel offert par les ICT , <u>et l’équilibre des flots d’information</u>, en ce qui concerne l’amélioration de la productivité et de la qualité de vie encore à explorer, est un point d’une importance fondamentale pour nous tous, en particulier pour la majorité des peuples du monde qui vivent dans des pays en voie de développement ou dans des pays dont les économies sont dans une phase de transition, lesquels courent le risque de rester en arrière ce qui les marginaliserait encore plus.</p> <p>Forum des Iles du Pacifique: - Paragraphe 4: <i>inclure également une référence à SIDS, ajouter “compte tenu de la disparité des ressources”, et enlever “que la révolution de l’information et de la communication ne fait que commencer”.</i></p>
5.	<p>5. Nous sommes parfaitement conscients du fait que notre capacité individuelle et collective à créer et partager des connaissances est devenue le moteur du façonnement de notre avenir et qu’une action concrète et un engagement mondial sont maintenant nécessaires pour s’assurer que ces nouvelles technologies nous permettront d’atteindre plus rapidement les Objectifs de développement du Millénaire que nous nous sommes fixés au Sommet du Millénaire.</p>	<p>CERN/UNESCO/ICSU: - Reformuler la Section I. A. 5. comme suit : “Nous sommes parfaitement conscients du fait que notre capacité individuelle et collective à créer et partager des connaissances est devenue le moteur du façonnement de notre avenir, et qu’il faut maintenant une action concrète et un engagement mondial pour s’assurer que la science, la connaissance et les nouvelles technologies nous permettront d’atteindre plus rapidement les Objectifs de Développement du Millénaire que nous nous sommes fixés au Sommet du Millénaire”.</p> <p>UNESCO: UNESCO <u>apprécie</u> l’inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Création de connaissance comme objectif clé de la société de l’information <i>Ajouter après “... pour s’assurer que”: “la science, la connaissance et”:</i></p> <p>Confédération Mondiale des Enseignants:Soumettre et réitérer notre engagement <u>dans les nouveaux objectifs d’éducation du 21ème siècle : apprendre à savoir, apprendre à faire, apprendre à être et apprendre à vivre ensemble.</u></p>
6.	<p>6. Face aux défis complexes et évolutifs, nous tous, : gouvernements, secteur privé et société civile, devons relever des défis qui nécessitent de nouvelles formes de solidarité et de coopération et des rôles et responsabilités nouveaux et plus importants.</p>	<p>Caucus LAC : Nous devons tous relever des défis complexes en perpétuelle transformation, à savoir : les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Nous devons leur faire face en cherchant de nouvelles formes de solidarité et de coopération en assumant des fonctions et des responsabilités nouvelles et plus importantes.]</p> <p>Bénévoles des Nations Unies : LE VOLONTARIAT, QUI IMPLIQUE DES CENTAINES DE MILLIONS DE GENS DANS LE MONDE, EST L’UNE DES EXPRESSIONS DE LA SOLIDARITE DANS L’ACTION</p>
6 A		<p>ITU: les ICT en tant qu’outil de développement économique et social – et respect des Objectifs de Développement du Millénaire</p> <p>Caucus LAC: <u>Nous considérons la société de l’information comme une opportunité pour faire coexister des modèles différents de développement de l’homme tous compatibles et pour atteindre les buts de la</u></p>

		<p><u>Déclaration du Millénaire. Nous excluons la possibilité d'imposer un modèle unique à toutes les réalités politiques, sociales, économiques et culturelles.</u></p> <p>Les ICT sont au centre de la création de l'économie de la connaissance mondiale et peuvent donc jouer un rôle important dans la promotion du développement durable et l'éradication de la pauvreté. Les ICT disposent d'un potentiel énorme pour permettre aux peuples de s'assumer. C'est particulièrement le cas pour les femmes, les jeunes, les peuples indigènes et les handicapés. Grâce aux ICT on peut acquérir des capacités et des compétences, créer plus d'opportunités d'emploi, aider les petites et moyennes entreprises, et augmenter la participation et les prises de décision informées à tous les niveaux, notamment en améliorant l'éducation et la formation, spécialement si elles s'accompagnent du respect total de la diversité culturelle et linguistique.</p> <p>L'innovation technologique peut substantiellement contribuer à l'amélioration de l'accès aux services de santé, à l'éducation, à l'information et à la connaissance, et également offrir une plus grande variété de moyens pour permettre aux peuples de communiquer, en contribuant ainsi à la promotion d'une meilleure compréhension et en améliorant la qualité de vie des citoyens du monde.</p>
6 B		<p>Ligue des Etats Arabes : <i>Ajouter un nouveau paragraphe comme suit</i> : "Nous réaffirmons, dans nos efforts de réalisation de l'évolution vers une société de l'information, que cette évolution ne devra en aucune façon porter atteinte aux valeurs morales, sociales ou religieuses d'une société."</p>
6 C		<p>Ecurie Maloba : Nous avons remarqué après notre enquête que le retard de l'expansion des NTIC en République démocratique du Congo est, hormis les problèmes liés au niveau de vie d'une population, lié à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ignorance des avantages qu'elles procurent quand elles sont appropriées, de ce qu'elles peuvent apporter à une entreprise, un gouvernement à une nation dans la relance économique - la peur et les préjugés que l'on a du coût souvent exorbitant des PC et autres matériels alors que bien de fois l'institution concernée a bien les possibilités de s'en procurer et ainsi maximiser ou augmenter sa rentabilité et sa productivité. - Le manque de la formation adaptée et efficace des ressources humaines, si elle existe, le coût de la formation est inaccessible aux gagne-petit qui pourtant représente la majorité de la population. En guise d'illustration, aucun établissement d'enseignement des LINUX à Kinshasa seule une entreprise privée qui la dispense à 300 \$ US, soit 15 fois le salaire d'un fonctionnaire de l'administration publique. - L'absence des formateurs formés et spécialisés.
B.	<p>B. Nous déclarons notre Vision Commune de la Société de l'information:</p>	<p>Société civile en Afrique:La société de l'information devrait être un moyen d'amélioration et d'approfondissement des droits de l'homme. Elle devrait renforcer l'organisation de l'activité sociale, économique et culturelle et s'appuyer sur des principes de diversité, de transparence et de participation, de justice sociale et économique et être inspirée par l'égalité des sexes et par les perspectives culturelles et régionales.</p>

		<p>La société de l'information en Afrique doit être centrée sur le peuple et dirigée vers le processus et ne pas être déterminée sur le plan technologique.</p>
<p>7.</p>	<p>7. La Société de l'information que nous cherchons à créer est une société complète, dans laquelle toutes les personnes, sans aucune distinction, ont le pouvoir de librement créer, recevoir, partager et utiliser l'information et les connaissances, dans tout média et sans tenir compte des frontières.</p>	<p>DT/1: [7] La Société mondiale de l'information est la construction sociale et humaine progressivement bâtie par toutes les forces vitales du monde depuis le début il y a quelques dizaines d'années. Si on regarde les progrès fantastiques, rapides et continus faits par l'industrie des ICT et si on prend conscience des énormes possibilités qu'offrirait ces progrès en termes d'infrastructures de réseaux et de services, il est nécessaire de considérer les ICT et de les traiter, pas uniquement comme une activité économique particulière parmi d'autres, mais surtout comme une plate-forme économique et technologique à utiliser pour toutes les activités humaines, impliquant les responsables et les individus.</p> <p>Société civile en Afrique: <i>Section 2. para 7.</i> Cette phrase n'est pas comprise ?</p> <p>Cris Colombia : La société de l'information qu'il s'agit de construire est une société <u>accueillante</u>, dans laquelle tout le monde, sans aucune distinction, jouirait d'une liberté totale pour créer, recevoir, échanger et utiliser les informations et les connaissances, par tout moyen exceptionnel et sans tenir compte des frontières</p> <p>Glocom: <u>Ce que nous cherchons à construire c'est une Société de l'information organique, complète, équitable et vernaculaire..</u></p> <p>- <u>C'est une Société de l'information Organique au sein de laquelle tous les membres sont reliés entre eux et interdépendants quelle que soit la distance physique qui les sépare grâce aux réseaux de communication étendus. Les épreuves de certains sont des problèmes pour toute la société mondiale.</u></p> <p>- <u>C'est une Société de l'information Complète dans laquelle toutes les personnes, sans aucune distinction, ont le pouvoir de librement créer, recevoir, partager et utiliser l'information et les connaissances, dans tout média et sans tenir compte des frontières, et participer également à son gouvernement.</u></p> <p>- <u>C'est une Société de l'information Équitable au sein de laquelle de meilleures connaissances, une meilleure information et une meilleure communication contribuent à soulager les inégalités existantes comprenant la pauvreté et la faim et à améliorer la qualité de vie de toutes les personnes et à atteindre un développement économique et social durable.</u></p> <p>- <u>C'est une Société de l'information Vernaculaire qui part du caractère unique de chaque communauté qui la compose. Les objectifs immédiats ou les méthodes appropriées aux communautés ne sont pas uniformes et leur détermination est basée sur les initiatives communales. Cette société respecte la diversité culturelle et linguistique qui est un stimulant.</u></p> <p>UNESCO: UNESCO <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Création de connaissances comme objectif clé de la société de l'information</p> <p>Confédération Mondiale des Enseignants : <u>.....frontières. Nous réitérons notre engagement dans la déclaration de Dakar sur « l'Éducation pour tous ».</u></p> <p>Fédération Mondiale des Associations des Nations Unies: La Société mondiale de l'information représente la construction sociale et humaine, bâtie progressivement par toutes les forces vitales du monde depuis ses</p>

		<p>débuts il y a quelques dizaines d'années. Si on regarde les progrès fantastiques, rapides et continus faits par l'industrie des ICT et si on prend conscience des énormes possibilités qu'offrirait ces progrès en termes d'infrastructures de réseaux et de services, il est nécessaire de considérer les ICT et de les traiter, pas uniquement comme une activité économique particulière parmi d'autres, mais surtout comme une plate-forme économique <i>culturelle</i> et technologique à utiliser pour toutes les activités humaines, impliquant les responsables et les individus.</p>
8.	<p>8. La Société de l'information devrait être centrée sur le peuple, avec au milieu les citoyens et les communautés, et être au service de l'humanité. Ce devrait être un environnement de diffusion et d'utilisation de l'information et de la connaissance par tous les secteurs de la population, pour leur développement économique, social, culturel et politique.</p>	<p>DT/1: [8] Par nature, la Société mondiale de l'information est la société dans laquelle tous les peuples du monde apparaîtront comme représentant ensemble une communauté unique et dans laquelle chaque individu pourra, au delà de son identité particulière, sentir qu'il fait partie de cette communauté unique. La construction de la Société mondiale de l'information est la première opportunité donnée à la communauté internationale pour imaginer et préparer ensemble son propre avenir, qui devrait aider au minimum à réduire les imperfections, contradiction et divisions.</p> <p>Société civile en Afrique. La Société de l'information devrait être centrée sur le peuple, avec comme noyau les citoyens et les communautés, et être au service de l'humanité. Ce devrait être un environnement de [création et de partage], de diffusion et d'utilisation de l'information et de la connaissance par tous les secteurs de la population, pour leur développement économique, social, culturel et politique.</p> <p>IFRC : La Société de l'information devrait être centrée sur le peuple avec au milieu les citoyens et les communautés. <u>On considère les ICT comme un moyen de développement de la capacité des organisations de volontaires, qui fournissent des services de valeur à leurs communautés. Elle devrait être au service du genre humain, y compris les groupes désavantagés et marginalisés et ceux qui ont des besoins spéciaux..</u> Pour atteindre sa pleine puissance, la Société de l'information a besoin de la participation personnelle, de la contribution et de l'engagement de tous, spécialement des Gouvernements, du secteur privé et la société civile.</p> <p>ITU La société de l'information offre de grandes possibilités de promotion du développement durable. A cet effet, les principes directeurs devraient inclure, sans que cela soit limitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a) la préservation du droit à l'information et à la connaissance ; • b) la promotion de l'accès universel à un coût abordable ; • c) le renforcement de la coopération internationale ; • d) l'établissement d'un environnement favorable ; • e) le développement de la capacité humaine ; • f) la promotion de la diversité linguistique et de l'identité culturelle ; • g) le renforcement de la sécurité des réseaux d'information et de communication ; • h) l'amélioration de l'accès aux marchés, spécialement pour les produits et services des pays en voie de développement; • i) le relèvement des défis mondiaux.

	<p>En outre, les besoins spéciaux de chaque pays devraient être respectés avec une approche des « besoins des utilisateurs ».</p> <p>Glocom: Les conditions essentielles pour le développement d'une <u>Société de l'information Organique, Complète, Équitable et Vernaculaire</u> sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales internationalement reconnues. Notamment la liberté d'opinion et d'expression, incluant le droit d'avoir des opinions sans interférence et chercher, recevoir et transmettre des informations et des idées par n'importe quel média et sans tenir compte des frontières conformément à l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et ne pas empêcher l'accès des individus aux moyens de communication et aux sources d'information,- L'engagement dans la démocratie et un bon gouvernement ainsi que l'existence, en fonction du système légal de chaque pays, de mass médias indépendants, pluralistes et libres sous leurs différentes formes, qui représentent un grand encouragement pour les informations publiques, le développement de la société et la cohésion sociale.- <u>Le gouvernement basé sur la participation de toute la population concernée, spécialement celle des régions et des secteurs marginalisés de la société.</u><ul style="list-style-type: none">- <u>Les réseaux ICT très développés, l'accès équitable et permanent à l'information, le contenu approprié dans des formats accessibles, une communication efficace et une utilisation appropriée permettant à tous les peuples de réaliser la totalité de leur potentiel.</u>- L'adhésion aux engagements internationaux en ce qui concerne la paix et la sécurité, le développement durable, la solidarité, la tolérance, la dignité humaine, le progrès économique, et la protection de l'environnement ainsi que la construction de nouvelles valeurs, de la confiance et des normes relatives à l'utilisation des ICT.- <u>L'engagement mondial de combler le fossé numérique, particulièrement en soutenant l'introduction rapide des ICT appropriés et vernaculaires ainsi que la littérature associée à la construction, qui s'adapte aux conditions actuelles économiques, sociales, culturelles, linguistiques et de formation et aux besoins des peuples.</u>- <u>Atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire consistant à combattre la pauvreté et la faim, à éliminer l'illettrisme, à réduire la mortalité infantile, à améliorer la condition des femmes, à améliorer la santé maternelle, à combattre la maladie et à promouvoir la durabilité de l'environnement</u>- La construction d'un environnement qui inspire confiance en utilisant les ICT, et assure la sécurité des réseaux et des informations, en particulier la protection de la vie privée.- Assurer le développement approprié de la capacité humaine pour être capable de profiter pleinement des avantages des ICT et faire prendre conscience au public de la capacité des ICT à améliorer la vie des gens en contournant les obstacles traditionnels comme la distance et le temps. <p>L'apport de créativité et le soutien à l'émergence d'un flot libre apportant une multiplicité d'idées provenant de diverses sources, en reconnaissant l'identité culturelle dans toute sa variété, la diversité linguistique et le multilinguisme ainsi que la création de conditions favorables à la production, au traitement, et à la diffusion et</p>
--	--

		<p>la protection du contenu local.</p> <p>Caucus LAC : La société de l'information devrait est centrée sur les personnes, c'est à dire [les citoyens] <u>la citoyenneté</u> et les communautés, et être au service de l'humanité. En outre, elle devrait fournir un environnement dans lequel tous les secteurs de la population pourraient <u>générer</u>, diffuser et utiliser l'information et les connaissances nécessaires à leur développement économique, social, culturel et politique.</p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter</i>: "...information et connaissances sont <u>créées, partagées, diffusées...</u>"</p> <p>UNESCO: <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Création de connaissance comme objectif clé de la société de l'information</p>
9.	<p>9. La Société de l'information est une nouvelle et meilleure forme d'organisation sociale, dans laquelle les réseaux ICT très développés permettent un accès, équitable et permanent à l'information, au contenu approprié dans des formats accessible. Une communication efficace permet à tout le monde d'utiliser la totalité de ses possibilités, de promouvoir l'économie durable et le développement social et également d'améliorer la qualité de vie et d'éliminer la pauvreté et la faim..</p>	<p>DT/1: [9] Par conséquent, il faudrait considérer les ICT eux-mêmes comme un moyen et non comme une fin. Ils sont utiles, uniquement dans la mesure où ils enrichissent et donnent du pouvoir aux individus par l'information et les capacités qu'ils offrent</p> <p>APC Ce ne sont pas les réseaux qui vont permettre aux gens d'atteindre la totalité de leur potentiel, mais une société au sein de laquelle les gens ont un accès plus équitable aux ressources du monde et la possibilité de participer effectivement aux décisions qui ont un impact sur leurs vies.</p> <p>APC-WNSP: Nous affirmons qu'il est nécessaire de se concentrer sur l'application d'ICT pour réduire la pauvreté et la faim, et de demander aux décideurs d'affirmer et de soutenir les engagements pris par les gouvernements lors de la Plate-forme d'Action de Beijing :</p> <p>L'éradication de la pauvreté basée sur la croissance économique soutenue, le développement social, la protection de l'environnement et la justice sociale nécessitent l'implication des femmes dans l'économie et le social.</p> <p>APEC : réalisation d'une "société omniprésente" pour une large disposition partout.</p> <p>CPRS La notion consistant à considérer que la Société de l'information est nécessairement une forme plus élevée d'organisation sociale devrait être constamment remise en question. Ce genre de déclaration masque totalement la nécessité de contester l'adéquation de chacun des ICT ou systèmes complexes car ils sont pris en compte et introduits dans un contexte donné. Nous devons simplement supposer que l'utilisation des ICT constitue une meilleure façon. En effet, le concept de "utilisation appropriée" des ICT devrait être explicite dans le texte.</p> <p><u><i>Ajouter</i> Le public doit avoir accès aux informations scientifiques et aux jugements des experts sur l'éthique, le social et le politique qui résulte de l'utilisation des ICT. Dans ce but, il faut encourager les professionnels de l'informatique et de la science de l'information à jouer un rôle public pro-actif dans la promotion des utilisations des ICT qui bénéficient au social et pour décourager celles qui sont néfastes.</u></p> <p>Cris Colombia : La société de l'information <u>et de la communication</u> est une nouvelle forme d'organisation sociale, plus complexe, au sein de laquelle <u>il y a un dialogue entre les cultures, qui inclut toutes les communautés du monde</u>. Les réseaux très modernes des ICT <u>pourraient permettre</u> partout un accès équitable à l'information. Le contenu approprié dans des formats accessibles et la communication (efficace) doivent permettre à tout le monde de se réaliser pleinement avec une égalité entre les sexes et entre les différentes</p>

		<p><u>perspectives politiques, culturelles et régionales</u>, promouvoir un développement économique et social durable, améliorer la qualité de vie et réduire la pauvreté et la faim.</p> <p>Forum des Iles du Pacifique <i>Utiliser le terme “evolving sociétés” au lieu de “high sociétés”.</i></p> <p>SchoolNetAfrica: Ajouter: “...accès partout à l’information, <u>des systèmes sûrs et protégés</u>, un contenu approprié dans des formats accessibles et <u>multimodal</u> et une communication efficace ...”</p> <p>UNEP: Préciser que les pays, à tous les stades de développement économique, devraient considérer l’ICT comme un composant inclus dans les stratégies de développement durable, et pas seulement comme une industrie valable par elle-même</p> <p>UNESCO: L’UNESCO suggère d’insister sur l’importance des médias traditionnels et de l’accès à l’information dans leurs relations avec les nouveaux ICT pour la modernisation de la Société de l’information, par exemple dans des télécentres multimédias de communautés <i>Remplacer le terme “contenu approprié” par “contenu opportun” ;</i></p> <p>UPU : L’UPU voit l’avenir comme un développement substantiel et durable de la Société de l’Information du 21ème siècle qui ne peut pas être conçue et réalisée sur le plan mondial sans l’intégration de toutes les infrastructures et de tous les services existants et futurs, y compris les services de communication par la poste et autres services de communication physiques Les nouveaux ICTs ont un potentiel énorme, mais on ne peut pas voir en eux un Vademecum universel capable de soigner toutes les éventuelles «maladies de l’information et des communications» dans le monde. Le composant physique est également nécessaire. A cet égard, les services postaux ne font pas partie d’une industrie en déclin, car ils continueront, même dans le futur, à jouer un rôle important dans l’économie mondiale et dans la Société de l’information mondiale.</p> <p>Fédération Mondiale des Associations des Nations Unies: La Société de l’information est <i>basée sur les réseaux ICT excessivement développés</i>, sur l’accès équitable et omniprésent à l’information, le contenu approprié dans des formats accessibles et la communication effective pour <u>permettre à tout le monde de participer aux décisions qui affectent leurs vies, particulièrement celles qui concernent la paix, la sécurité des hommes, les droits de l’homme, l’éradication de la pauvreté et le développement durable</u></p>
10.	10. Les conditions essentielles au développement d’une Société de l’information équitable comprennent:	<p>DT/1: [10] Les conditions essentielles au développement d’une Société de l’information équitable comprennent:</p> <p>Société civile en Afrique: "Le respect de tous les droits de l’homme internationalement reconnus...." (le libellé de cette phrase devrait refléter non seulement le respect de la législation et des accords mais également l’engagement de les appliquer).</p> <p>Assurer le développement approprié des capacités humaines afin de profiter pleinement des avantages des ICT et de faire prendre conscience au public de la capacité des ICT à améliorer la vie des gens en éliminant les obstacles traditionnels tels que la distance, le temps [et les obstacles sociaux et culturels].</p>

	<p>Société civile en Afrique. Section 2. para 10 Il semblerait que l'insistance sur le marché et les affaires prenne le pas sur les choses. Le fait de s'appuyer lourdement sur ce secteur permet-il aux autres secteurs de participer à la sphère de réglementation et de gestion. Si on continue à insister sur ce secteur, comment faire quand le secteur privé n'est pas bien développé ? Des opportunités se présentent-elles pour une entrée / domination externe et cela ne va-t-il pas nuire au développement du secteur privé local ?</p> <p>Société civile en Afrique. Section 2. para 10 (2nd, pg. 8): Tout en adoptant au niveau national, les lois, règles et réglementations qui prévoient la liberté individuelle et qui punissent toutes les sortes d'action, activité ou comportement qui constitueraient une atteinte à cette liberté individuelle. (Qu'est-ce que cela signifie ?)</p> <p>APC Il ne suffit pas d'affirmer que "la condition essentielle pour le développement d'une Société de l'information équitable " devrait être "conforme" à l' Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies. A la place, le document devrait simplement préciser que l' Article 19 doit être appliqué.</p> <p>APC-WNSP:</p> <p>Nous voulons particulièrement insister sur la référence à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies au Paragraphe 10 mais nous pensons comme le Caucus des Droits de l'Homme, qu'il ne suffit pas d'affirmer que " la condition essentielle pour le développement d'une Société de l'information équitable " devrait être "conforme" à l' Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies. A la place, le document devrait préciser une fois pour toutes que l' Article 19 doit être appliqué.</p> <p>En outre, comme beaucoup l'ont remarqué, les principes d'un flot d'informations plus équilibré, de la liberté de la presse, de la participation au processus de communication, et du partage des connaissances ne deviendront réellement significatifs que lorsqu'ils s'appuieront sur un ensemble de droits, et pas seulement sur l' Article 19.</p> <p>A cet effet, nous soutenons la soumission du Caucus des Droits de l'Homme Caucus qui prévoit le cadre de Droits WSIS suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nécessité d'une articulation compatible des droits- Reconnaître que l'information et les communications sont des biens publics communs- Exercice d'un gouvernement démocratique et application des droits de l'homme- Droits concernés dérivant des CCPR et CESC International des Nations Unies <p>CERN/UNESCO/ICSU: . Le rôle essentiel de la science et des scientifiques dans la construction de la Société de l'information devrait être clairement reconnu dans la Déclaration de Principes et apparaître dans le plan d'action de WSIS.</p> <ul style="list-style-type: none">- Inclure le nouveau paragraphe suivant dans la Section I.B.10: "La science joue un rôle central dans la société de l'information. Il devrait y avoir un accès équitable aux connaissances scientifiques et des opportunités égales pour tous pour créer, diffuser et utiliser les informations".
--	---

	<p>- Inclure le nouveau paragraphe suivant dans la Section I. B. 10: “Reconnaître que les connaissances scientifiques sont un bien public. Les données et informations scientifiques devraient aussi largement disponibles et abordables que possible”.</p> <p>- <i>Communiqué 2</i>: - Le respect de la démocratie et un bon gouvernement, ainsi que l’existence, en fonction du système juridique de chaque pays, de moyens de communication indépendants, pluralistes et libres de tout genre, comme facteurs importants de promotion de l’information publique, de développement de la société et de cohésion sociale ; <u>et garantir également des réglementations empêchant la formation de monopoles qui réduisent les droits de tous et de toutes à la communication.</u></p> <p>- <i>Communiqué 5</i> - La garantie d’un développement approprié des capacités humaines afin de profiter pleinement des avantages des ICT et une meilleure prise de conscience par le public des possibilités offertes par les ICT, afin de permettre la <u>constitution d’une opinion publique pluraliste et démocratique, et enfin d’améliorer nos vies, en éliminant les obstacles traditionnels comme la distance, le temps, les inégalités économiques, politiques et sociales.</u></p> <p>- <i>Communiqué 6</i> – l’encouragement à la créativité et le soutien à l’apparition et à la libre propagation d’un torrent d’idées provenant de sources différentes; la reconnaissance de l’identité culturelle dans toutes ses variantes, la diversité linguistique et le plurilinguisme, <u>la reconnaissance des nécessités locales, la perspective du sexe, l’option sexuelle, la diversité raciale, les générations, des opinions et des positions politiques,</u> et la création de conditions favorables pour l’élaboration, la transformation, la diffusion et la protection du contenu local.</p> <p><u>ETHZ/EPFL/EMPA: L’adhésion aux engagements internationaux relatifs à la paix et à la sécurité, au développement durable, à l’égalité, la solidarité, la tolérance, la dignité humaine, le progrès économique et la protection de l’environnement ainsi que la constitution de nouvelles valeurs, de confiance et de normes en ce qui concerne l’utilisation des ICT. ...afin que :</u> Les Technologies de l’Information et de la Communication (les ICT) puissent et doivent servir au développement durable. Il pourrait y avoir une meilleure harmonie entre les deux objectifs de la Société de l’information et du développement durable s’il y avait une meilleure cohérence et une meilleure coordination entre les principaux sommets des Nations Unies tels que le Sommet de Johannesburg Sommet sur le Développement durable, la Convention de Bâle, le Protocole de Kyoto et la Conférence Internationale sur le Financement du Développement, en gardant à l’esprit les résultats du Groupe de Travail Ad Hoc de l’Assemblée Générale sur le Suivi Intégré aux principales Conférences et aux principaux Sommets des Nations Unies. Les ICT pourraient améliorer l’efficacité des ressources. En utilisant les ICT pour dématérialiser on pourrait réduire l’utilisation des ressources naturelles et diminuer les déchets (c’est-à-dire réduire l’utilisation des ressources naturelles, les entrées nécessaires pour nos activités économiques) ; ils pourraient permettre l’obtention d’une production durable et de modèles de consommation. Cependant, étant donné que l’ICT nous aide à changer nos perspectives afin de modifier nos modèles de consommation et de production avec un effet de rebond, les politiques et les décideurs devraient s’assurer que l’ICT réduit réellement et n’augmente pas les impacts sur l’environnement.</p> <p>Les politiques et les décideurs doivent également être attentifs à d’autres risques</p>
--	--

	<p>Les équipements des ICT et les systèmes des ICT peuvent entraîner une consommation inutile d'électricité quand ils sont en standby. Nous nous engageons à promouvoir l'augmentation de la durée de vie utile des ICT et à améliorer les conditions de recyclage, en particulier celles résultant du commerce des déchets entre les membres des pays de l'OCDE et les pays en voie de développement.</p> <p>EBU: devrait être maintenu et, si possible, renforcé : premier et second retrait – sur la <i>liberté d'expression</i> (Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme) et le rôle des <i>médias indépendants, pluralistes et libres</i> en tant que moyen d'encouragement de l'information public, de développement de la société et de cohésion sociale</p> <p>ICC: The Global Information Infrastructure Commission: La liste des conditions essentielles ne comporte aucune mention relative (a) aux installations de l'infrastructure de base des communications, (b) aux ressources humaines, technologiques et de capitaux, nécessaires pour développer, déployer, faire fonctionner et améliorer ces installations, (c) aux politiques publiques destinées à attirer l'investissement dans ces ressources, et (d) aux stratégies nationales pour guider la promulgation, l'adoption et l'application de ces politiques</p> <p>International Association of Broadcasting: 2nd point communiqué : The commitment to démocratie et good governance as well as the existence, in accordance with the legal system of each country, of independent, pluraliste et free mass et other communication media in their various forms, as an important means of encouraging public information, societal développement et cohésion sociale. <u>remplacer par – L'existence de médias libres et indépendants est une exigence essentielle de la Liberté d'expression et la garantie de la pluralité des informations, qui servent de base pour la construction d'une société libre, le respect de la Démocratie, un bon gouvernement, le développement et la cohésion sociale.</u></p> <p>IPA: Le Projet de Déclaration de principes inclut également: " le droit pour les individus d'accéder sans limitation aux <i>médias de communication et aux sources d'information</i>". Ce peut être soutenu. Toutefois, les documents définitifs devraient clairement indiquer dans des paragraphes supplémentaires que les créateurs, éditeurs et producteurs de contenu devront jouir de leur droit à la liberté d'expression accepté sur le plan international pour permettre à la Société de l'information d'encourager la création dans toute la mesure du possible.</p> <p>Ligue des Etats Arabes. <i>Ajouter:</i> "... et les sources d'information, <u>sans préjudice des exigences de sécurité publique, de moralité publique et des droits et des libertés de base des autres.</u>"</p> <p>Forum des Iles du Pacifique: A l'article numéro 3, "adhésion aux engagements internationaux" <i>devrait devenir</i> "la prise en compte de" et en ce qui concerne l'utilisation de ICT remplacer par "confiance et normes dans la mesure où elles concernent l'utilisation des ICT". Un point devrait être ajouté au communiqué pour traiter de la durabilité.</p> <p>Société Civile Coréenne: <i>Ajouter</i> <u>La protection de la vie privée devrait être assurée dans la Société de l'information. La possibilité pour un individu d'avoir le contrôle de ses renseignements personnels devrait être renforcée.</u> Et un mécanisme social indépendant de protection de la vie privée devrait être développé.</p>
--	--

Dans un environnement bénéficiant d'une technologie et de compétences avancées de surveillance, le droit à l'anonymat devrait être protégé en tant qu'instrument le plus efficace de protection de la vie privée et de la liberté d'expression.

Ajouter L'équilibre entre l'IPR et les droits des Utilisateurs conformément à l'Article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies est contesté dans les régimes IPR actuels et l'environnement de réseau numérique. Par conséquent, pour restaurer l'équilibre entre l'IPR et les droits des Utilisateurs, il faudrait revoir les régimes IPR existants.

UNESCO: apprécie l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et suggère de les maintenir dans sa version définitive ::

- Respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales internationalement reconnus, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression
- Constitution de capacités humaines
- Diversité culturelle et linguistique comme élément essentiel pour garantir l'existence d'une société de l'information ouverte à tous
- Importance des mass médias et autres moyens de communication indépendants, pluralistes et libres sous leurs diverses formes

Confédération Mondiale des Enseignants (WCT) : Nous soulignons les remarques des Observateurs, spécialement celle relative aux exigences essentielles, fondamentales pour le développement, et à l'exigence d'un système d'éducation de qualité et équitable.

A l'avant-dernier tiret du second bloc de remarques des Observateurs, la WCT aimerait ajouter les « enseignants et formateurs » dans le texte comme suit : “L'apport d'une variété de travaux créatifs et d'un contenu créatif est le moteur essentiel du développement social, culturel, politique et économique. Les créateurs, éditeurs et producteurs de contenu ainsi que les enseignants et formateurs, jouent ainsi un rôle crucial dans la promotion des connaissances, de la créativité et de la science.....”.

La WCT souligne également dans les remarques des Observateurs que “des conditions de travail valables et saines, sûres et justes” sont nécessaires pour obtenir des gens qu'ils s'engagent dans la promotion du développement et l'utilisation des ICTs et des services.

Mouvement Fédéraliste Mondial: Le WFM prend connaissance de ce paragraphe, et note son soutien actuel à la démocratie internationale et au gouvernement mondial. Le WFM aimerait également insister sur l'importance de la **participation** du public ainsi que sur “ l'information du public.”

Commission Mondiale pour la Liberté de la presse :

Elle prend note de l'étude des questions importantes qui sont en cours de discussion à ce Sommet ainsi que de celles qui doivent être discutées au cours des réunions suivantes associées aux WSIS ; et par conséquent, elle reconnaît que les buts et les objet du WSIS ne peuvent pas être traités ni menés à bien sans la transparence et l'accès aux informations exigées par les citoyens pour prendre de bonnes décisions.

Elle insiste sur l'importance vitale de la reconnaissance totale de la libre circulation du flot d'informations pour les discussions et les décisions prises à ce sujet ; et par conséquent elle adopte les principes suivants :

	<ul style="list-style-type: none"> - WSIS doit rassembler et diffuser les informations ; - Tout en reconnaissant que les questions mentionnées en B) et ailleurs peuvent être sensibles et embarrassantes, ces facteurs ne devraient pas servir d'excuse pour imposer des restrictions au droit à la liberté d'expression et aux journaux d'information, ni à la liberté de l'information, et, plus précisément, aux droits suivants: <ul style="list-style-type: none"> i) Indépendance de la rédaction ; ii) Protection des sources d'information confidentielles ; iii) Accès à l'information détenues par les organismes publics ; iv) Recherche d'informations auprès d'organismes et institutions privés v) Publication libre des questions qui intéressent le public quelle que soit la controverse que cela peut entraîner ; vi) Liberté de mouvement ; et vii) la confidentialité des communications. - Les points de vente des journaux d'information, les associations de journalistes et d'éditeurs et les associations de radiodiffusion, les universités et autres organisations de la société civile devraient prendre des mesures pour améliorer la capacité des journaux d'information à faire des reportages professionnels sur les questions qui intéressent le public et fournir des opportunités de discussion sur des questions d'éthique relatives à ces reportages ; et - Les états, les gouvernements, organisations inter-gouvernementales et autres institutions et instances qui souscrivent aux principes de la WSIS, pour la mise en oeuvre et l'utilisation maximale des installations et services créés sous l'égide de la WSIS devraient prendre des mesures efficaces pour s'assurer que leurs différents services gouvernementaux, y compris la défense, la police et les agences de renseignements ainsi que les établissements chargés de la sécurité, comprennent et respectent le droit des journalistes professionnels à remplir leur tâche et leur droit à la liberté de déplacement et à la liberté d'expression; - Ces gouvernements et institutions devraient consacrer des ressources et faire attention afin de prévenir les attaques contre les journalistes, spécialement contre ceux qui sont chargés de faire des reportages incluant des investigations, et traduire en justice les responsables sans retard ; et - Les personnes concernées devraient prendre des mesures visant à promouvoir la sécurité des journalistes.
10 A	<p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; Ajouter: <u>La protection de la vie privée devrait être assurée dans la Société de l'information. La possibilité pour un individu d'avoir le contrôle de ses renseignements personnels devrait être renforcée. Et un mécanisme social indépendant de protection de la vie privée devrait être développé. Dans un environnement bénéficiant d'une technologie et de compétences avancées de surveillance, le droit à l'anonymat devrait être protégé en tant qu'instrument le plus efficace de protection de la vie privée et de la liberté d'expression.</u></p>
10 B	<p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; L'équilibre entre l'IPR et les droits des Utilisateurs conformément à l'Article 27 de la Déclaration</p>

		<p><u>Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies est contesté dans les régimes IPR actuels et l'environnement de réseau numérique. Par conséquent, pour restaurer l'équilibre entre l'IPR et les droits des Utilisateurs, il faudrait revoir les régimes IPR existants.</u></p>
10 C		<p>Forum des Iles du Pacifique: Les Principes devraient également tenir compte de la diversité des cultures au sein des sociétés multiculturelles et inclure les sujets « indigène » et « traditionnel ». Pour reconnaître que le développement rural n'a pas lieu uniquement dans les villages, les politiques et le langage devraient être compatibles avec la réalité nationale et régionale des Iles du Pacifique. région.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Le respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales internationalement reconnues. Notamment le droit à la liberté d'opinion et d'expression, y compris le droit d'avoir des opinions sans interférence et chercher, recevoir et diffuser des informations et des idées par l'intermédiaire des médias et sans tenir compte des frontières conformément à l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies ; et l'accès sans limite aux moyens de communication et aux sources d'information pour les individus, - L'engagement pour la démocratie et le bon gouvernement ainsi que l'existence, en fonction du système juridique de chaque pays, de mass médias indépendants, pluralistes et libres et d'autres moyens de communication sous diverses formes, qui serait un excellent moyen pour encourager l'information du public, le développement de la société et 	<p>DT/1 [10 suite]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une infrastructure sûre. - Une éducation saine et équitable et un système de santé. - La reconnaissance des bénéfices des applications des ICT, tels que l'apprentissage, la santé et le gouvernement par l'internet - Adoption de cadre juridiques nationaux et de politiques de réglementation qui devraient être compétitifs dans le but d'attirer les investissements dans tous les différents secteurs couverts par la Société de l'information ainsi que l'identification et l'élimination de tous les obstacles qui retardent ou stoppent la croissance économique. - Adoption de procédures de bonne gestion à tous les niveaux, ce qui suppose la transparence, la fiabilité, la durabilité, la prévisibilité et la généralisation de réformes administratives dans le but d'amener les gouvernements à utiliser les e-Modèles. - Adoption de stratégies nationale des ICT impliquant à tous les niveaux des partenaires pour le développement, en particulier des sociétés commerciales. - Reconnaissance du cadre de partenariat des responsables multiples en tant que cadre primordial pour le lancement des programmes de développement des ICT et reconnaissance du rôle de leader du secteur commercial, en particulier les SME locales en ce qui concerne la gestion de ces programmes. <p>Il faut construire la Société mondiale de l'information dans la perspective de Droits de l'Homme, ce qui signifie une Société mondiale de l'information qui se développerait tout en respectant, protégeant et mettant en pratique les droits fondamentaux de l'homme. Cela ne sera possible que si tous les responsables (gouvernements, sociétés commerciales, organisations et organismes internationaux de la société civile), ainsi que les individus, s'engagent dans la promotion du développement et de l'utilisation des ICT et des services:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si on veut assurer le développement juste, équilibré et harmonieux de tous les peuples du monde il faut être particulièrement attentifs aux besoins et aux attentes des pays en voie de développement et dans chaque pays, et prendre en compte les groupes les plus désavantagés, c'est-à-dire les femmes, les jeunes, les habitants des régions éloignées, rurales ou désertiques, les handicapés et les populations indigènes.

<p>cohésion sociale.</p> <ul style="list-style-type: none">- L'adhésion aux engagements internationaux en matière de paix et de sécurité, de développement durable, de solidarité, de tolérance, de dignité humaine, de progrès économique, et pour la protection de l'environnement ainsi que la construction de nouvelles valeurs, de la confiance et des normes relatives à l'utilisation des ICT.- La construction d'un environnement qui inspire confiance en utilisant les ICT, et assure la sécurité des réseaux et des informations, en particulier la protection de la vie privée.- Assurer le développement approprié des capacités humaines afin de profiter pleinement des avantages des ICT et de faire prendre conscience au public de la capacité des ICT à améliorer la vie des gens en éliminant les obstacles traditionnels tels que la distance, le temps [et les obstacles sociaux et culturels].- L'apport de créativité et le soutien à l'émergence d'un flot libre apportant une multiplicité d'idées provenant de diverses sources, en reconnaissant l'identité culturelle dans toute sa variété, la diversité linguistique et le multilinguisme ainsi que la création de conditions favorables à la production, au traitement, et à la diffusion et la protection du contenu local.	<ul style="list-style-type: none">- Il faut respecter, protéger et appliquer par tous les moyens légaux, techniques et réglementaires possibles les identités et les patrimoines religieux, culturels et linguistiques des différents peuples du monde, en acceptant leur diversité dans un esprit de tolérance.- Il faut, au niveau national, adopter des lois, règles et réglementations qui respectent la liberté individuelle et qui punissent toutes les sortes d'action, activité ou comportement qui représenteraient une atteinte à la liberté individuelle.- Il faut adopter un cadre de coopération internationale basé sur un esprit de solidarité réel et sincère afin de permettre aux pays en voie de développement de bénéficier de moyens appropriés pour arriver à une intégration sociale harmonieuse et à un développement économique, en notant que ce résultat est le facteur le plus important susceptible d'apporter à tous les peuples du monde la sécurité, la paix et la stabilité.- Conditions de travail sûres, saines et justes- Dignité humaine, droits de l'homme et paix dans le monde.- Solidarité mondiale dans le but de corriger les inégalités sociales et géographiques.- Structures de gouvernement transparentes et fiables au niveau local, national et international.- Respect et application des normes des droits de l'homme universels.- Protéger et encourager activement le développement culturel, la diversité linguistique, l'identité culturelle et le contenu local.- L'apport d'une variété de travaux créatifs et d'un contenu créatif est le moteur essentiel du développement social, culturel, politique et économique. Les créateurs, éditeurs et producteurs de contenu jouent ainsi un rôle crucial dans la promotion des connaissances, de la créativité et de la science. En tant que tels, ils sont totalement impliqués dans la Société de l'information qui offre de meilleurs moyens de communication, diffusion et transmission du savoir.- Le droit de participer au processus de communication et d'information conformément à l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et sans aucun obstacle à la liberté d'expression, et à la liberté de la presse, et également le droit d'accéder aux informations, de créer et de diffuser des informations, sans aucune sorte de censure, devraient être considérés comme la base des droits de l'homme. <p>Consommateur International: <i>modifie le communiqué 4:</i> - La constitution d'un environnement qui inspire confiance en utilisant les ICT, <u>et en assure en assurant la sécurité des réseaux et des informations, en respectant la vie privée des individus, et en protégeant les consommateurs en ligne des pratiques commerciales déloyales en particulier la protection de la vie privée.</u></p> <p><i>Ajouter communiqué:</i> - <u>La participation active et réelles de tous les responsables aux processus de prise de décision concernant le développement et l'avenir de la Société de l'information, les ressources techniques et financières étant fournies par les gouvernements.</u></p> <p>CCBI : Autres exigences de la Société de l'information:</p>
---	---

	<p>(a) installation d'infrastructures de communications de base, (b) ressources humaines, technologiques et capitaux, nécessaires pour développer, déployer, faire fonctionner et améliorer ces installations, (c) des politiques publiques pour attirer l'investissement dans ces ressources, et (d) des stratégies nationales pour guider la promulgation, l'adoption et l'application de ces politiques</p> <p>Caucus CPSR : Nous considérons comme positif le fait que le "respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales" sont explicitement mentionnés comme la première condition essentielle au développement d'une société de l'information équitable. Néanmoins, il ne suffit pas d'affirmer que "les conditions essentielles du développement d'une Société de l'information équitable" devraient être », "conformément" à l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies. Le document devrait déclarer une fois pour toutes que l'Article 19 doit être appliqué. <u>Ajouter Les principes d'un flot d'informations plus équilibré, de la libre circulation des idées, de la liberté de la presse, de la participation au processus de communication, et du partage des connaissances ne deviendront réellement significatifs que lorsqu'ils s'appuieront sur un ensemble comportant des droits, et pas seulement sur l' Article 19. Le document devrait déclarer que les droits suivants doivent s'appliquer</u></p> <p><u>Article 12 -- Vie privée ;</u> <u>Article 18 – Liberté de pensée, de conscience, et de religion ;</u> <u>Article 19 -- Liberté d'expression et droit de chercher et de recevoir des informations par un moyen quelconque ;</u> <u>Article 20 – Liberté de rassemblement paisible ;</u> <u>Article 26 – Le droit à l'éducation; et,</u> <u>Article 27 -- Le droit de participer à la vie culturelle de la communauté ainsi que les droits de propriété intellectuelle .</u> <u>Ajouter. La communication est un processus fondamental de participation et d'interactivité, qui s'appuie maintenant sur les développements technologiques. C'est la base de toute organisation de société : il faut donc insister sur le fait que les droits de la communication devraient figurer dans la nouvelle organisation de la société qu'on appelle la Société de l'information. Par conséquent, la protection des droits de la communication, comprenant le droit à la culture, le droit au développement et le droit individuel dans le cyber-espace devrait être considéré comme essentiel, encouragé et garanti</u></p> <p>ETHZ/EPFL/EMPA : Respect des principes exposés</p> <ul style="list-style-type: none">- au Sommet de Johannesburg sur le Développement durable- dans la Convention de Bâle sur les Déchets Toxiques pour les déchets électroniques, et dans le- Protocole de Kyoto sur la consommation d'énergie <p>Il faudrait faire attention à la consommation d'énergie par l'Internet</p> <p>IAPA: The commitment to démocratie et good governance as well as the existence, in accordance with the legal system of each country, of independent, pluraliste et free mass et other communication media in their various forms, as an important means of encouraging public information, societal développement et</p>
--	---

	<p>cohésion sociale. <u>L'existence d'un média libre et indépendant, ainsi que la nécessaire pluralité de l'information sont les conditions essentielles de la liberté d'expression et de la liberté de la presse et ce sont les piliers de base d'une société libre et démocratique.</u></p> <p>IFRC: 3ème communiqué: L'adhésion aux engagements internationaux en ce qui concerne la paix et la sécurité, le développement durable, <u>la réduction de la vulnérabilité</u>, la solidarité, la tolérance, la dignité humaine, le progrès économique, et la protection de l'environnement ainsi que la construction de nouvelles valeurs, de la confiance et des normes relatives à l'utilisation des ICT.</p> <p>ILO: Ajouter un nouveau paragraphe à la fin : L'adoption et le respect des Normes Internationales et des Principes et Droits Fondamentaux du travail en reconnaissant que les ICT sont en train de changer progressivement qui, comment, où et quand les gens travaillent.</p> <p>Ligue des Etats Arabes: Modifier : dans le second paragraphe sous [10] à la page 8 du texte anglais de la contribution des Observateurs à la Déclaration des principes, remplacer le terme "accepting" par "protecting" afin que le paragraphe se présente comme suit: " Tout en <u>protégeant</u>, préservant et appliquant par tous les moyens légaux, techniques et réglementaires les identités religieuses, culturelles, linguistiques et patrimoniales des différents peuples du monde et en respectant leur diversité dans un esprit de tolérance."</p> <p>- <i>Pour le même article, modifier le dernier paragraphe comme suit: " Le droit de participer au processus de communication et d'information conformément à l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et sans aucun obstacle à la liberté d'expression, et à la liberté de la presse, et également le droit d'accéder aux informations, de créer et de diffuser des informations, <u>sans préjudice des exigences de sécurité publique, de moralité publique et des droits et des libertés de base des autres,</u> devraient être considérés comme la base des droits de l'homme »</i></p> <p>Société du Bassin du Nil : Nécessité de rôles / lois / approvisionnement ouverts pour l'implication des ISPS dans tous les projets d'infrastructure nationaux/ régionaux. Les gouvernements devraient travailler à l'élimination des barrières qui empêchent l'extension des ICT, par exemple : tarifs pour les appels locaux, octroi de licence pour les communications sans fil y compris l'envoi et la réception par satellites (habituellement refusé sous prétexte de sécurité) et droits de douanes / taxes irraisonnables.</p> <p>Centre Sud : Le principe selon le quel le citoyen doit recevoir la totalité des informations des autorités publiques, des médias et des opérateurs privés. Par exemple, la législation sur la Liberté de l'Information et les Chartes des Citoyens devraient être la norme. D'autres méthodes transparentes déjà appliquées devraient être étendues aux contenus des moyens des ICT, pour les nouvelles ou pour la publicité</p> <p>Le principe de concurrence, de diversité et d'ouverture des mass media doit jouer, spécialement si la technologie permet une monopolisation accrue par les principales firmes de médias qui ont une extension transnationale, capables d'atteindre le monde entier, y compris par satellite, et le spectre des biens mondiaux communs.</p> <p>- Il est important de restaurer un équilibre en soulignant qu'au centre de l'exercice il y a le citoyen, qu'il soit</p>
--	---

		<p>consommateur, producteur ou fournisseur de services. Si on considère qu'une trop grande partie de nos sociétés est marginalisée ou vit dans la pauvreté, il faut prêter une attention particulière aux technologies qui améliorent les vies. Il faudrait accorder la même priorité aux technologies appliquées à l'amélioration des services postaux et aux mass médias (radiodiffusion et imprimés).</p> <p>- Les principes associés à la Société de l'information comprennent l'identification de la personne et sa sécurité, la mémoire de sa culture (archives, bibliothèques et musées), le gouvernement et ses instruments d'ordre (recensement, statistiques, registres, la bureaucratie publique ainsi que les mécanismes de surveillance et de contrôle) et son environnement, y compris le climat. Les ICT jouent un rôle critique dans d'autres secteurs importants, notamment dans la politique (médias imprimés et radiodiffusés) et l'économie (standards et imperfections du marché, en particulier celui de l'information) le choix et la concurrence ; l'art et ses diverses expressions, la science, l'ingénierie et les technologies associées. Le rôle des ICT dans la prévention des catastrophes et l'assistance après coup mérite également l'attention.</p> <p>UNEP: Une société de l'information durable et mondiale est une société dans laquelle la prospérité est créée par une utilisation avisée et efficace des ressources et dans laquelle les gens vivent en harmonie avec la nature.</p> <p>UNESCO: (Alinéa 1) <i>Ajouter après "Notamment": "le droit à l'éducation (Article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme) et"</i></p> <p>Alinéa 2) <i>Ajouter après "encourager l'information du public": "<u>fournir des informations précises, professionnelles et crédibles afin de contribuer à ...</u>":</i></p> <p><i>Ajouter un nouvel alinéa, ce qui donne : "<u>Considérant les connaissances scientifiques comme un bien public.. Les données et informations scientifiques devraient être aussi largement disponibles et abordables que possible</u></i></p>
11.	<p>11. La Société de l'information doit répondre aux défis supplémentaires de développement imposés par la Fracture Numérique et aider à atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire qui consistent à combattre la pauvreté et la faim, éliminer l'illettrisme, réduire la mortalité infantile, améliorer le statut des femmes, améliorer la santé maternelle, combattre la maladie et promouvoir la durabilité de l'environnement.</p>	<p>DT/1: [11] La santé ne doit pas être considérée comme une application étroite des ICT, mais comme une partie d'un système sanitaire complet. Tout comme l'éducation qui est considérée comme fondamentale pour le développement, la santé joue également un rôle crucial dans le développement. En outre, l'investissement associé à la santé peut stimuler le développement économique comme le montre le rapport 2001 établi par la Commission sur la Macroéconomie et la Santé, qui mentionne spécifiquement les ICT.</p> <p>Société civile en Afrique: En Afrique, la société civile se méfie des objectifs du Développement du Millénaire et conteste le principe d'un objectif de croissance de 7% qui entraînerait une réduction de 15% de la pauvreté – qui ne correspond pas à la réalité.</p> <p>APC: Tout en reconnaissant la résolution commune qui apparaît dans la Déclaration du Millénaire, nous pensons que toutes les négociations et tous les accords passés au WSIS doivent être basés sur la réaffirmation des engagements pris lors des précédentes conférences et sommets des Nations Unies, qui ont concerné, entre autres : les droits des femmes à Nairobi et Beijing en 1985 et 1995; la Convention CEDAW, qui est entrée en vigueur en 1981; les droits de l'enfant à New York en 1990; l'environnement et le développement à Rio de Janeiro en 1992; les droits de l'homme à Vienne en 1993; la population et le développement au Caire en 1994, et le développement social à Copenhague en 1995.</p>

	<p>Forum des Iles du Pacifique Il faudrait inclure une référence aux handicapés après les femmes, et il faudrait <i>ajouter</i> “y compris ceux qui résultent des défis géographiques » après la fracture numérique.</p> <p>Centre Sud : Les “externalités” des secteurs des ICT doivent être pris en compte dans le contexte des principes déjà applicables à l’environnement et au développement durable.</p> <p>Dans le contexte des défis structurels en cours dans des secteurs spécifiques tels que l’éducation de base, la santé, le développement rural, les jeunes, les femmes, la sécurité sociale et la création d’emplois, il faut appliquer le principe de la nécessité de la disponibilité de l’information en soi pour une saine prise de décision. Il faut encourager les diverses cyber-stratégies à condition qu’elles ne deviennent pas des combines mais qu’elles servent les buts réels du développement.</p> <p>Les infrastructures internationales pour le déplacement des gens, des marchandises et des services, pour la production et le transfert de technologie ont suivi les lignes politiques et économique par défaut du Nord et du Sud. La structure de l’Internet des réseaux ouverts est une opportunité de réorientation des relations. Le principe d’égalité d’accès aux infrastructures et d’utilisation des biens publics par tous les pays et leurs citoyens doit être expressément précisé. Il faut ensuite suivre une politique concomitante et prendre des mesures pour permettre un investissement important dans les activités publiques / privées Sud-Sud.</p> <p>Taking ITGlobal : Valeurs. Les références à la Déclaration du Millénaire et à la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme sont positives. Nous suggérons en outre l’inclusion d’une liste de valeurs au début du document pour indiquer le type de société de l’information pour lequel nous luttons. Ces valeurs devraient inclure : la participation, la transparence, la démocratie, l’égalité, et la promotion des droits de l’homme.</p> <p>Nature mondiale : Il faudrait insister plus sur ce que nous considérons comme l’une des caractéristiques les plus évidentes de la Société de l’information – la technologie des communications est en train de créer un « village mondial », d’améliorer les perspectives des peuples et d’enraciner le sens de la solidarité avec les peuples des autres cultures, de réduire les conflits et d’encourager la collaboration.</p> <p>Minimisation de l’impact négatif : La Déclaration de principes devrait reconnaître que les aspects de la Société de l’information ne sont pas tous positifs – qu’en effet, des questions telles que l’augmentation des déchets dans l’environnement (tels que les composants électroniques dangereux, y compris les métaux lourds), les nouveaux problèmes de santé (tels que les rayons électroniques, le RSI et l’obésité), et le problème de la restructuration du marché du travail (les pratiques de travail de l’industrie de la technologie, le chômage associé à la technologie & à la nécessité d’une nouvelle formation, etc ...) apparaissent également sur l’écran radar mondial en tant que défis clés du 21^{ème} siècle.</p> <p>Fédération Mondiale des Associations des Nations Unies: <u>Les efforts à faire pour la création de la Société de l’information devraient être intégrés dans toutes les politiques et dans tous les projets qui concernent</u> la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire lesquels consistent à combattre la pauvreté et la faim, à éliminer l’illettrisme, à réduire la mortalité infantile, à améliorer le statut des femmes, à améliorer la santé maternelle, à combattre la maladie et à promouvoir la durabilité de l’environnement <u>et plus</u> particulièrement le développement d’un partenariat mondial destiné à mieux développer un système</p>
--	---

		<p><u>commercial et financier ouvert, qui prenne en compte les besoins spéciaux des pays moins développés, qui traite d'une façon globale la dette des pays en voie de développement, développe un travail décent et productif pour les jeunes et permette aux pays en voie de développement d'accéder aux médicaments essentiels pour un prix abordable.</u></p>
<p>11 A</p>		<p>DT/1: [11 A] L'une des priorités de la Société de l'information doit être de réduire radicalement la pauvreté de l'information, en profitant de toutes les ressources disponibles (y compris les ressources des volontaires). En aidant activement les gens à combattre cette dimension de pauvreté, les bénévoles jouent un rôle important dans la création et l'évolution d'une Société de l'information juste et équitable. Au fur et à mesure du déploiement de la Société de l'information, leur participation en tant qu'agents d'information et animateurs va augmenter proportionnellement. Les bénévoles sont les instruments de la création et du lancement des réseaux de communautés et de citoyens.</p> <p>CERN/UNESCO/ICSU: Le monde du numérique offre de nouvelles opportunités d'implication des scientifiques dans les pays en voie de développement dans des entreprises scientifiques de leur choix autour du globe, à condition qu'ils puissent disposer de quelques outils ICT de base. Beaucoup de ces outils peuvent maintenant être rendus abordables.</p> <p>Malgré ce potentiel, la fracture des connaissances semble s'élargir. L'augmentation des inégalités d'accès aux ICT réduit la possibilité pour les individus et les institutions de développer et d'utiliser les connaissances scientifiques qui pourraient aider à encourager l'innovation, faciliter les prises de décisions efficaces et soutenir l'éducation et la formation. La Fracture Numérique étudiée par WSIS partage beaucoup des mêmes caractéristiques de la fracture scientifique, définie par l'énorme écart de la recherche scientifique, de l'innovation et de la diffusion de la technologie. En outre, les systèmes actuels, de publication et de diffusion des informations scientifiques ne permettent pas un accès suffisant aux connaissances provenant de nombreux pays en voie de développement. Alors que les données et les informations scientifiques d'un pays peuvent ou ne peuvent pas correspondre spécifiquement aux besoins d'un autre pays, tous les pays doivent pouvoir développer et faire connaître leurs propres connaissances. Pour réduire ces inégalités obtenir un Développement durable et atteindre les Objectifs du Millénaire, la science, la technologie et l'innovation joueront un rôle fondamental, en maximisant les possibilités et les avantages des ICT dans les secteurs de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de la technologie, du développement économique et du gouvernement. Par conséquent, il est essentiel d'assurer un accès équitable aux connaissances scientifiques et aux outils informatiques pour analyser et diffuser ces informations et rendre abordable une infrastructure de réseau, des équipements de traitement de l'information, des logiciels et une formation dans les universités et dans les établissements de recherche dans le monde entier.</p> <p>Caucus LAC : La société de l'information doit permettre de relever d'autres défis liés à la fracture</p>

		<p>numérique en matière de développement et aider à atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire qui visent à lutter contre la pauvreté et la faim, éradiquer l'illettrisme, réduire la mortalité infantile, améliorer la condition des femmes et la santé des mères, combattre <u>[la maladie et promouvoir] les maladies et garantir un milieu ambiant sain et supportable.</u></p>
11 A		<p>OCDE : <i>Ajouter :</i> "Le développement de la Société de l'information et la croissance économique qui en dérive sont des facteurs interdépendants dans les pays développés et dans les pays en voie de développement. Des cadres politiques étendus peuvent encourager l'innovation entraînée par les ICT, la croissance et les gains de productivité dans tous les secteurs. Une répartition des bénéfices de la croissance dus aux ICT contribuera pour une part importante à la réduction de la pauvreté et au développement social et un grand pas en avant sera fait vers la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire.</p> <p>- L'ODA a un rôle crucial à jouer dans l'aide aux pays en voie de développement : attirer l'investissement dans les ICT et construire la capacité d'utilisation des ICT pour aider à atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (MDG). Les ICT peuvent contribuer à chacun des objectifs du Développement du Millénaire. L'accès aux ICT n'est pas une fin en soi, mais il faut prendre totalement en compte les ICT dans la formulation et la mise en oeuvre des stratégies de développement. En bref, les ICT devraient être intégrés totalement dans les stratégies de l'ODA.</p>
11 B		<p>Ecurie Maloba : Conceptions communes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La société de l'information doit reposer sur le principe de l'égalité des tous et de la liberté d'expression où tout citoyen quel que soit le coin du monde où il se trouve, quelle que soit son origine, quelle que soit son appartenance ethnique, quelle que soit sa race serait libre d'être informé et d'informer. 2. Elle doit être celle qui devra face à la globalisation préserver le patrimoine culturel de chaque peuple. Elle doit donc être respectueuse des cultures et mœurs de chaque peuple, donner ou offrir les possibilités à chaque culture de demeurer et non de disparaître, laisser libre choix à chaque peuple de promouvoir sa culture. Aussi longtemps que les cultures autochtones ne se retrouveront pas dans le processus, nous ne croyons pas aux avantages que pourrait générer l'avènement d'une telle société. Si l'un des enjeux du SMSI est entre autres de lutter contre la pauvreté et l'appauvrissement géométrique dû à la fracture numérique, alors le Sud ne devra pas perdre sa culture. Le sommet devra donc être conduit dans le sens où une place lui est donnée dans le concert des nations. 3. La Société de l'information devra s'accompagner dans son avènement d'un processus de révision des politiques et lois internationales dans le sens du renforcement de coopération multilatérale et de la facilitation de la circulation des biens et des personnes de la même manière que l'information devra être facilitée à circuler. 4. L'impact ou l'impulsion que les NTIC peuvent donner au processus d'un développement durable africain est tributaire de prime abord de la bonne gouvernance. La question devrait être de rechercher comment lutter pour que l'Afrique acquière une politique de bonne gouvernance. La communauté internationale, en particulier les grandes puissances devront d'abord commencer à manifester leur

		<p>bonne volonté dans la gestion de la politique internationale. La politique de deux poids deux mesures a plusieurs fois démontrée la mauvaise foi des grandes puissances dans la politique internationale.</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. L'avènement de la Société de l'information présente plus des désavantages et dangers pour l'Africain qu'on n'en croit. Elle risque d'enfoncer davantage l'Afrique dans la pauvreté. Le sommet mondial ne sera bénéfique pour l'Afrique que dans la mesure où elle devra démontrer comment enclencher un processus de réduction de la pauvreté que tous les autres mécanismes antérieurs n'ont fait. 6. Le sommet mondial doit aider toute la communauté internationale à prendre réellement conscience et du danger et des avantages de la société de l'information. De la même manière toutes les nations ont pris conscience du SIDA et ont toutes arrêté des plans nationaux de lutte contre cette maladie, de la même manière les nations et la communauté internationale devront adopter à l'issue de la première phase du sommet des plans nationaux et internationaux de vulgarisation des conclusions de la Société de l'information sous toutes ses formes. 7. Nous pensons que des sommets nationaux devraient s'organiser avec tous les acteurs locaux pour une orientation collective et non exclusive des paramètres locaux et une analyse et perception réaliste des problèmes auxquelles il faut faire face. 8. Nous militons pour la création par les états africains d'un fond africain des inforoutes financé par ces mêmes états et dont la gestion peut être confiée au NEPAD. 9. Les états africains devront inclure désormais dans leur budget un poste spécial pour la promotion des NTIC, assoupir les frais douaniers sur les matériels NTIC à utilité publique ne fut-ce que pour la période d'interphase Genève – Tunis et enfin, définir des politiques spéciales et privilégiées applicables pendant l'interphase sur les NTIC au niveau national en consultation avec les acteurs locaux. <p>La seconde phase (Tunis) devra être un sommet d'évaluation de l'état d'avancement des applications des décisions et plans de la première phase, ainsi déterminer les difficultés rencontrées et envisager les voies de solutions.</p>
c.	<p>C. Une société de l'information pour tous: principes-clés</p>	
12.	<p>12. La Société de l'information doit servir les intérêts de toutes les nations, afin d'assurer le développement juste, équilibré et harmonieux de tous les peuples du monde. Plus particulièrement, les intérêts des pays en voie de développement et des pays moins développés (LDCs), des pays en voie de développement des Iles plus petites (Smaller Islands Developing States (SIDS)), les économies en transition et les pays après les</p>	<p>DT/1: [12] L'ICT comme outil de Développement: Les infrastructures et les services de l'information et de la communication, qui représentent une plate-forme horizontale de développement économique et un outil d'intégration sociale, doivent être sans retard, largement déployés et utilisés dans tous les pays en voie de développement pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (MDG) des Nations Unies, en particulier par l'aide à la promotion d'un développement durable et l'éradication de la pauvreté.</p> <p>APC: Nous suggérons qu'il soit effacé dans sa forme actuelle. La "société de l'information" n'est pas une entité capable de servir les intérêts de quelqu'un. En outre, les intérêts de tous les pays du monde sont plus souvent en conflit que communs. Nous affirmons cependant que les LDC, les SID et les économies de transition mériteraient une attention particulière.</p> <p>APC-WNSP: Les droits de l'homme et les libertés, dont les droits des femmes et la liberté d'expression font</p>

	<p>conflits, devraient être traités en tenant compte des caractéristiques géographiques uniques et de la diversité démographique des nations et régions.</p>	<p>partie intégrante, doivent être au centre de la Société de l'information. La Société de l'information devrait être basée sur les principes d'égalité des sexes, de dignité humaine et de justice respectant l'égalité des sexes, et devrait viser l'éradication des disparités entre les sexes dans l'éducation et la formation, le statut socio-économique et la prise de décisions civiques et politiques. Conseil de l'Arctique : Ajouter région arctique UNCTAD. <i>Insérer à partir de la p. 9 [12]</i> <u>Les infrastructures et les services de l'information et de la communication, qui représentent une plate-forme horizontale de développement économique et un outil d'intégration sociale, doivent être sans retard, largement déployés et utilisés dans tous les pays en voie de développement pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (MDG) des Nations Unies, en particulier par l'aide à la promotion d'un développement durable et l'éradication de la pauvreté.</u> <i>Ajouter:</i> L'utilisation des ICT par tous les secteurs économiques améliore l'efficacité de l'utilisation des ressources, facilite et encourage le commerce international et l'investissement, ce qui rend les économies en cours de développement plus compétitives, plus susceptibles de s'intégrer dans l'économie mondiale et de créer de meilleurs emplois. Les stratégies de développement des ICT doivent donc inclure des politiques et des mesures destinées à augmenter l'adoption des ICT par l'économie. UNESCO : L'UNESCO suggère de faire explicitement référence aux pays africains comme groupe cible, spécialement dans le contexte de la réponse des Nations Unies à la mise en oeuvre des objectifs de développement des ICT de NEPAD ;</p>
I2A.		<p>DT/1: [12 A] La connaissance est l'héritage de toute l'humanité.</p>
I2B		<p>DT/1: [12 B] Dans une société démocratique, l'information et les communications sont à la base de la transparence, du débit et de la prise de décisions et du choix informé d'une citoyenneté active.</p>
I2C		<p>DT/1: [12 C] Les médias traditionnels que sont la radio et la télévision resteront longtemps les principaux fournisseurs d'informations pour la grande majorité de la population mondiale, particulièrement dans le monde en voie de développement. Par conséquent, ils doivent être totalement développés et exploités comme fondements de base de la Société de l'information et comme fournisseurs de contenu aux nouveaux médias qui pourront apparaître grâce aux ICT. EBU: devrait être totalement soutenu par les gouvernements et intégré dans la Section I sur <u>le rôle central des médias</u> dans tout concept de société de l'information (en liaison avec le Point [12 C] sur le rôle de la radio et de la télévision comme fondement de base de la Société de l'information) et l'importance pour les citoyens d'avoir accès à des <u>informations impartiales et à une gamme étendue de contenus</u> Fédération Mondiale des Associations des Nations Unies: <u>Les médias traditionnels que sont la radio et la télévision resteront longtemps les principaux fournisseurs d'informations pour la grande majorité de la population mondiale, particulièrement dans le monde en voie de développement. Par conséquent, ils doivent être totalement développés et exploités comme fondements de base de la Société de l'information et comme fournisseurs de contenu aux nouveaux médias qui pourront apparaître grâce aux ICT.</u></p>

		(Commentaire : Ce point est d'une grande importance pour les pays en voie de développement et il faut insister fortement sur ce sujet).
13	<p>13. La Société de l'information doit viser l'élimination des différences socio-économiques qui existent dans nos sociétés, empêcher l'émergence de nouvelles formes d'exclusion et devenir une force positive pour tous les peuples du monde en aidant à réduire les disparités entre les pays et à l'intérieur des pays.</p>	<p>DT/1: [13] La Société de l'information devra viser l'élimination des différences socio-économiques qui existent dans nos sociétés, promouvoir la création d'emplois, empêcher l'émergence de nouvelles formes d'exclusion et devenir une force positive pour tous les peuples du monde en aidant à réduire la disparité entre les pays développés et les pays en voie de développement, et également à l'intérieur des pays.</p> <p>ATD Quart Monde : La société de l'information doit viser à éliminer les inégalités socio-économiques existant au sein de nos sociétés, <u>et tout particulièrement viser à mettre fin à l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale, qui continuent à sévir dans toutes les parties du monde.</u> Elle doit également empêcher l'apparition de nouvelles formes d'exclusion et en devenir pour l'ensemble de l'humanité une force positive qui contribue à réduire les disparités, tant d'un pays à l'autre qu'à l'intérieur des pays.</p> <p>Forum des Iles du Pacifique: <i>Modifier le paragraphe qui doit être</i> "empêcher l'émergence de nouvelles formes d'exclusion, particulièrement en ce qui concerne les informations à la disposition du public"</p> <p>Centre Sud : Il faut accorder la même priorité aux mass médias, spécialement l'audiovisuel, la presse imprimée et les technologies traditionnelles, dans les secteurs où l'illettrisme et la pauvreté limitent l'utilisation efficace des nouvelles technologies</p>
14	<p>14. L'émancipation et l'inclusion sont les caractéristiques fondamentales et les objectifs de la Société de l'information. Par conséquent, il faut faire spécialement attention à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les marginalisés, qui comprennent les migrants et les réfugiés, les chômeurs, les peuples défavorisés et privés du droit de vote. - Les personnes vulnérables, comprenant les enfants et les personnes âgées, les handicapés et les personnes qui ont des besoins spéciaux - Les peuples et communautés indigènes. 	<p>DT/1: [14] La Société de l'information est une société au sein de laquelle chaque citoyen a la possibilité non seulement d'accéder à l'information mais également de la produire et d'exercer sa créativité.</p> <p>DT/1: [14] Les connaissances et l'expérience des citoyens devraient être exploitées car elles sont le moteur de la Société de l'information.</p> <p>APC: Nous soutenons le paragraphe 14 relatif à l'importance de l'émancipation et de l'inclusion, mais nous notons qu'il n'est pas fait explicitement référence aux femmes qui, souvent souffrent le plus de la Fracture Numérique..</p> <p>APC-WNSP: Nous soutenons le paragraphe 14 relatif à l'importance de l'émancipation et de l'inclusion, mais nous notons qu'il n'est pas fait explicitement référence aux femmes – qui, souvent souffrent le plus de la Fracture Numérique..</p> <p>Nous faisons appel à tous les responsables pour qu'ils affirment et soutiennent les engagements pris à ce sujet par les gouvernements lors de la Plate-forme de Beijing pour l'Action :</p> <p>L'émancipation des femmes et leur entière participation sur la base de l'égalité dans toutes les sphères de la société, y compris la participation au processus de prise de décision et l'accès au pouvoir, sont fondamentales pour arriver à l'égalité, au développement et à la paix (art. 13, déclaration de Beijing, BPFA)</p> <p>ATD Quart Monde : L'accès de tous à l'autonomie <u>aux possibilités de "créer, recevoir, échanger et utiliser des informations et des connaissances"</u> est une caractéristique et un objectif fondamental de la société de l'information (voir supra). <u>Garantir cette possibilité à tous nécessite de prêter une attention particulière aux populations qui risquent le plus d'être éloignées de ces possibilités, notamment :</u></p> <p><u>Une attention particulière doit donc être portée:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - aux personnes marginalisées, dont les migrants et aux réfugiés, aux chômeurs, les démunis et les aux

	<p>peuples privés de leurs droits; - aux personnes vulnérables, dont les enfants et les personnes âgées, les handicapés et les personnes ayant des besoins spéciaux; - aux peuples et communautés indigènes. - <u>et dans toutes ces catégories, aux plus exclus d'entre eux.</u></p> <p>Pour atteindre cet objectif, il faut mettre en oeuvre la réciprocité des savoirs, permettant aux personnes les plus exclues de faire connaître au monde les chemins déjà parcourus pour sortir de la misère, en même temps qu'ils reçoivent du monde les outils pour accéder à leurs droits et assumer leurs responsabilités. L'expérience montre que cette réciprocité est indispensable pour faire naître et grandir la prise de conscience d'un nécessaire engagement commun de tous.</p> <p>Cette réciprocité des savoirs doit s'inscrire dans un partenariat global avec les populations défavorisées : il s'agit ici de consulter et d'associer les plus exclus à toutes les étapes des politiques et des programmes, de la conception initiale, à la mise en oeuvre et à l'évaluation conformément aux engagements pris dans ce sens dans différentes instances internationales (ex. Commission des droits de l'homme E/CN.4/2003/RES/23).</p> <p>Consommateur International: <i>ajouter communiqué:</i> - <u>Communautés rurales et isolées.</u></p> <p>Glocom: Les marginalisés, c'est à dire les migrants et les réfugiés, les chômeurs, les défavorisés <u>y compris les sans abri, les enfants des rues et les victimes des catastrophes et des conflits militaires</u>, ainsi que les peuples privés du droit de vote.</p> <p>Société Civile Coréenne <i>Ajouter</i> <u>Les handicapés ne peuvent pas accéder facilement aux ICTS principalement en raisons de problèmes socio-économiques et de l'augmentation de l'écart d'utilisation des ICTs entre les handicapés et les autres. Par conséquent, la notion de politique du bien-être devrait être introduite pour leur permettre d'utiliser les ICT quelles que soient leurs conditions socio-économiques. Et la non-accessibilité des handicapés aux ICTs devrait être surmontée par l'amélioration de la disponibilité et du confort d'utilisation de ces équipements et logiciels par les handicapés.</u></p> <p>UNESCO: <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Respect des besoins spécifiques des handicapés et de ceux qui ont des besoins spéciaux L'UNESCO suggère de faire référence aux besoins de solutions spéciales dans les secteurs ruraux et défavorisés ;</p> <p>World Association of Communauté Radio Broadcasters: <i>Ajouter à la fin :</i> ...<u>Il faudrait donner la priorité aux initiatives de communication lancées par la communauté et développées pour répondre aux besoins locaux.</u></p> <p>Fédération Mondiale des Associations des Nations Unies: La Société de l'information est celle au sein de laquelle <u>tout citoyen</u> a l'opportunité non seulement d'accéder à l'information mais également de la produire et d'exercer sa créativité.</p>
14 A	<p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; <i>Ajouter:</i> <u>Les handicapés ne peuvent pas accéder facilement aux ICTS principalement en raisons de problèmes socio-économiques et l'écart d'utilisation des ICT entre les handicapés et les autres augmente. Par conséquent, la notion de politique de bien-être devrait</u></p>

		<p><u>être introduite pour leur permettre d'utiliser les ICT quelles que soient leurs conditions socio-économiques..</u> <u>Et la non-accessibilité des handicapés aux ICTs devrait être surmontée par l'amélioration de la disponibilité et du confort d'utilisation de ces équipements et logiciels par les handicapés.</u></p>
14 B		<p>Rehabilitation International: Inclusion La déclaration et le plan d'action doivent identifier clairement dans un article distinct les personnes handicapées en tant que groupe cible prioritaire et proposer des objectifs et des stratégies afin d'éliminer les facteurs qui contribuent à la fracture numérique associée au handicap.</p>
15.	<p>15. Des relations de pouvoir inégales et d'autres aspects sociaux et culturels ont contribué à la différence d'accès, de participation et de statut entre les hommes et les femmes. Il faut faire plus attention à l'élimination de ces limites et s'assurer que les femmes peuvent bénéficier également de l'augmentation de l'utilisation des ICT pour s'émanciper en participant totalement au projet de développement politique, social et économique et à l'amélioration de leurs vies.</p>	<p>DT/1: [15] L'émancipation des femmes et leur participation totale sur la base de l'égalité dans toutes les sphères de la société, y compris la participation au processus de prise de décision et l'accès au pouvoir, sont fondamentales pour arriver à l'égalité, au développement et à la paix (art. 13, déclaration de Beijing, BPFA)</p> <p>DT/1: [15] Perspectives liées au sexe : La construction de la Société Mondiale de l'information ne sera pas possible si tous les responsables (gouvernements, entreprises commerciales, ONG et société civile, organisations internationales) n'incorporent pas une perspective concernant le sexe à tous les niveaux des actions dans lesquelles ils ont la responsabilité de s'engager et qu'ils doivent gérer</p> <p>APC: Nous aimerions suggérer, comme le propose le Caucus sur le Sexe, la modification de la première phrase de ce paragraphe pour inclure le segment « contrôles des ressources et accès aux ressources» pour que la phrase soit : “Des relations de pouvoir inégales et autres aspects sociaux et culturels ont contribué à la différence d'accès, de participation, de contrôle des ressources et d'accès aux ressources et de statut entre les hommes et femmes”.</p> <p>APC-WNSP: Nous aimerions suggérer, comme le propose le Caucus sur le Sexe, la modification de la première phrase de ce paragraphe pour inclure le segment « contrôles des ressources et accès aux ressources » pour que la phrase soit :</p> <p>SchoolNetAfrica: Ajouter: “...aspects ont contribué à la différence d'accès, de participation, <u>de contrôle des ressources et d'accès aux ressources</u> et de statut ...”</p> <p>UNCTAD: Ajouter à la fin du paragraphe: Les stratégies nationales de la Société de l'information devraient donc inclure une perspective relative au sexe à tous les niveaux d'action politique.</p> <p>UNESCO: apprécie l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Question du respect des sexes et des jeunes UNESCO suggère d'améliorer la prise en compte du sexe là où c'est approprié</p> <p>UN-ECOSOC-DAW : La Commission note qu'il y a globalement des différences substantielles en matière de participation, d'accès et d'utilisation des médias et des technologies d'information et de communication, et de leur contenu et de leur production. Ces différences ont des implications importantes dans le développement de la politique au niveau national, régional et international. Il est essentiel d'insister sur les dimensions sexuelles des technologies de l'information et des communications afin de prévenir et combattre un impact négatif de la révolution numérique sur l'égalité des sexes et la continuation des inégalités et discriminations existantes, comprenant l'exploitation sexuelle des femmes par les médias traditionnels et par les nouvelles technologies.</p>

		<p>Les médias et les ICT peuvent également fournir des outils pour améliorer l'accès total des femmes aux bénéfices de l'information et des nouvelles technologies et ils peuvent devenir des outils de base pour l'émancipation des femmes et la promotion de l'égalité des sexes. Des efforts sont donc nécessaires pour augmenter l'accès des femmes aux médias et aux ICT et leur participation, y compris leurs processus de prise de décision et les nouvelles opportunités offertes par les ICT.</p> <p>Il faut donner la priorité à l'intégration des perspectives de sexe et assurer la participation précoce et totale des femmes lors du développement et de la mise en place de politiques nationales, de législation, de programmes, projets, stratégies et d'instruments de réglementation et d'instruments techniques dans le domaine des technologies de l'information et des communications (ICT) et des médias et communications. Il faut également créer des mécanismes de surveillance et de responsabilité pour assurer la mise en oeuvre de politiques de politiques et de réglementations tenant compte du sexe ; et également analyser l'impact de ces politiques sur les discriminations sexuelles en consultant des spécialistes femmes de la technologie de l'information, des organismes féminines et des avocats spécialisés dans le domaine de l'égalité des sexes et en collaborant avec eux.</p> <p>UN-ECOSOC-CSW: Les technologies de l'Information et des communications ne sont pas asexuées. Comme toute autre technologie, elles reposent sur la société et affectent différemment les hommes et les femmes. Globalement, il y a des différences substantielles entre les femmes et les hommes en matière d'accès à ces technologies et à leur utilisation et leur production, et d'accès aux médias ; les femmes font partie du nombre disproportionné de ceux qui sont marginalisés ou exclus des nouvelles opportunités. Ces différences d'accès et de bénéfice des opportunités ont des conséquences importantes sur la mise au point de politiques sur le plan national et international. Il est essentiel d'insister sur les dimensions sexuelles des technologies de l'information et des communications non seulement pour prévenir et combattre un impact négatif de la révolution numérique sur l'égalité des sexes et la continuation des inégalités et discriminations existantes, mais également pour améliorer l'accès équitable des femmes aux bénéfices des technologies de l'information et des communications et s'assurer qu'elles peuvent devenir un élément central de l'émancipation des femmes et de la promotion de l'égalité des sexes. Les politiques, programmes et projets doivent vérifier que les différences et inégalités liées au sexe en ce qui concerne l'accès aux ICT et à leur utilisation sont clairement identifiées et totalement traités afin que ces technologies fasse la promotion active de l'égalité des sexes ; il faut également vérifier que des discriminations liées au sexe ne sont pas créées ni perpétuées. Une telle perspective devrait permettre de réduire, sinon d'éliminer, le décalage entre hommes et femmes dans la Fracture Numérique. Des efforts sont également nécessaires pour augmenter la participation et l'accès des femmes aux nouvelles opportunités des médias créées par les ICT.</p>
16 A		<p>GLOCOM: . <u>Accessibilité: La Société de l'information doit être une société accueillante accessible à tous. Les handicapés et les autres personnes qui ont besoin d'une prise en charge spéciale en termes d'accessibilité tels que les personnes âgées, doivent pouvoir bénéficier de tous les avantages de la Société de l'information.</u> Des technologies et services de l'information et de la communication devraient être développées et conçus</p>

		<u>pour être utilisables par les personnes âgées et les handicapés. L'accessibilité doit être considérée d'une façon positive dans toutes les initiatives des cyber-Gouvernements et cyber-stratégies.</u>
16.	16. Les jeunes constituent la majorité de la population du monde. Ils sont les principaux créateurs et ceux qui adoptent le plus les ICT. Cependant trop d'entre eux, spécialement ceux des pays en voie de développement restent désavantagés et déconnectés. Il faut être plus attentifs et émanciper les jeunes en tant qu'étudiants, future force de travail et citoyens ayant des besoins spéciaux.	<p>Cris Colombia : Les jeunes constituent la majorité de la population mondiale et ils sont les principaux créateurs et utilisateurs des ICT. Par contre, beaucoup d'entre eux, en particulier ceux des pays en voie de développement se trouvent dans une situation défavorisée et n'ont pas accès à ces technologies. Il faudrait accorder plus d'attention et viser spécialement la promotion de la capacité des jeunes qui représentent la force de travail de l'avenir, ainsi que celle des citoyens qui ont des besoins spéciaux. <u>Des efforts similaires sont nécessaires pour éliminer l'exclusion dont souffrent d'autres groupes sociaux tels que les descendants d'africains et les LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Transsexuels)</u></p> <p>Taking ITGlobal: Le paragraphe sur les jeunes pourrait être mieux placé. Sur le terrain, dans les pays du monde, non seulement les jeunes représentent la majeure partie de la population – mais ils sont les utilisateurs les plus avides de technologie, et les innovateurs derrière beaucoup de technologies-clés qui font fonctionner la Société de l'information. Le paragraphe actuel sur les jeunes (C16) reconnaît la contribution centrale et les potentialités d'opportunités qui restent encore offertes aux jeunes par la Société de l'information. En même temps, il note avec justesse que beaucoup de jeunes sont encore défavorisés et déconnectés et que leurs besoins doivent être satisfaits d'urgence.</p> <p>UNESCO: <u>apprécie l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et suggère de les maintenir dans sa version définitive</u> :: Respect des questions relatives au sexe et aux jeunes</p>
1)	1) Information et communication infrastructure	<p>Société civile en Afrique : L'infrastructure de l'Information et de la Communication, le caractère abordable du financement et de l'investissement, du développement, et de la durabilité : La condition préalable à la création d'une société de l'information est l'existence d'une infrastructure d'information efficace. Le mauvais état de l'Information et des Communications en Afrique est actuellement, pour beaucoup de pays africains, le principal obstacle pour accéder à la Société de l'information. Il faut traiter ce problème en priorité afin de permettre l'inclusion de l'Afrique dans la Société de l'information. On sait que les ICT sont l'un des instruments et non la solution des problèmes de développement humain auquel l'Afrique doit faire face.</p>
17.	17. L'accès universel, permanent et abordable aux ICT doit être un objectif pour tous les responsables engagés dans la construction de la Société de l'information.	<p>DT/1: [17] L'accès universel aux technologies de l'information et de la communication, y compris la radio et la télévision, devront être un but pour tous les responsables impliqués dans la construction de la Société de l'information, en fonction du cadre légal en vigueur dans chaque pays.</p> <p>APC: Dans l'environnement d'innovation technique rapide, le principe de l'accès universel devrait être redéfini et étendu pour s'appliquer aux mass médias traditionnels et aux nouveaux médias.</p> <p>APC-WNSP: Le but poursuivi d'un accès universel et équitable à la Société de l'information repose sur une compréhension de la Fracture Numérique liée au sexe et de la fracture rurale/urbaine.</p> <p>CCBI : Préconiser l'adoption d'un cadre politique qui encourage la concurrence, y compris la libéralisation commerciale, et l'investissement dans le secteur privé pour que le secteur privé puisse remplir ce rôle important.</p> <p>Ecurie Maloba : Infrastructure de l'information et de la communication</p> <p>- Nous ne pouvons prétendre à l'avènement d'une société de l'information que par l'observance du</p>

	<p>principe de la participation inclusive et active de tous les acteurs à tous les niveaux, soient-ils les pouvoirs publics, les secteurs privés, la société civile, les ONG... La société de l'information est une société globalisante qui implique, moins qu'on le pense, la participation de tous ;</p> <ul style="list-style-type: none">- L'infrastructure à mettre en place devra d'abord partir, avant de penser tout d'abord aux infrastructures directement liées aux NTIC, de la réhabilitation des infrastructures préalables, cas de l'Afrique. Nous parlons ici de l'Energie qui doit recevoir une attention particulière. A titre exemplatif, l'énergie demeure encore un réel problème loin d'être acquis en Afrique. Seule une poignée des gens sont alimentés en énergie... si peu que plus de ¾ de nos pays ne peuvent prétendre à une connexion à l'Internet permanente faute d'énergie. Le sommet devra lancer un vibrant appel à tous les acteurs concernés dans la production d'énergie d'adopter ensemble avec tout le sommet un plan sur cette problématique qui du reste est cruciale ;- La société de l'information devra aboutir à un accès et un partage universel et équitable des outils;- L'infrastructure devra bénéficier d'un assouplissement des politiques financières et fiscales par la levée des obstacles réglementaires politiques et financiers dans chaque pays;- La réduction des coûts des outils de l'information et communication est susceptible d'aider la réduction de la fracture numérique. Elle devra donc être analysée minutieusement. Une politique tarifaire devra être arrêtée à cet effet ;- Le développement de l'infrastructure devra considérer toutes les personnes avec des mécanismes intégrant les personnes vulnérables et défavorisées telles que les femmes, les enfants les handicapés. <p>ITU: Permettre à tous d'accéder aux ICT</p> <ul style="list-style-type: none">- Chacun, partout, devrait avoir l'opportunité de participer à la société mondiale de l'information et personne ne devrait être exclu des bénéfices qu'elle offre. L'accès à l'infrastructure des ICT et aux services devrait être l'un des principaux objectifs du Sommet.- La fourniture d'un accès universel et abordable aux ICT ainsi que le développement des applications et services des ICT, spécialement dans les régions urbaines, rurales et éloignées mal desservies, reste l'un des plus grands défis à relever pour éliminer la Fracture Numérique.- Par conséquent, la connectivité est non seulement critique, mais également centrale en tant qu'agent d'animation pour la construction d'une société mondiale de l'information à laquelle tous les citoyens pourront participer sur un pied d'égalité. La nécessité impérieuse de s'occuper des besoins spéciaux des pays en voie de développement, des pays dont l'économie est en transition, des états en voie de développement des petites îles et des pays moins développés revêt une importance particulière.- Pour pleinement atteindre les objectifs de l'accès universel et abordable aux ICT, on a besoin du développement de lois d'habilitation légale transparente et de cadres politiques et réglementaires. <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; Ajouter : L'accès universel, permanent et abordable aux ICT doit être l'objectif de tous les responsables impliqués dans la construction de la Société de l'information. <u>Le principe de l'accès universel devrait s'appliquer de façon cohérente à tous les médias de communication conventionnels tels que la TV, la radio et vidéocassettes ainsi qu'aux nouveaux médias. Dans</u></p>
--	--

		<p><u>un environnement d'innovation technologique, ce principe de service universel devrait être redéfini et étendu.</u> Société Civile Coréenne L'accès universel, permanent et abordable aux ICT doit être l'objectif de tous les responsables impliqués dans la construction de la Société de l'information.. <i>Ajouter</i> <u>Le principe de l'accès universel devrait s'appliquer de façon cohérente à tous les médias de communication conventionnels tels que la TV, la radio et vidéocassettes ainsi qu'aux nouveaux médias. Dans un environnement d'innovation technologique, ce principe de service universel devrait être redéfini et étendu.</u></p> <p>Rehabilitation International : Accessibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des précisions doivent être apportées en ce qui concerne le concept d'accessibilité afin d'y inclure spécifiquement la notion d'accessibilité aux personnes handicapées. - La déclaration et le plan d'action doivent énoncer un engagement clair et des stratégies concrètes afin d'assurer l'accessibilité des technologies et des contenus aux personnes handicapées ainsi que l'accès aux technologies d'adaptation. - La déclaration et le plan d'action doivent énoncer un engagement clair et des stratégies concrètes afin d'assurer l'accessibilité des environnements et des équipements aux personnes handicapées - La déclaration et le plan d'action doivent contenir des objectifs et des stratégies concrètes en matière d'approvisionnement gouvernemental de biens et de services accessibles. <p>SACOD: Ajouter:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Tous les responsables devraient reconnaître la capacité des ICT à élargir l'accès des communautés aux médias ;</u> - <u>profiter de l'occasion pour construire des médias pour les communautés en s'efforçant de promouvoir l'accès universel aux ICT ;</u> - <u>reconnaître le rôle unique des médias en tant qu'outil d'animation et de promotion de leur communauté dans le cadre de leur propre développement et améliorer ce rôle en constituant des partenariats avec les responsables concernés tels que les mouvements civiques, les ONG et les gouvernements locaux.</u> <p>SchoolNetAfrica: Ajouter: " Accès universel, permanent, multimodal et abordable aux ICT</p>
17 A		<p>17 A Mouvement Fédéraliste Mondial: <i>ajouter:</i> <u>Les ICT peuvent être un moyen de création de processus plus participatifs, plus larges et globaux de prise de décision dans le gouvernement, à développer totalement pour disposer des politiques les plus efficaces, universellement adoptées et durables.</u></p>
18.	<p>18. Construction de l'infrastructure : Une infrastructure de réseau d'information et de communication bien développée et facilement accessible est essentielle pour le progrès social et économique des pays, et le bien-être de tous les citoyens et de toutes les communautés. L'amélioration de la connectivité a une importance particulière à cet égard.</p>	<p>CCBI : L'essence de la nature de l'investissement privé dans le développement, le déploiement, la maintenance, et la modernisation des réseaux et installations de communications et d'information dans le monde, devrait être reconnue et des politiques publiques invitant à faire cet investissement devraient être formulées.</p> <p>Glocom : au paragraphe 18 on pourrait lire que la recommandation ne concerne que l'infrastructure nationale. Nous suggérons de mentionner spécifiquement l'infrastructure et la connectivité régionale, et internationale.</p> <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; Ajouter: Construction de l'infrastructure: Une infrastructure de réseau d'information et de communication bien développée et facilement accessible est</p>

		<p>essentielle pour le progrès social et économique des pays, et le bien-être de tous les citoyens et de toutes les communautés. L'amélioration de la connectivité a une importance particulière à cet égard. <u>[Et l'investissement dans la construction de l'infrastructure des communications devra être solidement basé sur le principe de la concurrence loyale et du service public et universel. Pour maintenir le principe du service public, et en fonction des différentes conditions sociales et économiques, il faudrait développer une méthode plus appropriée de construction de l'infrastructure.]</u></p> <p>Société Civile Coréenne Construction de l'infrastructure : Une infrastructure de réseau d'information et de communication bien développée et facilement accessible est essentielle pour le progrès social et économique des pays, et le bien-être de tous les citoyens et de toutes les communautés. L'amélioration de la connectivité a une importance particulière à cet égard.. <i>Ajouter</i> <u>Et l'investissement dans la construction de l'infrastructure des communications devra être solidement basé sur le principe de la concurrence loyale et du service public et universel. Pour maintenir le principe du service public, et en fonction des différentes conditions sociales et économiques, on pourrait développer une méthode plus appropriée de construction de l'infrastructure.</u></p> <p>Centre Sud : Le principe de l'utilité des infrastructures-clés (réseaux) devrait continuer à guider la politique publique tout en encourageant les innovations et la propriété privée dans un cadre réglementaire de concurrence et d'intégrité.</p> <p>Fédération Mondiale des Associations des Nations Unies: Construction de l'infrastructure : . Une infrastructure de réseau d'information et de communication bien développée et facilement accessible est essentielle pour le progrès social et économique des pays, et le bien-être de tous les citoyens et de toutes les communautés. L'amélioration de la connectivité <u>et l'amélioration des équipements des ICT ont une importance particulière à cet égard..</u></p>
19.	<p>19. Points d'accès communautaire: L'accès public à partir des centres communautaires tels que les bureaux de poste, les bibliothèques et les écoles peut être considéré comme un moyen efficace de promotion de l'accès universel, en particulier dans les zones rurales et isolées, et dans les quartiers urbains pauvres.</p>	<p>Cris Colombia : Points d'accès communautaire: l'accès public à partir des centres communautaires tels que les bureaux de poste, les bibliothèques et les écoles peut être considéré comme un moyen efficace de promotion de l'accès universel, <u>la constitution collective de la connaissance et la diffusion de la pensée des communautés,</u> spécialement dans les zones rurales et isolées, et dans les quartiers urbains pauvres.</p> <p>IFLA : Points d'accès communautaire : Nous suggérons de faire référence ici à l'environnement convivial fourni par les bibliothèques. Nous suggérons le libellé suivant : " Les bibliothèques, en particulier, fournissent un environnement efficace pour l'utilisation des ICT permettant d'accéder à l'information et à l'apprentissage des qualifications requises pour une recherche efficace."</p> <p>Société Civile Coréenne <i>Ajouter</i> <u>Le développement des ICT devrait être basé sur la durabilité. Pour minimiser l'impact sur la dégradation de l'environnement, et il faudrait développer des ICT qui ne présentent pas de danger pour la santé. Le transfert des ordinateurs d'occasion aux pays en voie de développement devrait tenir compte du danger des déchets toxiques.</u></p> <p>UNESCO: <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : L'accès pour les communautés comme élément permettant l'accès aux ICT pour tous à un prix abordable</p> <p><i>Modifier comme suit:</i> "L'accès public à partir de centres tels que les bureaux de poste, les centres multimédia</p>

		<p><u>des communautés, les bibliothèques et les écoles, fournissent un moyen efficace de promotion de l'accès universel accès dans les régions rurales et éloignées"</u></p> <p>UPU : L'UPU prend note des références, dans le para. 19 "Points d'accès de la communauté de la Déclaration de principes et para. 3 du Plan d'Action", au rôle joué par le secteur postal. En effet, les bureaux de poste dans le monde fournissent une gamme efficace et abordable de services de communication de base qui permettent aux individus ainsi qu'aux organisations publiques et privées de communiquer. Ils facilitent ainsi l'accès à l'information et à la connaissance, en particulier dans les régions rurales et les régions isolées..</p> <p>Propositions spécifiques :</p> <p>En ce qui concerne la Section I(A), de la Déclaration de principes, nous voudrions suggérer d'ajouter un petit paragraphe pour insister sur l'importance de la communication physique, sur papier dans le processus de création de la nouvelle société de l'information.</p> <p>Ce petit paragraphe serait le suivant :</p> <p><u>"Nous reconnaissons également que le développement de la future société de l'information reposant sur la technologie ne peut pas être totalement réalisé sans l'intégration dans le processus d'autres formes d'infrastructures de communication et d'information tels que les services postaux et les services d'information sur papier tels que la correspondance, les livres, les magazines, les journaux et autre matériel imprimé."</u></p>
19 A		<p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO: Nouveau : <u>Le développement des ICT devrait être basé sur la durabilité. Pour minimiser l'impact sur la dégradation de l'environnement, et il faudrait développer des ICT qui ne présentent pas de danger pour la santé. Le transfert des ordinateurs d'occasion aux pays en voie de développement devrait tenir compte du danger des déchets toxiques.</u></p> <p>Fédération Mondiale des Associations des Nations Unies: Points d'accès de la communauté :</p> <p>L'accès public à partir de centres de la communauté tels que les bureaux de poste, les bibliothèques et les écoles, fournissent un moyen efficace de promotion de l'accès universel accès dans les régions rurales et éloignées et les quartiers pauvres des villes. <u>Par conséquent, il faudrait développer des alternatives innovantes pour améliorer l'accès du public dans les pays en voie de développement, telles que des subventions et la réduction du coût de l'infrastructure.</u></p>
20.	<p>20. Mesure et plan de la Société de l'information: Les indicateurs sont essentiels pour mesurer l'évolution de la Société de l'information, plus particulièrement les besoins et les réalisations des pays en voie de développement et leurs conditions particulières. Il faudrait également évaluer la pénétration des services d'ICT dans les communautés au niveau urbain et rural.</p>	<p>DT/1: [20] La disponibilité de sources d'énergie est une condition préalable à l'élimination de la Fracture Numérique. Il est donc indispensable d'élaborer une politique active en termes de ressources d'énergie renouvelables ; cette politique, définie par les autorités publiques doit être suivie par tous les partenaires impliqués dans le déploiement des ICT, afin de garantir aux utilisateurs une qualité adéquate et une disponibilité permanente, particulièrement dans les zones rurales et les régions isolées.</p> <p>APC: Nous proposons que toutes ces initiatives prennent en compte le problème des sexes et son impact sur les hommes et les femmes.</p> <p>APC-WNSP : Nous proposons que toutes ces initiatives prennent en compte le problème des sexes et son impact sur les hommes et les femmes</p> <p>ATD Quart Monde : Evaluation et "cartographie" de la société de l'information: il est indispensable</p>

		<p>d'établir des indicateurs de l'évolution de la société de l'information, pour évaluer en particulier les besoins et les résultats des pays en développement compte tenu de leurs spécificités. Des valeurs cibles devraient être fixées pour comparer les taux de pénétration des services TIC dans les communautés urbaines et dans les communautés rurales. <u>Dans toutes les régions du monde, le taux de pénétration auprès des populations très défavorisées devrait également être suivi avec une attention particulière.</u></p> <p>Cris Colombia : <u>Évaluer et situer la société de l'information</u>: les indicateurs sont essentiels pour voir si la société de l'information et de la connaissance contribue efficacement à la construction de la démocratie (et à l'évolution de la société de l'information) et, plus concrètement, si elle répond aux besoins et aux intérêts (la réalisation) de chaque pays. (des pays en voie de développement, et de leurs conditions particulières). Il est également nécessaire de fixer des points de référence en ce qui concerne le détournement (pénétration) des services ICT à l'intérieur des communautés au niveau urbain et rural, et leur participation aux débats mondiaux, et la circulation de l'information et de la connaissance.</p> <p>Caucus LAC : Évaluer et situer la société de l'information : les indicateurs sont essentiels pour évaluer par différence l'évolution de la société de l'information et, plus concrètement, les besoins et les réalisations des pays en voie de développement, et leurs conditions particulières. Il est également nécessaire de fixer des points de référence en ce qui concerne la pénétration et l'utilisation effective des services ICT dans les communautés au niveau urbain et au niveau rural.</p> <p>UNESCO: mettre ce paragraphe à la fin du Projet de Déclaration de principes (nouveau paragraphe 53);</p>
2)	2) Accès à l'information et à la connaissance	<p>Société civile en Afrique L'accès à l'information et à la connaissance doit être décentralisé et disponible au niveau du village, dans des formats et des langues qui soient accessibles et culturellement appropriés. L'accès à l'information et à la connaissance doit être reconnu comme un droit de l'homme.</p>
21	21. Le droit de communiquer et le droit pour les citoyens d'accéder à l'information sont fondamentaux dans la Société de l'information.	<p>DT/1: [21 A] Droit à l'Information et Droit à la Communication: Le droit à l'information et à la connaissance ainsi que le droit à la communication sont reconnus comme des droits fondamentaux de l'homme et ils devraient être ajoutés à la liste des Droits Fondamentaux de l'Homme (Charte des Nations Unies - Charte des Droits de l'Homme). Il ne peut y avoir de Société de l'information mondiale que si chacun, partout, a l'opportunité et la capacité d'accéder à un réseau d'information de communication. C'est ce qu'on entend par accès universel.</p> <p>Caucus CPSR: <i>Ajouter</i> "Le droit à la communication est fondamental pour la Société de l'information. Il faut pour cela reconnaître le droit des individus et des communautés à un accès juste et équitable aux moyens d'informations et de communication , ainsi que le droit à un accès juste et équitable à l'information et à la connaissance adaptées à leurs conditions de vie."</p> <p>Cris Colombia : Le droit à la communication, ainsi que le droit des citoyens à avoir accès à l'information sont cruciaux pour la société de l'information, <u>la démocratie et le développement.</u></p> <p>Ecurie Maloba : Accès à l'information et au savoir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sociétés de développement devront d'une part, inclure considérablement dans leur création des logiciels les fonctionnalités des versions antérieures et accroître la compatibilité dans les nouvelles. Et d'autre part, multiplier et diversifier la production des logiciels libres d'utilisations dans les

		<p>populations défavorisées ;</p> <ul style="list-style-type: none">- Le développement des applications qui tiennent compte de la problématique que pose l'intégration des personnes avec handicap dans les NTIC. Des applications devront être développées pour ce cas marginalisé. Développer une approche d'encadrement des sourds, des aveugles et autres formes de handicap. Des matériels adaptés à cette couche des personnes ;- Dans son approche de l'accès à tous, la société de l'information devrait aussi considérer le revers de la médaille que représentent les désavantages ou les antivaieurs qui naissent du développement des applications des NTIC en particulier dans la jeunesse. Le SMSI doit proposer et résoudre le problème de la dépravation des mœurs occasionnées par les NTIC. Aujourd'hui, les NTIC constituent un défi énorme et indéniable aux cultures et mœurs d'un certain nombre des peuples. En Afrique la nudité est sacrée et ne peut donc pas être exposée, aujourd'hui rien de plus choquant que de constater les jeunes africains qui au lieu de bénéficier des NTIC, en sont plutôt devenus victimes ; de plus en plus ce sont les moins jeunes dont l'âge va jusqu'à 8- 9 ans qui connaissent toute la gamme des sites pornographiques. Ce comportement lance un affront considérable et dangereux à la Société africaine si peu que beaucoup ne veulent plus envoyer des enfants au net ? Le sommet ensemble avec la communauté internationale doit analyser ce problème et développer des mesures de sécurisation des contenus à diffuser sur le NET, développer des applications qui restreindront et empêcheront les moins de 18 ans à ce danger. <p>IAPA: Le droit to communicate et le droit for citizens to access information are fundamental to la Société de l'information. L'accès libre pour les individus et les nouveaux médias aux sources d'information, et l'obligation pour les agences gouvernementales de garantir l'accès aux sources officielles, sont des aspects à renforcer afin de protéger la robuste opinion publique qui est à la base d'une citoyenneté responsable.</p> <p>International Association of Broadcasting: Le droit to communicate et le droit for citizens to access information are fundamental to la Société de l'information. <u>remplacer par: L'accès libre pour les individus et par conséquent les médias aux sources d'information devrait être garanti et renforcé, pour soutenir l'existence d'une vigoureuse opinion publique qui est le fondement de la responsabilité civique dans la Société de l'information.</u></p> <p>IFLA: Accès à la connaissance: Il serait utile d'inclure le texte de l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 à cet endroit, dans le texte ou comme note de bas de page : <i>“Tout individu dispose du droit d'opinion et d'expression ; ce droit inclut la liberté d'avoir des opinions sans interférence et de chercher, recevoir et transmettre des informations et des idées par tout moyen et sans tenir compte des frontières”.</i></p> <p>IFLA/IPA: Vers un cadre qui récompense la créativité, la diversité et la liberté d'expression Principe: La création et la diffusion du contenu numérique demandent du temps, des efforts, des capacités et un investissement. La protection du copyright est le meilleur stimulant de la créativité. Le copyright encourage le progrès et la diversité devient une exigence et non une limite, destinée à mettre le contenu à la disposition des utilisateurs. La protection des droits de propriété intellectuelle encourage l'innovation et</p>
--	--	--

	<p>l'investissement et aide à développer un marché pour une grande variété de contenu en ligne et hors ligne.</p> <ul style="list-style-type: none">- Alors que les principes fondamentaux sous-jacents de la protection du copyright dans l'environnement de la presse imprimée restent les mêmes dans le cyber-environnement (dans ce sens, « le numérique n'est pas différent »), IFLA et IPA reconnaissent que l'arrivée de nouvelles technologies a fondamentalement changé les méthodes d'édition et de diffusion ainsi que la gestion des droits (dans ce sens, "le numérique est différent")- Pour faire disparaître la Fracture Numérique la meilleure méthode est l'application de programmes des gouvernements consistant à augmenter le financement de la fourniture de livres et autres publications aux bibliothèques ainsi que la connexion des utilisateurs finaux à l'Internet, spécialement dans les pays en voie de développement, et des groupes défavorisés dans les pays développés- Des exceptions et des limitations au copyright dans l'intérêt du public restent nécessaires dans le cyber-environnement, afin de maintenir un équilibre équitable entre les droits des créateurs et des distributeurs et les besoins des utilisateurs ; cependant la nature et l'étendue des exceptions et limitations doit être évaluée en appliquant le test des trois étapes mis au point dans les traités Internationaux administrés par WIPO : les exceptions sont limitées à des cas spéciaux qui ne gênent pas une exploitation normale de l'ouvrage et ne portent pas préjudice sans raison aux intérêts légitimes du détenteur du droit. <p>Principe: Pour permettre à la Société de l'information d'encourager la création dans toute la mesure du possible, les créateurs, éditeurs et producteurs de contenu devront également jouir de leur droit à la liberté d'expression, y compris la liberté d'éditer, acceptée au plan international .</p> <p>Recommandations: La protection des droits des créateurs, éditeurs et producteurs de contenu dans la Société de l'information devrait inclure :</p> <ul style="list-style-type: none">- Toute réglementation équivalente à la censure avant la publication doit être évitée, en tenant compte des usages des différents secteurs de contenu- Il incombe principalement à l'utilisateur individuel de l'internet de déterminer le contenu auquel il veut accéder ; il incombe principalement aux parents de déterminer à quoi leurs enfants doivent accéder. <p>La coopération internationale et les échanges devraient être favorisés et il faudrait envisager la mise au point des meilleures pratiques décidées</p> <p>IFJ: Le droit de communiquer ne devrait pas être ajouté à la liste des Droits Fondamentaux de l'Homme comme le suggère le paragraphe 21 A du Projet de Déclaration. Il y a des doutes sérieux sur l'étendue, l'intention et l'impact de ce droit et IFJ estime que l'objectif de ce droit peut être atteint par l'application des droits existants. Par conséquent, IFJ ne soutient l'inclusion de ce droit que dans le contexte de l'Article 19 existant de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à condition cependant que cela ne fasse pas obstacle à la liberté d'expression et à la liberté de la presse. Le WSIS devrait, dans tous les domaines, respecter le cadre des droits existants et l'appliquer au lieu de chercher à créer de nouveaux droits. Les lois sur la liberté de l'information et l'accès à l'information devraient être adoptées par tous les états.</p> <p>Global Unions: Les lois sur la liberté de l'information et l'accès à l'information devraient être adoptées par tous les états. (paragraphe 21 A du Projet de Déclaration).</p>
--	--

		<p>Le droit à la communication ne devrait pas être ajouté à la liste des Droits Fondamentaux de l'Homme, comme cela a été suggéré (paragraphe 21 A du Projet de Déclaration).</p> <p>Il y a des doutes sérieux sur l'étendue, l'intention et l'impact de ce droit et le mouvement syndical estime que l'objectif de ce droit peut être atteint par l'application des droits existants. Par conséquent, nous ne soutiendrions l'inclusion de ce droit que dans le contexte de l'Article 19 existant de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à condition cependant que cela ne fasse pas obstacle à la liberté d'expression et à la liberté de la presse. Le WSIS devrait, dans tous les domaines, respecter le cadre des droits existants et l'appliquer au lieu de chercher à créer de nouveaux droits..</p> <p>IPA: <i>Liberté d'Expression</i>: Une référence à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Article 19 est incluse dans le Projet de Déclaration de principes. Cette référence à l'Article 19 ne devrait pas être modifiée dans le document final. Le "droit à la communication" ne devrait pas être introduit ni recommandé si sa nécessité n'est pas clairement démontrée. En fait, un tel droit, s'il n'est pas bien défini, peut entrer en conflit avec l'Article 19. Cela ne peut pas être toléré.</p> <p>Caucus LAC : Le droit à la communication ainsi que le droit [des citoyens] <u>à la citoyenneté</u>, à l'accès à l'information, sont cruciaux pour la société de l'information <u>et ils doivent être reconnus comme des droits fondamentaux de l'homme</u>.</p> <p>SACOD : Modifier : A cet égard, le droit à la communication, le droit pour les citoyens d'accéder à l'information et le rôle d'animateur des médias à cet égard sont fondamentaux pour la Société de l'information.</p> <p>SchoolNetAfrica: Ajouter: "Le droit de communiquer, <u>le droit de participer à la conception</u> et le droit pour les citoyens..."</p> <p>UNESCO: Enlever "Le droit de communiquer"; <i>Ajouter une nouvelle phrase à la fin du paragraphe</i>: "<u>des flots d'informations plus importants (Nord/Sud ; Sud/Nord et Sud/Sud) et la création et la diffusion de contenus locaux sont importants pour soutenir ce droit</u>".</p>
22	<p>22. Accès à la connaissance Les individus et les organisations devraient bénéficier de l'accès à l'information, à la connaissance et aux idées. La connaissance mondiale dans un but de développement pourrait être améliorée en assurant un accès équitable à l'information pour des activités éducatives, scientifiques, économiques, sociales, politiques et culturelles".</p>	<p>Société civile en Afrique <i>Ajouter</i> Les individus, les organisations <u>et les communautés</u> devraient bénéficier de l'accès à l'information,....</p> <p>CERN/UNESCO/ICSU: Reformuler la Section I. C. 22 comme suit: "Accès à la connaissance et aux informations provenant de la science et autres secteurs : tous les individus et organisations devraient bénéficier de l'accès à l'information, à la connaissance et aux idées. Le partage et le renforcement de la connaissance mondiale dans un but de développement pourraient être améliorés en assurant un accès équitable à l'information pour des activités éducatives, scientifiques, économiques, sociales, politiques et culturelles".</p> <p>Cris Colombia : Accès à la connaissance : les individus et les organisations devraient bénéficier de l'accès à l'information, <u>en recevant des connaissances et des idées développées dans différentes parties du monde, et en faisant circuler les leurs</u>. Il faut promouvoir l'échange et l'accroissement des connaissances à l'échelle mondiale en faveur du développement, en assurant un accès équitable à l'information pour des fins éducatives, scientifiques, économiques, sociales, politiques et culturelles.</p>

		<p>RACS Les individus et les organisations devraient bénéficier de l'accès à l'information et aux idées. Le partage des <u>connaissances</u>, des informations et des idées permettrait la création de connaissance et renforcerait la capacité mondiale de <u>connaissances</u> en faveur du développement, en assurant un accès équitable à l'information pour des activités éducatives, scientifiques, économiques, sociales, politiques et culturelles</p> <p>SchoolNetAfrica:<i>Ajouter:</i> "Les individus et les organisations <u>et les communautés</u> devraient bénéficier..."</p> <p>Parti radical transnational recommande le langage suivant : La fermeture des sites web et/ou la surveillance et/ou la poursuite des net-surfers et des activistes en ligne devraient être considérés comme une violation de l'Art. 19 de la Convention Internationale sur les Droits Civils et Politiques (ICCPR).</p> <p>UNESCO: <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive :: Création de connaissances comme principal objectif de la société de l'information <i>Ajouter après "Accès à la connaissance": "...et à l'information: tous ...";</i></p>
22A		<p>DT/1: [22 A] L'accès à l'information est un droit fondamental de l'homme. Les médias—nouveaux et traditionnels—ont un rôle important à jouer en créant une Société de l'information permettant à tous les citoyens de participer .</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans ce but, les médias doivent être accessibles et abordables pour tous les citoyens. L'audiovisuel autorisé à émettre et spécialement l'audiovisuel disposant d'une couverture universelle, est un important moyen pour atteindre cet objectif ; la couverture universelle doit être améliorée, particulièrement dans les pays en voie de développement. Les nouvelles opportunités offertes par l'ère de l'information devraient être également au service de toutes les communautés. - Pour remplir leur rôle, les médias doivent avoir libre accès aux événements qui intéressent le public, y compris le droit de faire des enregistrements et d'établir des liens de contribution sans interférence des autorités publiques. <p>EBU : devrait bénéficier du soutien total des gouvernements et être intégré dans la Section I sur <i>accès à l'information</i> des citoyens (et l'importance, à cet égard, de l'audiovisuel autorisé à émettre et disposant d'une couverture universelle) et sur <i>le rassemblement de nouvelles libres</i> par les médias pour les événements qui intéressent le public.</p>
22B		<p>Parti radical transnational: <i>Ajouter un nouveau paragraphe:</i> Les Nations Unies et ses Etats Membres devraient promouvoir l'adoption d'une série de mesures législatives destinées à encourager le droit pour chaque citoyen d'accéder, à tout moment et en utilisant une variété de moyens de communication y compris l'Internet, aux procès des institutions publiques, ainsi qu'aux réunions des organismes électifs et compétents, et d'obtenir des documents publics en ligne et hors ligne</p>
23	<p>23. Accès aux informations du domaine public : Un domaine public vivant et riche</p>	<p>CERN/UNESCO/ICSU: Reformuler la Section I. C. 2. 23 comme suit : "Accès aux informations qui sont dans le domaine public: Un domaine public vivant et riche est un élément</p>

<p>est un élément indispensable à la croissance de la Société de l'information. Les informations du domaine public doivent être facilement accessibles..</p>	<p>indispensable à la croissance de la Société de l'information. Les informations, y compris les données scientifiques, qui sont dans le domaine public doivent être facilement accessibles.”</p> <p>DT/1: [23] Les connaissances mondiales communes et le domaine public de l'information sont des ressources qui servent de base à l'intérêt du public mondial. Elles devraient être protégées, diffusées et encouragées, en particulier, via des sources ouvertes et des logiciels gratuits.</p> <p>APC: Nous estimons que ce paragraphe devrait inclure un texte précisant qu'il est nécessaire de 'protéger et d'étendre le domaine public : “ Un domaine public vivant et riche est un élément indispensable à la croissance de la Société de l'information et en tant que tel il doit être protégé et étendu. Les informations qui sont dans le domaine public, y compris les écrits et les recherches financés par les fonds publics, doivent être librement et facilement accessibles.”</p> <p>IPA: <u>Copyright</u> : Il faudrait surtout reconnaître que le copyright et le droit à la propriété sont des droits de l'homme. Une référence à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Article 27(2), doit être incluse dans les documents définitifs. Bien que certaines parties de notre déclaration, faite conjointement avec EWC, FIAPF, STM, IVF et MPA le 30 janvier 2003, figurent actuellement dans le Projet de Déclaration de principes et de Plan d'Action, les contributions des observateurs contiennent beaucoup de termes anti-copyright, en particulier la section 2 du projet de Plan d'Action. La Section 1 du Projet de Déclaration de principes semble être plutôt équilibrée. Elle devrait néanmoins préciser que les principes fondamentaux qui sous-tendent le copyright dans le monde physique, restent les mêmes dans le monde de l'électronique. Une protection solide des droits de propriété intellectuelle est nécessaire dans l'environnement numérique. En ce qui concerne la section 2 du projet de Plan d'Action, beaucoup d'articles sont simplement inacceptables, en particulier en ce qui concerne l'accès ouvert (un concept non défini et qui est compris différemment par différents secteurs de la communauté internationale), et les droits de propriété intellectuelle en général.</p> <p>Caucus IRIS-HRIS : membres : L'accès gratuit aux données publiques est une condition nécessaire pour donner à chacun les moyens d'exercer sa citoyenneté ;</p> <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; Ajouter : "... doit être facilement accessible. <u>Il faudrait encourager la réalisation du domaine public de l'information. La plupart des productions de la recherche des universités ou des établissements publics, qui ont bénéficié de fonds publics, devraient faire partie du domaine public.</u>"</p> <p>Orbicom : Contenu de qualité, Le contenu qui satisfait réellement les besoins de base des gens et qui est fiable en termes d'authenticité et d'exactitude, entraîne la crédibilité de la société de l'information qui émerge. A cet égard, le travail intellectuel de ceux qui créent, traitent, diffusent et préservent le contenu, est très important dans une société de l'information basée sur la confiance. Il incombe spécialement aux groupes professionnels tels que les scientifiques, les archivistes, les bibliothécaires, les enseignants, les statisticiens et les journalistes de servir les intérêts du public en fournissant aux gens des informations authentiques, exactes et impartiales essentielles pour la participation à la démocratie. Ces groupes apportent donc une contribution décisive à l'éducation des gens et au développement politique et culturel. Dans ce sens, une information de qualité devrait être considérée comme un bien public, et par conséquent être accessible et abordable par tous..</p>
--	--

		<p>Un domaine public vivant et riche est un élément indispensable à la croissance de la Société de l'information. Les institutions publiques telles que les bibliothèques et les archives doivent fonctionner comme des courtiers d'informations fidèles et garantir le libre accès.</p> <p>Société Civile Coréenne : Accès aux informations du domaine public : Un domaine public vivant et riche est un élément indispensable à la croissance de la Société de l'information. Les informations du domaine public doivent être facilement accessibles. <i>Ajouter</i> : <u>Il faudrait encourager la réalisation du domaine public de l'information. La plupart des productions de la recherche des universités ou des établissements publics, qui ont bénéficié de fonds publics, devraient faire partie du domaine public.</u></p> <p>La Science est un bien public associé à la Société de l'information qui aide au développement de technologies innovantes et rentables et plus. La réussite des objectifs du Millénaire dépend de la maximisation du bénéfice éventuel de ces développements révolutionnaires dans les secteurs de la science, de l'éducation, de la santé, de la technologie, du développement économique et du gouvernement. La connaissance scientifique elle-même étant de la plus grande importance dans une société de l'information mondiale, il faut assurer un accès ouvert et équitable à cette connaissance. Les données et informations scientifiques générées grâce au financement public devraient être mises gratuitement à disposition sur le Web Mondial ; les outils des logiciels pour l'analyse et la diffusion de ces données et informations devraient être disponibles pour un prix raisonnable ; une infrastructure de réseau abordable devrait être fournie aux universités, aux bibliothèques publiques et aux instituts de recherche dans le monde ; l'équipement de traitement des informations et la formation nécessaire pour utiliser ces informations devraient également être disponibles dans le monde entier.</p> <p>SACOD : <i>Modifier</i> : Le rôle des gouvernements, du secteur des affaires, des médias et de la société civile dans la promotion des ICTS pour le développement et la démocratie</p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter</i> : "Les informations qui sont dans le domaine public doivent être facilement accessibles, <u>manipulables et adaptées aux besoins des utilisateurs.</u>"</p> <p>Tiye International : <i>Ajouter</i> : après accessible et applicable</p> <p>UNESCO : <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Importance d'un solide domaine public de l'information</p>
23 A		<p>UNESCO : <i>Ajouter le nouveau paragraphe suivant après le paragraphe 23</i>: "La protection de l'information : sous toutes ses formes (analogique et numérique) est essentielle pour la création d'une société de l'information basée sur la mémoire".</p>
24	<p>24. Normes ouvertes et source ouverte: Des normes ouvertes et des logiciels sources ouverts sont les éléments de base du développement d'un accès plus abordable aux ICT.</p>	<p>APC: Dans ce paragraphe nous aimerions voir ajouter que les standards ouverts et la source ouverte créent un environnement propice à l'innovation dans le secteur des ICT et permettent la protection du travail par internet.</p> <p>WBU : Utilisation de standards techniques mondiaux ouverts communs pour les systèmes et les équipements de l'ère de l'information, y compris les équipements destinés à la production d'émissions de radio et de télévision et la distribution des médias.</p>

		<p>CCBI : Il est important de comprendre la distinction entre standards ouverts et logiciel source ouvert. La politique gouvernementale relative aux standards des logiciels ne devrait pas faire de discriminations en faveur de, ou contre, un modèle particulier de développement de logiciel.</p> <p>Les déclarations Multilatérales des gouvernements, y compris celle de WSIS, devraient rester neutres en ce qui concerne les différentes technologies et les différents modes de développement des technologies</p> <p>ISOC: La formation à partager -- La nature multiple de l'Internet en fait un outil puissant de partage, d'éducation, et de coopération. Il a permis l'émergence de la communauté source mondiale ouverte qui a mis au point les composants-clés technologiques de l'Internet tel que the Domain Name System, le Web, et Apache (le logiciel de serveur du Web le plus commun). Grâce à l'Internet la vision de bibliothèques numériques est devenue une réalité. Par conséquent, les gouvernements devraient encourager le développement de logiciels sources ouverts et opposer les nouvelles technologies à la législation qui limiterait le concept bien établi d'utilisation loyale, essentiel pour le savoir, l'éducation, et la collaboration.</p> <p>UNESCO: <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Importance des standards ouverts et de la source ouverte</p>
25	<p>25. Barrières: Les barrières qui empêchent un accès équitable résultent des niveaux différents d'éducation et d'alphabétisation, du sexe, de l'âge, du revenu et de la connectivité, ainsi que de l'absence de formation des utilisateurs, des limites culturelles et linguistiques et des conditions particulières d'accès à la technologie pertinente. Les ICT, peuvent également être utilisées pour éliminer ces barrières ou d'autres qui existent dans la société</p>	<p>Société civile en Afrique <i>Ajouter</i>. Les barrières qui empêchent l'accès équitable résultent des différences de niveaux d'éducation et d'alphabétisation, du sexe, <u>des handicaps physiques</u>, de l'âge, du revenu et de la connectivité, ainsi que du manque de formation culturelle et linguistique de l'utilisateur.</p> <p>Consommateur International: Barrières: <u>La protection de la propriété intellectuelle ne devrait pas limiter indûment les droits d'accès et d'utilisation loyale des consommateurs et des créateurs</u></p> <p>Cris Colombia : Barrières : Les barrières qui empêchent un accès équitable résultent <u>de l'absence de politiques publiques, des monopoles</u>, des niveaux différents d'éducation et d'alphabétisation, du sexe, de l'âge, <u>de l'ethnie, de la culture, de la politique</u>, des revenus et de la connectivité, ainsi que de l'absence de formation des utilisateurs, des limitations culturelles et linguistiques et des conditions particulières d'accès à la technologie pertinente. Les ICT, peuvent également être utilisées pour éliminer ces barrières ou d'autres qui existent dans la société, <u>dans la mesure où sont définies des réglementations garantissant le droit à la communication pour tous, en reflétant les diversités culturelles, raciales, linguistiques et d'opinion</u>.</p> <p>Glocom : <u>Les barrières qui empêchent un accès équitable résultent des niveaux différents d'éducation et d'alphabétisation, du sexe, de l'âge, du revenu et de la connectivité, ainsi que de l'absence de formation des utilisateurs, des limites culturelles et linguistiques et des conditions particulières d'accès à la technologie pertinente. Les ICT, peuvent également être utilisées pour éliminer ces barrières ou d'autres qui existent dans la société.</u></p> <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO ; Ajouter: Barrières: Les barrières qui empêchent un accès équitable résultent des niveaux différents d'éducation et d'alphabétisation, du sexe, de l'âge, du revenu et de la connectivité, ainsi que de l'absence de formation des utilisateurs, des limites culturelles et linguistiques et des conditions particulières d'accès à la technologie pertinente. <u>De même, certaines politiques sociales et certains problèmes institutionnels comme l'absence d'un mécanisme de divulgation des informations au public, des limites imposées à l'accès au logiciel et au contenu résultant du système des</u></p>

	<p><u>copyrights, une structure socio-économique entraînant toutes sortes de discrimination etc....</u> . sont des <u>barrières importantes.</u> Les ICT peuvent aussi être utilisés pour éliminer ces barrières et d'autres barrières présentes dans la société.</p> <p>Société Civile Coréenne Barrières: Les barrières qui empêchent un accès équitable résultent des niveaux différents d'éducation et d'alphabétisation, du sexe, de l'âge, du revenu et de la connectivité, ainsi que de l'absence de formation des utilisateurs, des limites culturelles et linguistiques et des conditions particulières d'accès à la technologie pertinente.</p> <p><i>Ajouter</i> <u>De même, certaines politiques sociales et certains problèmes institutionnels comme l'absence d'un mécanisme de divulgation des informations au public, des limites imposées à l'accès au logiciel et au contenu résultant du système des copyrights, une structure socio-économique entraînant toutes sortes de discriminations sociales etc....</u> . sont des <u>barrières importantes.</u> Les ICT peuvent aussi être utilisés pour éliminer ces barrières et d'autres barrières présentes dans la société.</p> <p><i>Ajouter</i> <u>IPR et Droit de l'Utilisateur</u></p> <p>- Pour promouvoir le <u>développement de la connaissance et de la culture, il faudrait maximiser la discrétion nationale.</u> Et cet aspect devrait être pris en compte lors de la revue du processus des régimes IPR existants.</p> <p>- <u>L'utilisation personnelle, non-commerciale, du contenu numérique devrait être considérée comme une utilisation loyale.</u></p> <p><u>La dignité humaine et les droits de l'homme de base ne devraient pas être violés par IPR]</u></p> <p>Caucus LAC: Barrières: Les barrières qui empêchent un accès équitable résultent des niveaux différents d'éducation et d'alphabétisation, du sexe, de l'âge, des revenus et de la connectivité, ainsi que <u>de</u> l'absence de formation des utilisateurs, [des limitations culturelles et linguistiques et des conditions particulières d'accès à la technologie pertinente]. Les ICT, peuvent également être utilisés pour éliminer ces barrières ou d'autres qui existent dans la société, <u>telles que les limites imposées à la production de contenus dans une langue plus que dans d'autres et dans les conditions particulières d'accès à la technologie pertinente. La promotion des contributions pluridisciplinaires, pluriculturelles et plurisectorielles équilibrées doit être un objectif primordial de la construction de la société de l'information.</u> Les ICT, peuvent également être utilisés pour éliminer ces barrières ou d'autres qui existent dans la société.</p> <p>RACS: Les barrières qui empêchent l'accès équitable résultent de la façon dont les innovations technologiques actuelles sont influencées par les modèles culturels occidentaux et dont elles obéissent aux impératifs du marché. Dans le monde les <u>différences</u> de niveaux d'éducation et d'alphabétisation, de sexe, d'âge, de revenu et de connectivité, ainsi que le manque de formation des utilisateurs et les différences culturelles et linguistiques ainsi que les conditions particulières d'accès à la technologie pertinente, constituent des barrières pour la majorité des peuples. Les ICT, peuvent également être améliorés, développés et utilisés pour aider à <u>renverser</u> ces barrières ainsi que les autres qui existent dans la société</p> <p>Tiye International : <i>Ajouter:</i> 'race et ethnie' (Selon l'Article 13 du Traité d'Amsterdam)</p> <p>UN-ECOSOC-DAW : Enlever les barrières des infrastructures associées aux ICT qui affectent d'une façon disproportionnée les femmes et les filles et encourager l'établissement d'infrastructures associées aux ICT</p>
--	--

		abordables et accessibles à toutes les femmes et filles, en gardant à l'esprit les besoins spécifiques et les intérêts des femmes et filles qui vivent dans des pays en cours de construction et de reconstruction de la paix ;
25 A		Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; New: "IPR et Droits de l'Utilisateur - Promouvoir le développement de la connaissance et de la culture, maximiser la discrétion nationale. Et il faudrait tenir compte de cet aspect lors de la revue du processus des régimes IPR existants. - L'utilisation personnelle, non-commerciale, du contenu numérique devrait être considérée comme une utilisation loyale. La dignité humaine et les droits de l'homme de base ne devraient pas être violés par IPR."
26	26. Flots d'Informations : Il faudrait rechercher un meilleur équilibre des flots d'informations pour construire la Société de l'information.	Caucus CPSR: semble très vague et faible. Je voudrais a) demander que cela soit articulé comme une condition essentielle pour la Société de l'information et b) faire référence à l'art. 28 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme: "Car tout homme a droit à un environnement international au sein duquel ses droits puissent être totalement respectés ; un tel environnement ne peut être créé que par un équilibre juste et équitable des flots d'informations, un accès facile aux informations d'intérêt public national et international et un accès garanti aux ressources de communication qui doivent être reconnus comme des biens communs pour le monde Cris Colombia : Flots d'informations: en construisant la société de l'information, <u>il faut (il faudrait réussir à avoir) un meilleur équilibre entre les flots d'information en créant une société mondiale complète qui garantisse la production de connaissances et d'informations à tous les groupes de populations du monde</u> International Association of Broadcasting: Information flows: A better balance of the information flows should be sought in building la Société de l'information <u>remplacer par Flot d'informations: la libre circulation des informations, la liberté d'expression et la liberté de la presse, sont à la base d'une liberté stratégique institutionnelle, pivot de l'existence de l'ordre démocratique dans la société contemporaine, ainsi que ses caractéristiques essentielles pour l'application totale de l'Etat de droit et le respect de la liberté des citoyens et leur consolidation.</u> IAPA: Information flows: A better balance of the information flows should be sought in building la Société de l'information. Flot d'informations : (Remplacer par) Flot d'informations: La libre circulation des informations est un élément essentiel du fonctionnement total de la règle de loi et des libertés des citoyens à respecter et renforcer. . Caucus LAC : Flots d'information : en construisant la société de l'information, il faudrait réussir à obtenir un meilleur équilibre entre les flots d'informations <u>et les faire figurer dans le droit à la communication et à la liberté d'expression.</u> Tiye International: Ajouter: « dans le secteur public comme dans le secteur privé y compris les capacités de fabrication des SME et des ICT » UNESCO: <i>Ajouter à la fin du paragraphe "... sans aucune restriction de la liberté d'expression et de la liberté de la presse".</i>
26A		DT/1: [26 A] On peut considérer les volontaires comme les "derniers kilomètres" humains et dynamiques de

		<p>la connectivité et de l'accès, souvent dans le cadre d'organisations de la société civile. Ils étendent les services et le bénéfice de l'accès à beaucoup plus de gens qui n'ont pas les moyens d'un accès direct – la plupart d'entre eux étant des « pauvres de l'information ». A cet égard, ces volontaires “des derniers kilomètres” peuvent être efficaces pour progresser vers le but ultime de “services d'information et de communication pour tous”.</p>
3)	<p>3) Le rôle des gouvernements, du secteur des affaires et de la société civile dans la promotion des ICT pour le développement</p>	<p>Société civile en Afrique: Toute société se compose de groupes de peuples et d'institutions ayant des intérêts et des perspectives différents. La dominance des groupes qui détiennent un pouvoir politique et qui ont accès au capital nie le rôle de la société civile et son orientation vers un cadre de droits de l'homme (Il est important que ceux qui détiennent le pouvoir politique et le capital ne dominent pas, en niant ainsi le rôle de la société civile et de la Société de l'information et en l'empêchant de se développer dans un cadre de droits de l'homme) Le rôle de la société civile qui a une part égale dans le triangle des secteurs de partenariat doit s'imposer comme un MUST dans les résultats du WSIS.</p> <p>Les gouvernements doivent assurer le développement de cadres légaux et réglementaires appropriés en insistant particulièrement sur le traitement des besoins des groupes marginalisés.</p> <p>Les gouvernements et les organismes de réglementation devraient s'assurer que le financement et l'autorisation des initiatives des ICT comportent, pour les communautés, des obligations sociales et des responsabilités qui permettent de minimiser les relations d'exploitation.</p>
27	<p>27. Tous les partenaires— secteur public, secteur privé et organisations de la société civile —ont un rôle dans le développement de l'information et des communications et devraient être totalement impliqués dans les prises de décision au niveau local, national, régional et international. Les gouvernements devraient travailler en étroite coopération avec les entreprises privées et la société civile.</p>	<p>DT/1: [27] Nécessité de développer des partenariats public-privé pour promouvoir la réalisation de formations et de développer les ressources humaines.</p> <p>APEC : L'APEC aimerait noter que le partenariat des sociétés civiles ou des communautés locales pourrait ne pas se limiter à leur participation ou à leur emploi. Leur appartenance peut souligner et soutenir l'infrastructure et les applications nécessaires.</p> <p>ATD Quart Monde : Tous les partenaires - secteur public, secteur privé et société civile - sont concernés par le développement des réseaux d'information et de communication et doivent être pleinement associés aux décisions prises au niveau local, national, régional et international. Les Etats doivent travailler en étroite coopération avec le secteur privé et la société civile. <u>Les Etats ont un rôle capital à jouer dans la mobilisation de tous les secteurs de la société afin de saisir les opportunités offertes par les ICT pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.</u></p> <p>CERN/UNESCO/ICSU: Reformuler la Section I. C.3.27, comme suit: <u>« Tous les partenaires, secteur public, secteur privé et organisations de la société civile sont concernés par le développement des réseaux d'information et de communication et doivent être pleinement associés aux décisions prises au niveau local, national, régional et international. Dans ce contexte les institutions scientifiques et les universités ont un rôle important à jouer. Les gouvernements devraient travailler en étroite coopération avec les entreprises privées et la société civile »</u></p> <p>Ecurie Maloba : Le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Etats africains devront impérativement associer tout le monde sur le plan national dans la mise en œuvre des stratégies nationales de vulgarisation des NTIC ;

	<ul style="list-style-type: none">- Les Etats doivent adopter des mesures de promotion des investissements cohérents et souples dans le sens de faciliter l'investissement dans l'information et communication ne fut-ce que pour l'interphase Genève –Tunis.- Nous appelons les grandes firmes et sociétés à étudier les possibilités d'investissement en Afrique. Nous demandons à Microsoft, Intel, Novel, AMD et toutes les autres maisons fabricants des hardware et softwares d'ouvrir des vraies industries de fabrication de hardware et software, des points de ventes, de représentations de leurs firmes au Sud, utilisant la main d'œuvre locale. Cela constituera un moyen efficace d'intégration du Sud à palper les NTIC quand il sait que c'est lui –même qui les produit. Ce sera aussi le cadre par excellence de transfert de technologie, du savoir-faire et un vrai appui technique. La proximité que la création d'industries localement produit, contribuerait à réduire ainsi les frais douaniers, à diminuer la pénurie des matériels. Aussi longtemps que les usines resteront l'apanage du Nord, le mythe sur les NTIC serait loin d'être défié. <p>IAPA : Tous les partenaires, secteur public, secteur privé et organisations de la société civile sont concernés par la <u>libre circulation</u> des informations et communications et doivent être pleinement associés aux décisions prises au niveau local, national, régional et international. Les gouvernements devraient travailler en étroite coopération avec les entreprises privées et la société civile</p> <p>Caucus LAC : Tous les associés, qu'ils viennent du secteur public ou du secteur privé, ainsi que les organisations de la société civile, impliqués dans le développement de l'information et des communications doivent participer totalement, <u>à conditions égales</u>, à l'adoption des décisions au niveau local, national, régional et international. Les gouvernements devraient travailler en étroite collaboration avec les entreprises privées et la société civile</p> <p>Rehabilitation International : Participation La déclaration et le plan d'action doivent reconnaître le droit des partenaires de la société civile de participer aux processus décisionnels et proposer des moyens concrets pour favoriser cette participation, en portant une attention particulière aux groupes les plus défavorisés, notamment celui des personnes handicapées.</p> <p>Centre Sud : Parmi les propositions, il faudrait insister sur le respect des engagements respectifs pris, chaque responsable acceptant ses responsabilités. Les indicateurs, repères, cibles, selon le cas devraient être déterminés afin de faciliter la surveillance et les mesures qualitatives et quantitatives. On a déjà discuté des approches nationales, régionales et internationales et il faudrait parvenir à un certain degré d'harmonisation des méthodologies à temps pour le Sommet 2003</p> <p>UNEP : Encourager les partenariats public-privé pour développer l'infrastructure et les applications dans les régions où la satisfaction des besoins du marché, par exemple la protection de l'environnement (climat, atténuation, efficacité des ressources, surveillance et collecte d'informations) et l'éradication de la pauvreté.</p> <p>UNESCO</p>
--	---

		<p><u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Constitution de capacités humaines</p> <p><i>Ajouter après</i> "... organisations de la société civile : "<u>ainsi que les institutions scientifiques et universitaires -</u>";</p> <p>Confédération Mondiale des Enseignants: <u>Les gouvernements devraient investir l'infrastructure publique, éducative et socio-culturelle et travailler en étroite coopération avec les entreprises privées et la société civile.</u></p>
27 A		<p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; Nouveau:</p> <p><u>"Les politiques des gouvernements relatives aux ICT et au développement industriel devraient être strictement séparées des autres politiques publiques afin d'assurer la liberté civique et les droits associés aux ICT. Le gouvernement devrait mettre au point des programmes éducatifs destinés à améliorer la compréhension de la Société de l'information et les questions liées aux droits de l'homme dans la société de l'information. Le gouvernement devrait se débarrasser de toute forme de réglementation des contenus. »</u></p>
27 B		<p>OCDE. Ajouter: "Renforcer les relations avec la société civile et les affaires est un investissement sain pour une meilleure prise de décision et un élément central de bon gouvernement."</p>
28	<p>28. Capacité de production des ICT : Les gouvernements doivent encourager le transfert de technologie et l'investissement, y compris le partenariat, par la création d'installation de production des ICT, nationales et régionales, la recherche et le développement (R&D), des pépinières de petites et moyennes entreprises (PME). La plupart des pays en voie de développement sont à la traîne à cet égard.</p>	<p>Citoyen's Union Paremsvassi : Le transfert des compétences de la Technologie de l'Information et de la Communication (ICT) et des connaissances ainsi que la fourniture gratuite de l'infrastructure des ICT, par les secteurs plus développés aux secteurs moins développés de la communauté, sur le plan local et sur le plan mondial, est un facteur-clé de l'élimination de la Fracture Numérique.</p> <p>La recherche doit viser non seulement à augmenter la productivité et la compétitivité du secteur privé mais également promouvoir une plus grande participation, une augmentation des emplois, etc</p> <p>Caucus LAC: La capacité industrielle des ICT : il est indispensable que les gouvernements favorisent le transfert de technologies et les investissements, y compris le capital-risque, en créant des installations de production des ICT au niveau national, et régional, des activités de recherche et de développement, des programmes de pépinières de petites et moyennes entreprises (PME). <u>La croissance du secteur des ICT doit s'appuyer sur des politiques coordonnées qui permette son développement en concordance avec celui des autres secteurs-clés de production.</u> La plupart des pays en voie de développement continuent à être à la traîne à ce sujet.</p> <p>Forum des Iles du Pacifique: <i>Remplacer tout le paragraphe par la déclaration générique suivante :</i> "Le rôle du gouvernement consiste principalement à gouverner en matière de politique et de réglementation du secteur des ICT mais dans de nombreuses économies en voie de développement, le gouvernement a la responsabilité primordiale et immédiate d'agir comme un catalyseur essentiel et comme un animateur du développement des ICT."</p>
29	<p>29. Applications liées à la demande: L'augmentation de la demande</p>	<p>APEC : APEC voudrait noter que les applications et les services du gouvernement, tels que le cyber-enseignement et la cyber-santé amélioreront la viabilité commerciale des infrastructures des ICT et l'accès</p>

	<p>d'applications (comme cyber-gouvernement, le cyber-apprentissage, la cyber-santé et les activités économiques virtuelles) créera un environnement favorable pour inciter le secteur privé à investir dans le développement de nouveaux services.</p>	<p>aux réseaux dans les régions rurales /reculées. Cris Colombia : Applications générées par la demande : <u>l'augmentation de la demande d'applications (telles que le cyber-gouvernement, le cyber-apprentissage, la cyber-santé et les activités économiques virtuelles) créera un environnement favorable pour (l'investissement du secteur privé) dans la création de nouveaux services. Le spectre électromagnétique étant un bien public, il incombe aux Etats de le réglementer et de l'administrer afin que les Etats tout comme les entreprises privées ou les expériences communautaires de la société civile puissent fournir les services nécessaires pour répondre à cette demande.</u> <u>Proposition de nouveau paragraphe :</u> <u>La fonction de la société civile: Le rôle des citoyens dans la société de l'information et de la connaissance est d'exercer le contrôle social sur les moyens de communication et sur l'utilisation des ICT afin de vérifier qu'ils garantissent le droit à la communication.</u> Caucus LAC : Les applications générées par la demande : l'augmentation de la demande d'applications (telles que le cyber-gouvernement, le cyber-apprentissage, la cyber-santé et les activités économiques virtuelles) créera un environnement favorable pour l'investissement par le secteur privé dans la création de nouveaux services, <u>avec un sentiment de responsabilité sociale, sans que leur application ne génère de contradiction avec les pratiques garanties et développées par des peuples d'origine ou des communautés locales spécifiques.</u></p>
29 A	29	<p>Glocom: <u>La fourniture par le gouvernement de produits et de services d' ICT accessibles aura de multiples avantages : Elle stimulera le marché de ces produits et services, créera des opportunités d'emplois pour les handicapés, et permettra aux handicapés et aux personnes âgées de bénéficier des services du gouvernement</u></p>
29 B		<p>SACOD: <u>Ajouter le nouveau paragraphe 29 B :</u> Promotion des ICT dans le développement et la démocratie par le gouvernement, le secteur des affaires, la société civile par un processus ouvert et participatif. On devrait en particulier utiliser les médias pour faire la publicité et promouvoir le débat public en : stimulant l'intérêt pour le développement de politiques et d'infrastructures nationales d'information et de communications, en situant les politiques et les stratégies d'ICT dans le cadre élargi des politiques et stratégies régionales et sub-régionales qui cherchent à traiter les inégalités structurelles ; en exploitant le potentiel des ICT comme des outils en faveur de la liberté d'expression et autres droits de l'homme. SchoolNetAfrica: <u>Ajouter:</u> <u>"Le secteur public et le secteur privé devraient fournir un environnement sûr au sein duquel les citoyens pourraient faire des transactions effectives. Il faudrait également prévoir la mise en place de limites pour s'assurer que les informations collationnées par le secteur public et le secteur privé ne sont pas contre les droits de l'homme auxquels chaque citoyen a droit."</u></p>
4)	4) Construction de capacité	<p>Société civile en Afrique: La réalisation de la formation est un investissement fondamental, nécessaire pour permettre aux africains d'entrer dans l'ère de l'information et de gérer, développer et concevoir la technologie de l'information pour répondre aux besoins particuliers des sociétés africaines. Le rôle que peuvent jouer africains bénéficiant d'une qualification dans la Diaspora dans le développement des ressources humaines.</p>

		l'éducation et la formation doivent être pris en compte.
30	<p>30. Tout le monde doit pouvoir acquérir les compétences nécessaires pour participer activement à l'économie de la Société de l'information et des connaissances et la comprendre, en profitant ainsi totalement des possibilités qu'elle offre. Il faut accorder une attention particulière à la formation des formateurs et à la constitution de capacités institutionnelles pour recueillir, organiser, stocker et partager les informations et les connaissances.</p>	<p>Société civile en Afrique <i>Ajouter</i> Tout le monde doit pouvoir acquérir les compétences nécessaires pour participer activement <u>et effectivement</u>, à la Société de l'information et la comprendre.</p> <p>Artic Council : L'intérêt manifesté par le public en général, spécialement par les jeunes, pour la technologie de l'information devrait faciliter ce développement et permettre à plus de gens de devenir des "acteurs" au lieu d'être des "receveurs" passifs en ce qui concerne les choses qui concernent directement leur qualité de vie.</p> <p>Cris Colombia : Tout le monde doit pouvoir acquérir les compétences nécessaires pour participer activement à la société de l'information et (<u>à l'économie</u>) des connaissances et <u>s'y intégrer (les comprendre)</u>, ce qui permettra de profiter pleinement des possibilités qu'elles offrent. Il faut faire spécialement attention à la qualification des formateurs, ainsi qu'à la création de capacités institutionnelles pour réunir, organiser, stocker et partager les informations et les connaissances.</p> <p>Ecurie Maloba : Renforcement des capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation de ressources humaines par le renforcement de la coopération et de la collaboration multilatérale à travers l'adoption d'une politique des bourses de formation spécifique pour les pays en développement ; - Les pouvoirs publics doivent développer et insérer des programmes d'enseignement et cours spécialisés dans les programmes scolaires dès l'école primaire jusqu'au supérieur. Au niveau supérieur le développement des facultés spécialisées dans l'enseignement des NTIC ; - Le sommet devra aussi adopter un plan d'appui matériel de taille avec un programme de recyclage des matériels <p>IFLA : Constitution de capacités : Nous suggérons d'inclure la conclusion suivante : la constitution de capacités a démarré dans de nombreux programmes d'alphabétisation mis au point par des bibliothèques publiques et autres. Il faut être particulièrement attentif à la qualification professionnelle du personnel pour la nouvelle ère. Les établissements scolaires devraient utiliser les compétences professionnelles et les services que peuvent offrir les bibliothécaires et les spécialistes de l'information. La formation aux ICT inclut la formation technique et le développement de la pensée critique. Elle devrait faire partie du programme scolaire général de tous les enseignements.</p> <p>Forum des Iles du Pacifique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines – fuite des cerveaux, formation de formateurs dans les zones rurales, nécessité d'actualiser les compétences afin que (celles-ci) ne deviennent pas obsolètes. - Mieux connaître tous les secteurs - spécialement pour les utilisations générales de tous les jours. <p>Société Civile Coréenne <i>Ajouter</i> <u>Les politiques des gouvernements relatives aux ICT et au développement industriel devraient être strictement séparées des autres politiques publiques afin d'assurer la liberté civile et les droits associés aux ICT. Le gouvernement devrait mettre au point des programmes éducatifs destinés à améliorer la compréhension de la Société de l'information et les</u></p>

	<p><u>questions liées au droits de l’homme dans la société de l’information. Le gouvernement devrait se débarrasser de toute forme de réglementation des contenus.]</u></p> <p>Rehabilitation International: <u>Éducation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La déclaration doit reconnaître le droit et l’accès à l’éducation pour tous comme une condition fondamentale au développement de la société de l’information. - La déclaration et le plan d’action doivent proposer des objectifs et des stratégies à l’égard des personnes handicapées afin de rehausser leur profil éducatif et leur permettre de prendre pleinement avantage des développements proposés. <p>SACOD: <i>Modifier :</i> “Une attention particulière doit être apportée à la formation des formateurs et des journalistes ainsi qu’à la construction...”</p> <p>SchoolNetAfrica: <i>Ajouter:</i> « Tout le monde doit pouvoir acquérir les compétences nécessaires pour participer activement et <u>effectivement</u> à l’économie de la Société de l’information et des connaissances et la comprendre, en profitant ainsi totalement des possibilités qu’elle offre. Il faut accorder une attention particulière à la formation des formateurs et à la constitution de capacités institutionnelles pour recueillir, organiser, stocker et partager les informations et les connaissances. <u>Une attention spéciale sera accordée à la conception des programmes de formation afin de s’assurer qu’ils ne reproduisent pas les inégalités et les stéréotypes actuels</u> »</p> <p>UNESCO: L’UNESCO apprécie l’inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Création de connaissances comme objectif clé de la société de l’information</p> <p>L’UNESCO suggère une meilleure détermination du terme de “Capacité de l’homme” dans la Société de l’information (étant donné qu’il fait référence à la formation professionnelle liée à l’utilisation des informations et des ICT et à l’utilisation des ICT pour l’enseignement et l’apprentissage) ;</p> <p><i>Ajouter après ...gens" ", <u>particulièrement les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables</u>”</i></p> <p>UNECLAC: Le principal obstacle rencontré par les pays en voie de développement est l’absence de participation à un processus de création de standards ouverts et transparents. Les pays en voie de développement manquent du savoir-faire et du financement nécessaires qui leur permettraient de participer aux consortiums standard internationaux, et très souvent, leur point de vue n’est pas pris en compte. Les pays en voie de développement sont des « consommateurs standard » et non des « producteurs standard ». Si cela change et si les besoins spécifiques des pays en voie de développement sont respectés dans le processus de création de standards internationaux, « les pays en voie de développement <u>devraient pouvoir faire partie de ces consortium standards internationaux, et être encouragés dans ce sens.</u> »</p>
30 A	<p>CERN/UNESCO/ICSU: <i>ajouter un nouveau 30 A:</i> Inclure le nouveau principe suivant, selon la section I.C.4:</p> <p>“Les universités et établissements de recherche ont un rôle critique à jouer dans la production, l’analyse, le</p>

		<p>partage et la diffusion des connaissances. La disponibilité dans le monde entier d'une infrastructure de réseau abordable, de connexions très rapides à l'internet, d'équipements de traitement de l'information et de formation sont une partie essentielle de la constitution de capacités et d'initiatives éducatives".</p>
31	<p>31. Les ICT pour l'éducation: L'utilisation des ICTS à des fins éducatives et pour le développement des ressources humaines, y compris l'alphabétisation par les ICT, devrait être encouragée, avec une référence spéciale aux handicapés.</p>	<p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; Ajouter: L'utilisation des ICT pour l'éducation et le développement des ressources humaines, y compris l'alphabétisation par les ICT, et <u>les questions liées aux droits de l'homme dans la société de l'information</u>, devrait être encouragée,..."</p> <p>Cris Colombia : Utilisation des ICT à des fins éducatives : il faudrait encourager l'utilisation des ICT à des fins éducatives et pour développer les ressources humaines, avec l'inclusion de l'aphabétismes <u>et de l'ethno-éducation</u> dans la sphère des ICT, en tenant particulièrement compte des besoins des personnes handicapées..</p> <p>Caucus LAC : Utilisation des ICT à des fins éducatives: il faudrait encourager l'utilisation <u>innovatrice et créatrice</u> des ICT à des fins éducatives et pour développer les ressources humaines, avec l'inclusion de l'aphabétismes <u>et de l'ethno-éducation</u> dans la sphère des ICT, <u>en soutenant les méthodologies qui tiennent compte des diverses particularités sociales et culturelles et des besoins spécifiques de la citoyenneté</u>, en tenant particulièrement compte des besoins des personnes handicapées..</p> <p>La Tenda Associacion: Nous pensons qu'il faudrait surtout être attentif à l'utilisation des applications des ICT pour améliorer les compétences de base des étudiants qui viennent de pays en voie de développement pour faciliter les progrès de l'éducation dans le système scolaire.</p> <p>Tiye International: <i>Ajouter après personnes handicapées:</i> « <u>et tous les autres qui doivent faire face à de multiples formes de discrimination</u> ».</p> <p>Société Civile Coréenne Les ICT pour l'éducation : L'utilisation des ICT l'éducation et le développement des ressources humaines, comprenant l'alphabétisation par les ICT, <u>les questions liées aux droits de l'homme dans la société de l'information</u>, devrait être encouragée, avec une référence spéciale aux besoins des handicapés..</p> <p>UNESCO: <i>Effacer</i> "comprenant l'alphabétisation par les ICT "; <i>Ajouter à la fin du paragraphe</i> "...utiliser les possibilités des ICT pour améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage et introduire un degré supérieur de flexibilité dans les exigences de formation afin d'atteindre l'objectif de « l'Éducation pour Tous".</p> <p>UN-ECOSOC-CSW: Les possibilités actuellement offertes par le cyber-apprentissage basé sur l'Internet, principalement dans les pays développés, pourraient empêcher la participation des femmes, à l'enseignement supérieur en particulier. Les femmes étant désavantagées en ce qui concerne l'accès aux ICT et à la formation, leur participation au cyber-apprentissage est également limitée.</p> <p>Confédération Mondiale des Enseignants:handicaps. <u>L'enseignant a le rôle le plus important dans le développement de la personnalité de l'élève / étudiant et c'est un acteur indispensable de l'inclusion sociale.</u></p>
31 A		<p>OCDE. Ajouter: "L'utilisation des ICT dans l'éducation devrait être encouragée à tous les niveaux d'éducation et d'apprentissage dans le monde. Il est donc important, de ne pas se concentrer uniquement sur la disponibilité des technologies. La constitution de capacités humaines pour la promotion de l'intégration des ICT dans l'enseignement et l'apprentissage à l'aide d'enseignants compétents, l'interaction entre producteurs</p>

		<p>et utilisateurs en matière de développement du cyber-apprentissage et la connaissance de la meilleure façon d'utiliser les ICT sont essentiels”</p> <p>Confédération Mondiale des Enseignants: <u>Au 21^{ème} siècle, les ICT doivent faire partie intégrante des tâches pédagogiques de base de l'éducation. Il faut mettre en place de nouvelles visions de l'apprentissage dans la formation initiale et continue des enseignants et formateurs.</u></p>
31 B		<p>31 B Consommateur International: Il faut encourager des initiatives telle que “l'Ecole Virtuelle des Consommateurs”, qui montre au consommateur l'importance de l'utilisation de l'internet et autres outils des ICT. Cette école virtuelle devrait utiliser l'expérience et le savoir-faire des institutions publiques, du secteur privé et de la société civile, et mettre au point des matériels éducatifs.</p>
32	<p>32. Constitution de Capacités pour permettre aux gens de profiter des opportunités offertes par les ICT : Les individus devraient définir leurs propres besoins et participer au développement de programmes destinés à répondre à ces besoins. Le changement technologique nécessite un apprentissage permanent et la formation continue pour tous. La politique publique devrait prendre en compte les inégalités d'accès à une éducation et à une formation de qualité particulièrement dans le cas des groupes vulnérables et défavorisés ou de ceux qui résident dans des zones isolées.</p>	<p>DT/1: [32] Développement des Ressources humaines : Les pays en voie de développement ne peuvent pas entrer dans la Société de l'information mondiale sans renforcer leurs capacités humaines, institutionnelles et organisationnelles et sans augmenter la connaissance de la production des contenus locaux des ICT et l'utilisation des langues locales pour les ICT à l'aide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la constitution de capacité et des programmes de formation ; - le transfert de connaissances et d'expérience. <p>DT/1: [32] Pour accéder d'une façon significative aux informations via les canaux des ICT, il faut être capable d'utiliser ces outils de la technologie. Les bénévoles ont naturellement leur place pour aider les gens et les institutions à acquérir les compétences et la capacité nécessaires pour bien utiliser ces technologies, comme le prouvent les initiatives telles que UNITEs, NetCorps Canada, Volonters in Technical Assistance, et beaucoup d'autres..</p> <p>Société civile en Afrique <i>Ajouter</i> Constitution de capacité pour permettre aux gens <u>et aux communautés</u> de profiter des opportunités offertes par les ICT : Les individus <u>et les communautés</u> devraient définir leurs propres besoins.</p> <p>Consommateur International: <u>...Il faudrait faire connaître aux individus les risques de l'activité en ligne et la façon de les minimiser. Il faudrait informer les consommateurs de leurs droits, leurs responsabilités et les remèdes pour leur permettre de prendre une décision d'achat en toute connaissance de cause. Ceux qui publient des informations en ligne devraient être informés de leur responsabilité, spécialement en termes de transparence, d'honnêteté et d'impartialité</u></p> <p>Cris Colombia : Création de capacités pour permettre aux gens de profiter des opportunités offertes par les ICT : les gens devraient intervenir à temps pour définir leurs propres besoins et participer à la création de programmes qui leur conviennent. Les changements technologiques exigent un apprentissage permanent et la formation continue de toutes les personnes. <u>La construction d'une société accueillante, nécessite également le renforcement des communautés marginales, spécialement pour améliorer leur capacité d'interlocution dans la société mondiale.</u></p> <p>Caucus IRIS-HRIS membres : Tout le monde doit pouvoir acquérir une formation de base sur</p>

		<p>l'information et l'électronique, pour être capable de maîtriser les transformations sociales dans tous leurs aspects pratiques et civiques ;</p> <p>Bénévoles des Nations Unies: LE BENEVOLAT EST UN MOYEN EFFICACE A VALEUR AJOUTEE QUI AIDE A REpondre AUX BESOINS MASSIFS DES HOMMES ET A CONSTITUER UNE CAPACITE INSTITUTIONNELLE POUR LA SOCIETE DE L'INFORMATION, COMPTE TENU DE SES CARACTERISTIQUES D'UNIVERSALITE, DE SOLIDARITE, D'INCLUSION SOCIALE ET DE RENTABILITE</p> <p>IFLA : Constitution de capacités pour permettre aux gens de profiter des opportunités offertes par les ICT: Nous suggérons d'ajouter: L'accès gratuit aux bibliothèques publiques devrait faire partie de la politique publique.</p>
33	<p>33. Formation de spécialistes ICT : Il faut prendre en compte l'augmentation de la demande d'une gamme étendue de spécialistes des ICT à tous les niveaux.</p>	<p>Société civile en Afrique <i>Ajouter</i> Formation de spécialistes des ICT : Il faut répondre à la demande croissante de spécialistes des ICT <u>provenant d'une gamme étendue de milieux raciaux et ethniques, lieux géographiques, groupes d'âge et de sexe</u>, à tous les niveaux.</p> <p>ATD Quart Monde : Formation de spécialistes: il faut répondre à la demande croissante de spécialistes des ICT à tous les niveaux. <u>Cette formation doit concerner les aspects techniques, mais aussi les compétences en matière de relations humaines, indispensables par exemple pour assurer l'accès et la contribution des familles vivant dans la pauvreté aux ICT.</u></p> <p>IFLA : Formation de spécialistes des ICT : Nous insistons pour que ceci soit complété par la formation de spécialistes de l'information et de médiateurs auxquels sera dispensé un enseignement didactique.</p> <p>SchoolNetAfrica: Ajouter: "Formation de spécialistes des ICT: Il faut répondre à la demande croissante de spécialistes des ICT à tous les niveaux. <u>Cette banque de ressources en spécialistes des ICT doit promouvoir le dialogue entre les experts dans un environnement multidisciplinaire qui intègre la diversité des races, des sexes, des ethnies, des lieux géographiques et des langues.</u></p>
5)	<p>5) Bâtir la confiance et la sécurité liées à l'utilisation des ICT</p>	<p>Société civile en Afrique Chaque pays devrait adopter des lois pénales contre les atteintes à la sécurité et à l'intégrité des systèmes informatiques, qui criminaliseraient le piratage informatique, l'interception illégale, l'interférence avec la disponibilité des systèmes informatiques.</p> <p>Tous les pays devraient disposer de procédures claires respectant les normes de protection de la vie privée lorsque le gouvernement a besoin d'accéder aux communications et aux données stockées dans le cadre d'une enquête criminelle. Ces procédures permettraient au gouvernement de procéder à des enquêtes et de rassurer les entreprises et les consommateurs qui sauraient que le gouvernement ne peut pas surveiller leurs communications sans un motif justifié.</p> <p>Tous les responsables y compris les gouvernements, le secteur privé et les organisations de la société civile devraient sensibiliser les utilisateurs individuels, à la compréhension de la technologie et des conséquences des transactions et des interactions sur l'Internet sur la vie privée, y compris la fourniture de ressources en ligne pour les informer des réglementations et pratiques sur le respect de la vie privée</p>

34	<p>34. Une infrastructure convenablement développée est une condition préalable d'accès sûr et aux informations pour tous les responsables, et d'amélioration des services concernés.</p>	<p>APC: Nous sommes très préoccupés par les sections sur la “Constitution de la Confiance et de la Sécurité dans l'utilisation des ICT », une question de plus en plus importante et controversée. La formulation du texte n'est pas basée sur une discussion suffisante avec les responsables concernés et montre une absence de connaissance des débats actuels à ce sujet.</p> <p>Consommateur International: ... <u>Il ne peut pas y avoir de confiance dans les nouvelles technologies sans une protection efficace des consommateurs. Les gens ont de fortes chances d'être trompés par des informations inexactes ou décevantes sur l'Internet. Des mesures devraient être prises pour améliorer la crédibilité des informations en ligne, afin de protéger les consommateurs contre les informations trompeuses ou décevantes, et les informer sur les risques de confiance dans ces informations.</u></p> <p><u>Pour améliorer la confiance des consommateurs dans le commerce électronique transfrontalier, des méthodes efficaces et peu coûteuses de règlement des litiges en ligne devraient être développées et proposées comme une alternative au recours à la justice. Les consommateurs devraient également avoir toujours recours à leurs propres systèmes judiciaires en cas de litiges associés à des transactions.</u></p> <p>ITU. Confiance et sécurité dans l'utilisation des ICT</p> <p>On ne peut profiter des avantages des ICT que si on a confiance dans la fiabilité et la sécurité de ces technologies et réseaux et dans leur utilisation correcte. Le développement d'un cadre de standard compatible, stable et mondialement reconnu constitue un élément essentiel pour la construction de la Société de l'information, et c'est une mesure importante pour attirer la confiance.</p> <p>Cette confiance est également basée sur l'existence de cadres politiques, réglementaires et légaux concernant notamment des questions telles que le cybercrime, la sécurité des réseaux d'informations et de communications, la protection de la vie privée, les aspects légaux du commerce électronique et la protection des droits de propriété intellectuelle. Ces questions devraient être abordées au plan international avec la participation active de tous les responsables.</p> <p>La présence de pirates et de virus informatique nécessite le développement de systèmes de sécurité efficaces pour les réseaux d'information et de communications. A cet effet, la coopération internationale des gouvernements, du secteur privé et de la société civile est nécessaire pour permettre la coordination des actions et la détermination de dispositions légales qui protègent et assurent la sécurité de l'infrastructure, des systèmes et des services développés dans le cadre de la société mondiale de l'information.</p>
34 A		<p>Consommateur International : <u>Pendant la période de transition avant la société de l'information, la vie privée des individus est menacée comme elle ne l'a jamais été.. Dans ce contexte, il est indispensable de reconnaître la centralité de la vie privée de l'individu dans une société juste et démocratique, et de considérer la protection de la vie privée comme un droit de l'homme.</u></p>
34 B		<p>Citoyen's Union Paremvassi : Les droits du numérique devraient inclure la sécurité et la fiabilité des services numériques et autres services, l'utilisation minimal et équilibrée de la censure ou des restrictions légales de l'accès à l'Internet, l'équivalence des droits du monde “physique” et de ceux du monde “virtuel” ainsi que la possibilité d'une protection légale contre l'utilisation sans raison des ressources, par exemple : une compensation pour le pollupostage ou l'accès sans autorisation aux équipements.</p>

34 C		<p>OCDE. Ajouter: “ La confiance de l'utilisateur soutient la société mondiale de l'information et renforce la sécurité des informations. La protection de la vie privée et du consommateur est une priorité. La création d'une culture de la sécurité est un élément-clé et exige l'implication de tous les participants”</p>
34 D		<p>UNESCO: Ajouter new paragraphe: <u>"Les universités et les instituts de recherche jouent un rôle important dans la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances. La disponibilité dans le monde entier d'une infrastructure de réseau abordable, de connexions très rapides à l'internet, d'équipements de traitement de l'information et de formation sont une partie essentielle de la constitution de capacités et d'initiatives éducatives"</u></p>
35	<p>35. Infrastructure sûre et fiable: Pour profiter pleinement des avantages des ICT, les systèmes de réseaux et d'information doivent être suffisamment robustes pour prévenir, détecter, et répondre d'une façon appropriée aux incidents liés à la sécurité. Cependant, la sécurité efficace des systèmes d'information ne concerne pas seulement le gouvernement et de pratiques d'applications de la loi, ni de technologie. Une culture mondiale de la cyber-sécurité doit être développée (UNGA Résolution 57/295, du 20 décembre 2002).</p>	<p>Bénévoles des Nations Unies: [35] La confiance et une grande fiabilité technique sont indispensables au bon fonctionnement de la Société de l'information, et des mesures de soutien devraient être prises pour protéger les utilisateurs de médias, les réseaux de communication et d'information contre toute utilisation abusive et toute atteinte à la vie privée et à la confidentialité.</p> <p>Bénévoles des Nations Unies : [35] Les efforts déployés pour obtenir des systèmes sûrs de réseaux et d'informations doivent s'assurer de la garantie des droits de l'homme et des libertés civiles telle que la protection de la vie privée et la protection légale.</p> <p>APC_WNSP : Dans ce texte, on parle beaucoup de « fiabilité, sécurité et robustesse technique” ; toutefois, pour une meilleure sécurité sur l'Internet il faut utiliser des logiciels sources gratuits et ouverts – le code source gratuit qui peut être publiquement modifié et redistribué.</p> <p>CCBI: Les administrateurs de système, ainsi que les outils à leur disposition préviennent, détectent et interviennent sur ces incidents. Des lois appropriées sont nécessaires pour traiter le cyber-crime mais des lois ne sont pas nécessaires pour rendre obligatoires des niveaux particuliers de sécurité. Les dispositions légales qui imposent la sécurité peuvent en effet étayer la sécurité.</p> <p>Parti radical transnational :Recommande la formulation suivante : <u>Les lois Internationales et nationales devraient s'appuyer sur le principe de la “neutralité technologique”. Ce principe ne devrait pas être interprété uniquement pour exiger la non-discrimination dans l'utilisation d'un type de technologie plutôt qu'un autre, mais également pour prévenir la criminalisation d'une activité donnée parce qu'elle implique l'utilisation d'une telle technologie</u></p>
36	<p>36. Rôle des responsables : Les gouvernements doivent encourager la sensibilisation de leurs sociétés aux risques de la cyber-sécurité et chercher à renforcer la coopération avec le secteur privé et la société civile pour prévenir l'utilisation des</p>	<p>DT/1: [36] Les gouvernements doivent encourager la sensibilisation de leurs sociétés aux risques de la cyber-sécurité et chercher à renforcer la coopération avec le secteur privé et la société civile pour prévenir l'utilisation des ressources des informations ou des technologies dans un but criminel ou de terrorisme, afin de bâtir la confiance dans la Société de l'information, en respectant la vie privée et le libre flot d'informations</p> <p>APC: La première étape à franchir pour avoir la confiance de tous les responsables, est la fourniture d'un</p>

<p>ressources des informations ou des technologies dans un but criminel ou de terrorisme, afin de bâtir la confiance dans les ICT et dans la Société de l'information. La communauté et la famille ont également un rôle spécial à jouer à cet égard.</p>	<p>espace de discussion totale sur l'intersection des questions de sécurité de l'information, des libertés civiles et des droits de l'homme, pour leur permettre de prendre des décisions en toute connaissance de cause et de suivre un processus plus légitime.</p> <p>Certains débats et discours actuels dans le domaine public sur ces questions ont entraîné le développement de directives utiles qui pourraient être revues par les responsables de WSIS (comme les directives de l'OCDE pour la Sécurité des Systèmes et Réseaux d'Information)².</p> <p>Malheureusement, il y a des propositions visant à adopter d'autres conventions (tel que le Traité sur le CyberCrime) ou à en créer de nouvelles pour les imiter, qui contreviendraient ou élimineraient les droits et protections existants.</p> <p>En outre, tout le processus de préparation a été suivi sans transparence, les responsables qui seront concernés y ayant eu peu ou pas accès.</p> <p>La société civile a été absente dans une large mesure ou bien n'a pas pu accéder aux discussions en cours dans ce domaine. Les WSIS pourraient remédier à la situation en offrant de l'espace pour plus de discussion avec tous les responsables.</p> <p>Le texte concerne surtout « la fiabilité, la sécurité et la robustesse technique » ; toutefois, pour une meilleure sécurité sur l'Internet il faut utiliser des logiciels sources gratuits et ouverts – le code source gratuit qui peut être publiquement modifié et redistribué.</p> <p>Nous proposerions au lieu d'éditer dans la langue existante, de former un groupe de responsables, chargés de mettre au point une nouvelle valeur de cadre de principe, basée sur les travaux précédents de tous les responsables, pour permettre au Plan d'Action de s'appuyer sur un cadre cohésif et légitime. Nous voulons plus que contribuer à ces travaux.</p> <p>APC-WNSP: La première étape à franchir pour avoir la confiance de toutes les responsables, est la fourniture d'un espace de discussion totale sur l'intersection des questions de sécurité de l'information, des libertés civiles et des droits de l'homme, pour leur permettre de prendre des décisions en toute connaissance de cause et de suivre un processus plus légitime.</p> <p>Toutes les questions affectent les femmes comme les hommes, et nous faisons appel à tous les responsables de WSIS pour qu'ils assurent l'accès des femmes à tous les niveaux de prise de décision dans cette région.</p> <p>Nous proposerions au lieu d'éditer dans la langue existante, de former un groupe de responsables, chargés de mettre au point une nouvelle valeur de cadre de principe, basée sur les travaux précédents de tous les responsables, pour permettre au Plan d'Action de s'appuyer sur un cadre cohésif et légitime. Nous voulons plus que contribuer à ces travaux.</p> <p>IFLA : Rôle des responsables : Bien que nous soyons d'accord sur l'existence du danger d'utilisation éventuelle des ICT pour des activités criminelles ou terroristes, nous recommandons avec insistance d'éviter des infractions inutiles aux libertés civiles par l'introduction de lois qui réduiraient les droits d'accès à</p>
---	--

² <http://www.OCDE.org/pdf/M00033000/M00033182.pdf>

		<p>l'information de citoyens innocents ou qui, pourraient encourager la division sociale.</p> <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; Ajouter: "... afin de bâtir la confiance dans l'utilisation des ICT et la Société de l'information. <u>En plus du secteur public, le gouvernement devrait encourager un mécanisme d'auto-réglementation de la sécurité des réseaux et promouvoir la formation d'un partenariat public-privé pour une cyber-sécurité.</u> La communauté et la famille ..."</p> <p>Société Civile Coréenne Rôle des responsables: Les gouvernements doivent encourager la sensibilisation de leurs sociétés aux risques de la cyber-sécurité et chercher à renforcer la coopération avec le secteur privé et la société civile pour prévenir l'utilisation des ressources des informations ou des technologies dans un but criminel ou de terrorisme, afin de bâtir la confiance dans les ICT et dans la Société de l'information. <u>A côté du secteur public, le gouvernement devrait encourager et promouvoir un mécanisme d'auto-réglementation de la sécurité des réseaux afin de constituer un partenariat public-privé pour la cyber-sécurité.</u> La communauté et la famille ont également un rôle spécial à jouer à cet égard.</p> <p>UNESCO: <i>Ajouter à la fin de la premier phrase :</i> "...<u>tout en protégeant les libertés civiles et la liberté d'expression</u>".</p> <p><i>Remplacer "à cet égard" par "...dans la protection des enfants":</i></p> <p>Mouvement Fédéraliste Mondial: WFM insiste sur le fait qu'il faut un équilibre entre les questions légitimes de sécurité figurant dans ce paragraphe et d'autres principes importants de la Société de l'Information, comme la transparence (para 39), le droit à l'information (para 21), et le droit à la vie privée (para 10). En particulier, les mécanismes de surveillance indépendante et impartiale par le gouvernement et les activités individuelles de surveillance doivent être garantis.</p>
37	<p>37. Coopération Internationale : Des efforts doivent être faits et coordonnés sur le plan international, régional et national pour améliorer la sécurité des ICT, dans les domaines civil et militaire, en tenant compte de l'importance de la sécurité de l'infrastructure et des flots de données, conformément aux standards et directives internationaux</p>	
6)	<p>6) Environnement favorable</p>	<p>Société civile en Afrique Des environnements favorables doivent rester dans le cadre des droits de l'homme et inclure le droit de communiquer comme condition préalable dans la période que nous vivons.</p> <p>APC: Nous sommes d'accord sur ce paragraphe, mais nous voudrions noter l'importance de la vérification de l'accès de tous les responsables à tous les niveaux de processus de prises de décisions. Comme noté dans le texte : « l'information est la base d'un processus de prise de décision efficace et transparent pour la société mondiale et les communautés locales » ; nous remarquons que cela devrait suivre l'adoption par les gouvernements d'un principe de divulgation totale de toutes les informations publiques. Ces principes</p>

		<p>pourraient et devraient être incorporés dans les lois sur la Liberté de l'Information au niveau national.</p> <p>Caucus CPSR: Nous remarquons l'insistance mise surtout sur la stabilité internationale, la sécurité de l'état souverain et sur la création d'un environnement favorable à l'épanouissement des affaires électroniques et au commerce électronique. Cependant, aucune mention n'est faite du droit des individus à la sécurité de leurs communications.</p> <p>Nous recommandons fortement une nouvelle rédaction totale des deux sections, exposant la complexité du sujet, l'absence de compréhension et de sensibilisation qui peuvent donner lieu à des décisions mal informées.</p> <p><u>Ajouter : ..le besoin d'une culture (et des politiques, lois, réglementations et pratiques) doit concerner : "la protection de l'intégrité et de la dignité humaine dans le nouvel environnement électronique, contre toute utilisation abusive des technologies d'information et de communication. Le droit à la cyber-sécurité devrait être encouragé avec référence aux individus et communautés et aux institutions"</u></p> <p>CCBI : Le caractère fondamental de l'environnement favorable suggère d'accorder une nette priorité à la séquence des paragraphes pour souligner que sans conditions appropriées, la Société de l'information et les questions détaillées dans ces documents ne seront pas opportuns</p>
38	<p>38. T'existence of a supportive et predictable policy, legal et regulatory framework is an important prerequisite for enhancing trust dans le développement de la Société de l'information.</p>	<p>CCBI : En effet, une réglementation inutile pourrait gêner le développement des ICT et ralentir l'expansion de l'infrastructure et des services de l'Internet dans le monde entier. Nous notons enfin que toutes les régions peuvent bénéficier de l'accès au vaste magasin de l'information disponible sur l'Internet</p> <p>ISOC: En outre pour ces objectifs, la société de l'Internet a exposé un certain nombre de positions politiques spécifiques: Promotion de IPv6</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opposition à la censure sur Internet - Promotion de la concurrence dans le secteur des télécommunications, pour réduire le coût des télécommunications et aider à éliminer la Fracture Numérique - Promotion de nouvelles technologies sans fil (ex. : 802.11) - Opposition à la nouvelle législation de protection des bases de données - Opposition à certaines restrictions du gouvernement sur Vocal sur IP - Opposition aux dispositions réglementaires qui exige la rétention par l'ISP des données des utilisateurs - Promotion de l'Accessibilité pour les Handicapés - Opposition aux contrôles du cryptage - Opposition à la législation qui dicte les standards de Gestion des Droits du Numérique <p>Forum des Iles du Pacifique: L'utilisation de la gestion appropriée des données devrait inclure les logiciels sans brevet.</p> <p>SACOD: Modifier :</p> <p>"Les gouvernements devraient créer un environnement favorable par une politique favorable et prévisible, des cadres légaux et réglementaires, en fournissant une infrastructure ainsi que des incitations fiscales considérées comme des conditions préalables importantes pour le développement de la Société de l'information"</p>

	<p>Centre Sud : Les principes qui concernent principalement ou exclusivement, le matériel, les logiciels et les applications de réseaux des ICT, devraient être centrés sur la facilité d'utilisation, la fiabilité et la sécurité destinée à protéger les invasions de la vie privée et les interruptions de service (y compris le pollupostage). Certains peuvent prendre en compte les questions politiques plutôt que les principes mentionnés dans les sections appropriées. Ce qu'on considère comme des principes a trouvé son expression dans des accords internationaux ou des standards de facto. Ceux qui sont concernés devraient être actualisés et soulignés dans la Déclaration.</p> <p>Téléphonie :</p> <ul style="list-style-type: none">❑ Réglementation de la Défense de la Concurrence La réglementation sectorielle traditionnelle devrait disparaître pour que le secteur soit régi par les règles de défense de la concurrence. En d'autres termes, établir des réglementations a priori (ou ex ante) partout où elles cherchent à imposer d'avance des conditions de concurrence, et aller vers la surveillance et la pénalisation des pratiques anti-concurrence, les abus impliquant une position dominante, une atteinte à la libre concurrence, etc.❑ Modèle de concurrence entre plates-formes, basé sur la neutralité des technologies L'évolution constatée dans la technologie et les marchés a créé une situation dans laquelle les services de télécommunication impliquant des SI sont proposés par de nombreuses plate-formes avec une capacité accrue d'intégration des services multimédia (voix, données et vidéo). Les plates-formes en cours de configuration comprennent :<ul style="list-style-type: none">• Réseaux ligne fixe• Réseaux mobiles• Réseaux câblés• Satellites• Accès sans fil grande capacitéIls se font tous concurrence, pour tous les services ou par familles de services. De ce fait, ils doivent tous pouvoir bénéficier d'un traitement réglementaire juste pour éviter tout arbitrage ou discrimination entre concurrents. Et la réglementation qui devrait être appliquée – dans le cadre des particularités essentielles de chaque activité– ne devrait être rien d'autre que la réglementation de la concurrence. <p>Modèles de concurrence conçus pour promouvoir l'investissement Il faut donner la priorité à la législation qui agit comme une incitation et récompense raisonnablement l'investissement, afin de ne pas décourager ni restreindre le processus d'investissement. Il faut abandonner le modèle de concurrence centré exclusivement sur la réduction des prix de gros et de détail au point de compromettre la durabilité du secteur qui, en bref, a contribué à l'étouffement du processus d'expansion et de modernisation des réseaux et des services.</p> <ul style="list-style-type: none">❑ Limiter (si elle existe) la réglementation des prix uniquement aux services de base Et, si une orientation des cas est nécessaire, basée sur des modèles de coûts objectifs, il faut éviter les subventions entre acteurs, pour obtenir avec le temps un retour sur investissement raisonnable.
--	--

	<p>Stabilité légale</p> <ul style="list-style-type: none">❑ Sécurité légale En plus d'être important, tout processus d'investissement nécessaire pour obtenir des fonds pour les infrastructures, les réseaux et services nécessaires pour la SI, est également une question à long terme. Il faut donc des règles du jeu claires et prévisibles, pour permettre au capital privé d'évaluer le risque de chaque décision et y faire face. <p>Convergence</p> <ul style="list-style-type: none">❑ Une réglementation plus horizontale concernant les différentes zones de convergence La capacité à adapter les cadres réglementaires ainsi que les organismes qui en sont chargés, à la convergence de secteurs qui, jusqu'à maintenant, ont été gérés par différentes sphères institutionnelles en utilisant des critères différents. <p>Contenu</p> <ul style="list-style-type: none">❑ Réglementation non-intrusive indépendante de la réglementation traditionnelle Prévenir l'apparition d'un nouvel étranglement sectoriel.❑ Surveillance ultérieure des pratiques anti-concurrentielles basées sur la surveillance permanente<ul style="list-style-type: none">• Abus de surveillance de la position dominante basé sur la surveillance du contenu.• Garantie d'un accès juste et transparent, sans discrimination, à toute plate-forme❑ Propriété intellectuelle<ul style="list-style-type: none">• Procédures efficaces de protection de la propriété intellectuelle basées sur des principes bénéficiant à toutes les parties impliquées.• Adaptation des règles et des organismes de gestion des copyrights à l'Internet. <p>Universalité</p> <ul style="list-style-type: none">❑ Innovation réglementaire pour le développement de services capables d'inclure les secteurs les plus vulnérables de la société Intégrer tous les citoyens dans la construction de la Société de l'information d'une façon positive et créative. Sinon, la nouvelle classe sociale qui émerge sera bloquée par un nouveau type de tensions sociales (l'«information pauvre») qui à son tour, renforcera les déséquilibres préexistants. <p>CERN/UNESCO/ICSU: - Reformuler la Section I.C.6.38 comme suit: "L'existence d'une politique de soutien prévisible et d'un cadre légal et réglementaire est une importante condition préalable pour l'amélioration de la confiance dans le développement de la Société de l'information. En particulier, les connaissances générées par des programmes financés par les fonds publics devraient être reconnues comme un bien public".</p> <p>UNESCO: <i>Ajouter la phrase suivante: "En particulier, les connaissances générées par des programmes financés par les fonds publics devraient être reconnues comme un bien public"</i></p> <p>UN-ECOSOC-DAW: Encourager les organismes de réglementation, lorsqu'ils existent, à promouvoir la participation totale des femmes à la propriété, au contrôle et à la gestion des secteurs des ICT et des médias ;</p>
--	---

<p>39</p>	<p>39. Bon gouvernement : La Société de l'information doit soutenir la démocratie participative, la transparence, et la fiabilité, tout en respectant le principe de la légalité. L'information est la base d'un processus de prise de décision efficace et transparente pour la société mondiale et les communautés locales. Les ICT peuvent être un instrument important et très efficace non seulement pour un bon gouvernement mais également pour un gouvernement plus accessible.</p>	<p>DT/1: [39] Adoption de décisions en faveur de la concurrence, transparentes, et prévisibles faisant la promotion de l'investissement dans l'infrastructure et les applications des ICT.</p> <p>DT/1: [39] L'action politique devrait viser la constitution d'un cadre réglementaire transparent et favorable</p> <p>Cris Colombia : Bon gouvernement: la société de l'information doit garantir la démocratie participative <u>et pluraliste</u>, la transparence et la responsabilité, tout en respectant le principe de la légalité. L'information est le ciment d'un processus d'adoption de décisions efficaces et transparentes, pour la société mondiale comme pour les communautés locales. Les ICT peuvent être un instrument important et très efficace pour obtenir un gouvernement optimal et un gouvernement très accessible.</p> <p>IFLA : Bon gouvernement : Nous aimerions relier les paragraphes 38 et 39 par ce qui suit : Le bon gouvernement s'appuie sur des citoyens informés. Les bibliothèques publiques et autres parties de bibliothèques ainsi que le réseau d'information garantissent un accès impartial à une variété de sources ; pour leurs services, ils tiennent compte de l'utilisateur et permettent aux citoyens de rassembler librement des informations et de se faire une opinion.</p> <p>ISOC: La possibilité de choisir -- La croissance de l'Internet a été la plus rapide sur les marchés les plus libres et les plus ouverts. Malheureusement, dans de trop nombreux pays, particulièrement dans de nombreux pays moins développés qui pourraient le plus profiter de la puissance de l'Internet, la réglementation du gouvernement et le pouvoir économique dépendent des monopoles des télécoms qui limitent sérieusement la possibilité pour de nombreux nouveaux concurrents de fournir de nouveaux services associés à l'Internet, meilleurs, moins chers et innovants. La politique du gouvernement devrait encourager la concurrence dans les services de télécommunication, la fourniture de services Internet, les logiciels associés à l'Internet et les applications du commerce électronique. Si cela avait été fait, le coût des services de télécommunications et d'accès à Internet auraient considérablement baissé, et aidé ainsi à réduire la Fracture Numérique et à permettre de nouvelles utilisations innovantes de l'Internet.</p> <p>Caucus LAC : La formation de spécialistes dans le domaine des ICT doit apporter une réponse à la demande croissante de nombreux spécialistes de toutes les catégories dans le domaine des ICT <u>et apporter un soutien spécial</u> aux programmes et initiatives qui font la promotion de la formation de femmes en tant qu'innovatrices dans les technologies de l'information et de la communication.</p> <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO ; Ajouter : Bon gouvernement : La Société de l'information doit soutenir la démocratie participative, la décentralisation, la transparence et la fiabilité, tout en respectant le principe de la légalité. <u>Elle devrait être suffisamment ouverte pour permettre la participation de tous les responsables à tous les niveaux des processus de planification, prise de décision, mise en place, surveillance et évaluation.</u> L'information est la base d'un bon fonctionnement et d'un processus transparent de prise de décision pour la société mondiale et les communautés locales. <u>Par conséquent, toutes les informations gouvernementales et publiques devraient être, en principe, divulguées.</u> Les ICT peuvent être un instrument important et très efficace, non seulement pour un bon gouvernement mais également pour un gouvernement plus accessible.</p> <p>Société Civile Coréenne Bon gouvernement : La Société de l'information doit soutenir la démocratie</p>
-----------	--	--

		<p>participative, <u>la décentralisation</u>, la transparence et la fiabilité, tout en respectant le principe de la légalité. <u>Elle devrait être suffisamment ouverte pour permettre la participation de tous les responsables à tous les niveaux des processus de planification, prise de décision, mise en place, surveillances et évaluation.</u> L'information est la base d'un bon fonctionnement et d'un processus transparent de prise de décision pour la société mondiale et les communautés locales. <u>Par conséquent, toutes les informations gouvernementales et publiques devraient être, en principe, divulguées.</u> Les ICT peuvent être un instrument important et très efficace, non seulement pour un bon gouvernement mais également pour un gouvernement plus accessible. UNESCO: Nous suggérons le déplacement de ce paragraphe, dont la substance est totalement acceptée par l'UNESCO, au chapitre 7 " applications des ICT".</p> <p>Mouvement Fédéraliste Mondial: WFM est encouragé par l'inclusion de ce paragraphe, particulièrement par l'insistance mise sur la transparence et la fiabilité, qui sont des principes-clés à intégrer dans la Société de l'information.</p>
40	<p>40. Environnement du marché. Afin de maximiser les bénéfices économiques et sociaux de la Société de l'information, les gouvernements doivent créer un environnement légal, réglementaire et politique fiable, transparent, et non-discriminatoire, capable d'encourager l'innovation technologique et la concurrence afin de favoriser l'investissement dans le déploiement d'infrastructures et le développement de nouveaux services.</p>	<p>DT/1: [40] Développement de stratégies nationales d'ICT pour créer des opportunités d'objectifs mesurables et évaluer leur progression vers la mise en oeuvre.</p> <p>DT/1: [40] Engagement dans un processus de prise de décision ouvert où tous les responsables pourraient contribuer à égalité, en reconnaissant leur contribution unique aux dialogues politiques.</p> <p>APC: La phrase "non-discriminatoire" devrait être effacée.</p> <p>APEC : L'APEC encourage l'inclusion des sujets suivants dans les sections appropriées des documents du WSIS sur l'Environnement favorable et environnement du marché : assurer une interconnexion adaptée pour un environnement de marché adapté des ICT et promouvoir différents effets de libéralisation du marché pour une société omniprésente.</p> <p>Fédération Américaine des Consommateurs : Protection des Consommateurs. Les projets notent que parmi les bénéfices de l'exercice de cette connectivité figurent les bénéfices « économiques ». Et ils notent également la nécessité « d'un environnement digne de confiance, légal, politique et réglementaire » pour « favoriser l'investissement dans le déploiement d'infrastructures [ICT] et le développement de nouveau services ». (Principes 40. Environnement du Marché ; Projet de Plan d'Action, 28. Bon gouvernement.) Le Plan d'Action considère "la protection du consommateur" comme l'un des secteurs où le développement d'un environnement favorable "devrait prendre en compte les droits et obligations des responsables." Plan d'Action 28. Et il cite certains problèmes spécifiques aux droits du consommateur. Plan d'Action 29, 32. Cependant, ces déclarations posent un certain nombre de problèmes. Le premier est que l'appel à un environnement digne de confiance est ambigu et semble considérer ce besoin uniquement en relation avec les besoins de capitaux pour le développement et le déploiement de l'infrastructure. La Fédération Américaine des Consommateurs (CFA) considère la protection du consommateur comme une fin en soi, plus spécialement dans la mesure où les ICT deviennent un mode important de transactions pour les consommateurs sur le marché des économies en voie de développement.</p> <p>Cependant, ces déclarations posent un certain nombre de problèmes. Le premier est que l'appel à un environnement digne de confiance est ambigu et semble considérer ce besoin uniquement en relation avec les</p>

		<p>besoins de capitaux pour le développement et le déploiement de l'infrastructure. La Fédération Américaine des Consommateurs (CFA) considère la protection du consommateur comme une fin en soi, plus spécialement dans la mesure où les ICT deviennent un mode important de transactions pour les consommateurs sur le marché des économies en voie de développement.</p> <p>Cris Colombia : <u>...Il faut également garantir un accès équitable aux moyens, en évitant la concentration de la propriété.</u></p> <p>ICC : La Commission de l'Infrastructure de l'Information Mondiale (GIIC)</p> <p>La Déclaration et le Plan d'Action doivent mettre en lumière le rôle de pivot de l'investissement privé. Alors que la Déclaration proposée n'est pas totalement silencieuse sur le sujet, la GIIC semble lui accorder un point et une priorité insuffisants (1) au caractère indispensable de l'investissement privé pour le développement, le déploiement, la maintenance, et la modernisation des réseaux et installations des communications et d'information dans le monde, et (2) aux politiques publiques qui font appel à cet investissement</p> <p>IFLA : Environnement du marché : Nous pensons qu'il ne serait pas réaliste de s'attendre à ce que l'investissement nécessaire au déploiement des infrastructures et au développement de nouveaux services résulte totalement, ou même principalement, des conditions favorables du marché. En particulier, mais pas exclusivement, dans les pays en voie de développement on aura besoin d'un investissement important du secteur public dans la fourniture de l'infrastructure pour assurer un accès équitable.</p> <p>Caucus LAC : Bon gouvernement : la société de l'information doit soutenir la démocratie participative, la transparence et la responsabilité, tout en respectant le principe de la légalité. L'information et le ciment du processus d'adoption de décisions, efficace et transparent pour la société mondiale comme pour les communautés locales. Les ICT peuvent être un instrument important et très efficace, pour une bonne [gouvernement] <u>gouvernabilité</u> et un gouvernement plus accessible.</p> <p>CCBI : Nécessité d'un environnement qui encourage les entrepreneurs locaux. L'importance du rôle des gouvernements pour surmonter les obstacles qui empêchent l'arrivée d'entrepreneurs locaux devrait être clairement précisée.</p>
40 A		<p>OCDE. Ajouter:</p> <p>“La libéralisation du commerce des ICT et services associés, ainsi que la réforme de la réglementation nationale, encouragent l'investissement et l'innovation et permettent aux gouvernements, organisations, et utilisateurs individuels de disposer plus rapidement des technologies et de les utiliser dans l'économie. Tous les pays devraient coopérer aux mécanismes de politique commerciale internationale développés pour mettre en place et faciliter la libéralisation et la réforme de la réglementation”</p>
40 B		<p>Consommateur International: <u>La territorialité de la loi est contestée par l'universalité de l'Internet. Pour permettre au consommateur de disposer d'une base solide de confiance sur le marché électronique, des normes claires et justes de la protection du consommateur en ligne devraient être établies dans un cadre réglementaire international, élaboré avec la participation de tous les responsables.</u></p>
40 C		<p>Glocom : participation universelle à la prise de décisions mondiales sur les Technologies de l'Information et</p>

		<p><u>de la Communication : Les décisions mondiales sur les ICT sont prises pour différents secteurs, allant des régimes intergouvernementaux qui négocient sur une base multilatérale ou régionale, des nouveaux types d'auto-gestion de l'industrie aux travaux d'auto-réglementation sur les questions relatives à la gestion des ICT jusqu'à la détermination de normes. Les représentants de toutes les nations doivent pouvoir participer d'une manière significative à tous les secteurs de la politique mondiale concernant les ICT</u></p>
41	<p>41. Prise de décisions et stratégies nationales : renforcement de la capacité de prise de décisions dans le domaine des ICT pour améliorer les processus de prise de décisions nationaux et régionaux des ICT et les institutions de la plus haute importance. Le développement des ICT avancera si les efforts et les programmes associés sont intégrés dans les stratégies nationales de développement.</p>	<p>CCBI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les stratégies ICT nationales devraient permettre de mesurer les objectifs et d'évaluer leur progression vers leur mise en place ; - Les stratégies ICT nationales devraient être développées dans le contexte d'un engagement pour un processus de prise de décision auquel tous les responsables pourraient participer à égalité ; - Les stratégies ICT nationales doivent inclure la mise en place d'un environnement légal et réglementaire, transparent et prévisible qui encourage l'investissement, les entrepreneurs, le développement économique et un environnement commercial en bonne santé. <p>Cris Colombia : Formulation de politiques et de stratégies nationales : il est extrêmement important de renforcer la capacité d'élaboration de politiques dans le domaine des ICT afin d'améliorer les procédures et d'encourager les institutions responsables de la formulation de politiques nationales et régionales relatives aux ICT, <u>qui assurent la démocratisation de l'information et de la propriété des moyens de communication.</u> Le développement des ICT avancera si les efforts et les programmes associés sont intégrés dans les stratégies nationales de développement <u>humain et durable.</u></p> <p>Glocom : <u>...en assurant la participation de tous les gens concernés au processus de planification et de prise de décisions (sur les objectifs, les moyens, l'évaluation du processus, le système) et l'application à une cyber-stratégie nationale et à un Plan d'Action, ces cyber-stratégies peuvent bénéficier aux intérêts de toutes les nations et de tous les peuples du monde.</u></p> <p>SACOD: Modifier : Les stratégies nationales de prise de décisions : Renforcer la capacité de prise de décisions et encourager le public à participer par l'intermédiaire des médias dans le domaine des ICT pour améliorer les processus et institutions de prise de décisions sur les ICT, nationaux et régionaux, est une action de la plus haute importance. Le développement des ICT avancera si les efforts et les programmes associés sont intégrés dans les stratégies nationales de développement..</p> <p>Centre Sud : Les stratégies nationales sont les déterminants réels de la mise en place d'une politique efficace. L'engagement total de la communauté internationale dans le soutien aux objectifs nationaux et régionaux ainsi que les nombreuses activités discrètes est indispensable.</p> <p>UN-ECOSOC-CSW: La plupart des politiques ICT nationales sont silencieuse sur les questions de sexe et ne se sentent pas concernées par les objectifs d'égalité des sexes. (Voir annexe II au rapport de la réunion du groupe d'experts, l qui a identifié la République de Corée comme étant l'un des rares pays qui tient compte de l'égalité des sexes dans les politiques des ICT). Cependant, dans toutes les régions actuellement couvertes par la politique ICT nationale — dont beaucoup sont spécifiquement concernées par les opérations des médias— se pose la question des sexes (voir annexe I au rapport), et l'intégration de ce sujet dans le</p>

		<p>processus politique est important pour s'assurer de la prise en compte des questions de sexe afin de prévenir les effets permanents, différentiels et défavorables aux femmes ou y remédier. Les niveaux de pauvreté des femmes, ainsi que leur situation géographique, sont des aspects importants à considérer avant de prendre des décisions sur des questions telles que le développement de l'infrastructure, le déploiement du réseau ou le choix de technologie, la licence de radiodiffusion et la distribution des fréquences, ainsi que la planification de l'accès universel. Les choix à tendance urbaine et coût élevé réduiront en général l'accès des femmes. Etant donné que de plus en plus de femmes, particulièrement dans les pays en voie de développement, vivent plutôt dans des endroits où l'infrastructure est peu répartie ou pas disponible du tout, ce déséquilibre des infrastructures être défavorable pour de nombreuses femmes, en particulier pour celles qui vivent dans des régions pauvres, urbaines et rurales,15 ; et le coût de la technologie et de l'accès dresse également des barrières pour de nombreuses femmes dans les pays en voie de développement qui utilisent de nouvelles technologies pour le progrès économique.</p>
42	<p>42. Normalisation: La normalisation est l'un des éléments de base essentiels de la Société de l'information. Le dialogue politique international au niveau mondial, régional et sub-régional devrait promouvoir l'identification et l'application de standards inter-opérationnels, le transfert de savoir-faire et la fourniture d'une assistance technique inter-opérationnelle. Le développement et l'utilisation de standards ouverts sont particulièrement importants pour les pays en voie de développement. A cet égard la progression de l'utilisation de logiciels sources ouverts peut considérablement contribuer à l'augmentation de l'accès et ajouter à la diversité des logiciels software proposés aux consommateurs.</p>	<p>Consommateur International: ...Le développement permanent et l'extension de l'utilisation des logiciels sources ouverts et devraient être encouragés, et les gouvernements devraient promulguer des lois relatives à l'interopérabilité et aux sources ouvertes de tous les logiciels gouvernementaux. Le processus de normalisation à tous les niveaux devrait être ouvert et inclure la représentation équilibrée des responsables-clés.</p> <p>CCBI : Les standards devraient être volontaires, internationaux, basés sur un consensus et entraînés par l'industrie.</p> <p>EBU: devrait être maintenu et, si possible, renforcé sur l'importance des <i>standards et plate-formes interopérationnelles</i> et de la gestion du spectre</p> <p>Glocom : ... Le développement et l'utilisation de standards ouverts <u>permettant la diversité culturelle, déterminée par des procédures légitimes assurant une participation suffisante de toutes les parties concernées, spécialement celles des pays en voie de développement et des secteurs marginalisés, sont particulièrement importants.</u> A cet égard ...</p> <p>Membres du Caucus IRIS-HRIS : Le travail intellectuel et les idées, y compris les méthodes de programmation et les algorithmes, ne devraient pas être brevetables. La production et l'utilisation de logiciels et de contenus gratuits et ouverts doivent donc être encouragées et couvertes par la politique publique ;</p> <p>ISOC: La capacité de connecter – Nous devons préserver la nature essentielle, la nature complète de l'Internet et éviter d'établir des standards ou des pratiques qui rendraient difficile voire impossible, pour certains utilisateurs de l'Internet, l'utilisation de toute la gamme d'applications mises au point pour les utilisateurs de l'Internet. Le développement et la fourniture des applications Internet basées sur des normes de propriétaire par les fournisseurs de services Internet ou les fournisseurs de logiciels, pourraient entraîner la fragmentation de l'Internet en centaines de « jardins entourés de murs » déconnectés, qui limiteraient l'utilisation des applications par les utilisateurs.</p> <p>Société Civile Coréenne Normalisation : La normalisation est l'un des éléments de base essentiels de la Société de l'information. Elle devrait assurer la participation de tous les responsables à partir du stade de</p>

		<p><u>discussion initial.</u> Le dialogue politique international au niveau mondial, régional et sub-régional devrait promouvoir l'identification et l'application de standards inter-opérationnels, le transfert de savoir-faire et la fourniture d'une assistance technique inter-opérationnelle. Le développement et l'utilisation de standards ouverts sont particulièrement importants pour les pays en voie de développement. A cet égard la progression de l'utilisation de logiciels sources ouverts peut considérablement contribuer à l'augmentation de l'accès et ajouter à la diversité des logiciels software proposés aux consommateurs.</p> <p><u>Ajouter – La vie privée des travailleurs, même sur le lieu de travail, devrait être protégée. Si certains dispositifs ou politiques de surveillance sont introduits qui portent atteinte à ce droit à la protection de la vie privée, leurs conditions devront être négociées entre syndicat ou ouvriers et employeurs.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le droit des travailleurs à l'accès sans entrave aux médias de communication et aux sources d'information sur leur lieu de travail devrait être protégé et considéré comme l'un des droits de base du travailleurs. - Compte tenu des changements de l'environnement du lieu de travail dus à l'introduction de nouveaux ICT, la formation des ouvriers devrait devenir l'un des droits de base des travailleurs. <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; Ajouter : La normalisation est l'un des éléments de base essentiels de la Société de l'information. [Elle devrait assurer la participation de tous les responsables à partir du stade de discussion initial]. Le dialogue politique international au niveau mondial, régional et sub-régional devrait promouvoir l'identification et l'application de standards inter-opérationnels, le transfert de savoir-faire et la fourniture d'une assistance technique inter-opérationnelle. Le développement et l'utilisation de standards ouverts sont particulièrement importants pour les pays en voie de développement. A cet égard la progression de l'utilisation de logiciels sources ouverts peut considérablement contribuer à l'augmentation de l'accès et ajouter à la diversité des logiciels software proposés aux consommateurs.</p> <p>Rehabilitation International : Normalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - La déclaration et le plan d'action doivent promouvoir le développement de normes ouvertes, interopérables et accessibles. - La déclaration et le plan d'action doivent interpeller les gouvernements pour les inciter à adopter et à promouvoir des normes accessibles aux personnes handicapées. <p>- La déclaration et le plan d'action doivent proposer des stratégies concrètes de soutien au travail de développement de standards accessibles.</p>
43	<p>43. Gestion du spectre : Le spectre de la fréquence radio doit être géré dans l'intérêt public et général et conformément au principe de légalité, dans le respect total des lois et réglementations nationales et des accords internationaux qui régissent la</p>	<p>CERN/UNESCO/ICSU: effacer le mot "radio".</p> <p>Caucus LAC: Gestion du spectre: le spectre des fréquences radioélectriques doit être géré de façon à protéger le public en général et la diversité en appliquant le principe de base de la légalité <u>avec équité</u>, dans le respect total de la diversité nationale et des accords qui régissent la gestion des fréquences.</p> <p>Centre Sud: Les biens communaux publics mondiaux doivent être préservés de l'expropriation, dans l'espace ou dans le fond de la mer. Par conséquent, la gestion du spectre doit continuer à être une priorité lors des</p>

	<p>gestion des fréquences.</p>	<p>forums intergouvernementaux multilatéraux. Les droits de propriété doivent être limités lorsqu'ils menacent d'éclipser ou d'enfermer les biens communaux publics, tout en protégeant les biens communaux du "sur-pâturage" et donc des abus, et en stimulant l'innovation et la créativité</p> <p>Orbicom : Des mesures actives devraient être prises pour encourager le développement de nouveaux modèles de répartition du contenu local, telle que la "licence sociale" et la "source ouverte". Ces mesures impliquent l'établissement de conditions innovantes pour le développement du contenu numérique et des industries multimédias locales, la promotion d'outils de gestion des langues locales, y compris les noms de domaines internationaux, en tant que moyen de promotion du multilinguisme et d'investissement dans des projets visant à la promotion de cet objectif.</p> <p>UNECLAC: <i>Ajouter:</i> "<u>Les pays devraient encourager à « une gestion mieux coordonnée du spectre au niveau international dans le respect du principe de base de la légalité».</u>"</p> <p>UNESCO: effacer le mot "radio".</p>
<p>44</p>	<p>44. Gestion des noms et adresses de l'Internet : La gestion de l'Internet doit être multilatérale, démocratique et transparente, en tenant compte des besoins des secteurs public et privé et de ceux de la société civile, tout en respectant le multilinguisme. La responsabilité de la coordination des serveurs sources, les noms de domaine et l'affectation de l'adresse du Protocole Internet (IP) devrait être assumée par une organisation intergouvernementale adaptée. L'autorité du politique pour les noms de domaine au plus haut niveau du code de pays (ccTLDs) devrait relever du droit souverain des pays.</p>	<p>APC: Bien que l'Internet ait été conçu pour nécessiter une surveillance minimale, certains aspects importants de son fonctionnement nécessitent la prise de décisions par un organisme central. Il est essentiel que cet organisme ait un mandat limité afin qu'il ne devienne par un organisme généraliste de gestion de l'Internet et qu'il soit totalement responsable envers le public.</p> <p>L'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) (Association de l'Internet pour les noms et numéros affectés) est une association sans but lucratif constituée dans l'Etat de Californie. Elle exerce un large contrôle sur les ressources et fonctions essentielles du fonctionnement de l'Internet. Le contrôle exercé par l'ICANN dans le cadre de sa mission devrait être limité à ce qui est nécessaire pour cette ressource publique qui devient de plus en plus importante. L'ICANN devrait être responsable envers le public de sa gestion d'un bien public. " (Contribution de Consommateurs International http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc3/c/S03-WSISPC3-C-0005!!MSW-E.doc)</p> <p>Il faudrait préciser en plus que les autorités au niveau national (telles que celles qui sont les gardiennes des TLD du code de pays) devraient être responsables envers leurs circonscriptions locales et s'impliquer dans la politique de développement.</p> <p>CAPTEF: "La gestion internationale de l'internet doit être démocratique, multilatérale et transparente. Elle doit veiller à une juste répartition des ressources, faciliter l'accès de tous et assurer un fonctionnement stable et sûr. Elle doit assurer une représentativité plus juste de toutes les régions par la participation de tous les responsables : les états pour les questions de souveraineté dans la mesure où l'intérêt général est concerné et dans le domaine des politiques publiques ; la société civile, notamment dans ses aspirations à la liberté d'expression, la diversité culturelle, et le multilinguisme ; et également le secteur privé. Un organisme international doit exercer les fonctions pertinentes de supervision."</p> <p>Consommateur International: <i>Modifier :</i> Gestion des noms et adresses de l'Internet : La gestion internationale de l'internet doit être démocratique, multilatérale et transparente. Elle doit prendre en compte les besoins des secteurs public et privé et de ceux de la société civile, tout en respectant le multilinguisme. La responsabilité de la coordination</p>

des serveurs sources, les noms de domaine et l'affectation de l'adresse du Protocole Internet (IP) devrait être assumée par une organisation intergouvernementale adaptée. Cet organisme devrait être responsable envers le public et le contrôle qu'il exerce sur l'Internet devrait être limité à ce qui est nécessaire. L'autorité du politique pour les noms de domaine au plus haut niveau du code de pays (ccTLDs) devrait relever du droit souverain des pays.

CCBI : CCBI soutient le leadership du secteur privé sur la gestion des noms et numéros de l'Internet incorporés dans l'ICANN. Par conséquent, le secteur des affaires ne peut pas accepter une référence quelconque à un organisme inter-gouvernemental chargé de cette gestion.

ISOC: Nous sommes très préoccupés par des déclarations figurant dans le projet de documents qui impliquent la nécessité d'une "gestion" de l'Internet par de nouveaux organismes intergouvernementaux. En particulier, les propositions faites de remplacer l'ICANN et de créer un nouveau mécanisme de gestion des serveurs sources, des noms de domaines et des adresses IP, sont inutiles. Elles entraîneraient une perturbation importante, et peu susceptibles de réussir. La croissance sans précédent et l'innovation que nous avons constatées dans le secteur de l'Internet sont dues en grande partie à l'absence de réglementation et de contraintes imposées au développement des technologies. En outre, les procédés employés ont été ouverts, démocratiques et complets et il est difficile de voir comment ils pourraient être améliorés par un nouvel organisme intergouvernemental. En 1985, personne n'aurait pu prédire ni planifier la croissance explosive de l'Internet et le Web Mondial. Actuellement, étant donné que la Grille, les services du Web et les nouvelles technologies sans fil de l'Internet, promettent de transformer encore la façon dont nous rassemblons, traitons et partageons les informations, il faudrait continuer à soutenir l'innovation décentralisée et en progrès qui a fait de l'Internet l'instrument puissant qu'il est actuellement. Les organismes non-gouvernementaux tels que l'Internet Engineering Task Force, l'ICANN, et le World Wide Web Consortium, se sont avérés très souples et maniables et ont permis à la communauté mondiale de l'Internet de parvenir rapidement à un consensus sur la meilleure façon d'adopter et d'utiliser les nouvelles technologies de l'Internet. Des gouvernements individuels peuvent et doivent soutenir ces organismes et assurer la participation totale de leurs citoyens à leurs activités.

Glocom : Gestion des noms et adresses de l'Internet : La gestion des système de l'identifiant unique de l'Internet doit utiliser des moyens ouverts et transparents, en soutenant l'auto-réglementation de l'industrie issue du secteur privé, en prenant en compte les intérêts du secteur public et de la société civile et en respectant le multilinguisme. Pour assurer l'interopérabilité mondiale, la stabilité et la sécurité de l'Internet, la responsabilité de la coordination des serveurs sources, les noms de domaine et l'affectation de l'adresse du Protocole Internet (IP) devraient être assumés par un organisme du secteur privé opérant dans l'intérêt du public mondiale. L'autorité du politique sur les noms de domaine au plus haut niveau de code de pays (ccTLDs) devrait être coordonnée au niveau mondial et sous la responsabilité du gouvernement ou de l'autorité publique et des communautés de l'Internet dans ces pays, régions ou territoires.

Caucus LAC : La gestion des noms et des adresses de l'Internet: la [gestion de l'Internet devrait être multilatérale, démocratique et transparente, et elle devrait prendre en compte les différences qui existent entre

		<p>le secteur public et le secteur privé, et de celles de la société civile ; et en outre respecter le plurilinguisme, <u>et les multiples cultures</u>. La responsabilité de la coordination des serveurs de domaine au plus haut niveau les noms de domaine et la diversité des adresses du Protocole Internet (IP) Diversité □ □ □ iversidad □ □ m [e □ iversidad □ □ mental adéquate] ??????????. L'autorité normative en matière de domaines au niveau supérieur du code de pays en (ccTLD) devrait <u>[être un droit national souverain]</u> être liée à la communauté locale de l'Internet.</p> <p>Centre Sud : L'accès universel, les standards ouverts, la sécurité des réseaux, la qualité de service, le caractère abordable et autres questions de gestion liées à l'Internet demanderont une attention particulière compte tenu du rôle central joué par ces questions dans la construction de l'infrastructure et la fourniture de services.</p>
45	45. L'accès aux technologies de l'information et des communications sera assuré conformément au droit international, en gardant à l'esprit le fait que certains pays sont affectés par des mesures unilatérales incompatibles avec cet accès et qui constituent des obstacles au commerce international [1].	
45A		DT/1: [45 A] Transfert d'ICTs: La construction de la Société mondiale de l'information ne sera pas possible tant que prévaudront des décisions réglementaires unilatérales, basées sur des considérations politiques et visant à empêcher des pays à accéder aux technologies des ICT.
45 B		<p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; Ajouter:"</p> <ul style="list-style-type: none"> - La vie privée des ouvriers devrait être protégée même sur le lieu de travail. Si certains dispositifs ou certaines politiques portant atteinte à ce droit à la vie privée sont introduits, leurs conditions devront faire l'objet d'une négociation entre les syndicats ou les salariés et les employeurs. - Les droits des travailleurs à l'accès sans limite aux moyens de communication et aux sources d'information sur leurs lieux de travail devraient être protégés comme l'un des droits de base des travailleurs. <p>- Etant donné que l'environnement du lieu de travail change avec l'introduction de nouveaux ICT, la formation continue des travailleurs devrait être considérée comme l'un des droits de base du travailleur.</p>
45C		APEC : diffusion et promotion des technologies en cours de développement qui préparent les technologies

		de la prochaine génération, leur importance pour la réalisation des infrastructures mondiales d'ICT, la nécessité de technologies fondamentales tels que Ipv6, l'internet mobile, les communications par satellite bande large et en promotion les infrastructures de la prochaine génération des ICT.
45 D		Glocom: <u>Le Sommet mondial sur la Société de l'information soutient et encourage les activités en cours dans le monde entier visant au développement de standards mondiaux harmonisés sur la façon de fournir des équipements et des services d'ICT tout en tenant compte des besoins des handicapés et des personnes âgées. Il sera également tenu compte du développement d'un standard de gestion globale plus qualitatif que quantitatif.</u>
7)	7) ICT-Applications	<p>Société civile en Afrique Les ICT doivent s'adapter à l'objectif de la réduction de la pauvreté, non seulement en agissant sur la croissance économique, mais également en améliorant l'accès aux soins de santé, à l'éducation, et autres services sociaux.</p> <p>Les ICT doivent être utilisés au profit des handicapés physiques pour les aider à vivre une vie digne. Les décideurs doivent reconnaître la nécessité de décisions permettant l'innovation, les applications tenant compte des besoins, et l'exploitation des marchés utilisés par des gens qui ne sont pas instruits, qui vivent souvent dans des régions à faible densité, et qui sont plus susceptibles d'utiliser l'accès public que les installations des ICT du secteur privé.</p> <p>APEC : l'idée de l'application répondant à la demande devra être ajoutée à ce chapitre</p>
46	46. L'utilisation et le déploiement des ICT bénéficient à tous égards à notre vie quotidienne y compris le gouvernement, les soins médicaux, l'éducation et le commerce.	<p>DT/1: [46] Formation permanente.</p> <p>Ecurie Maloba : Il faut donc, de la même manière que la communauté internationale s'est levée pour combattre le VIH et récemment la fièvre atypique, qu'elle se lève et mette en place des vastes campagnes de sensibilisation, vulgarisation, démonstration des avantages des NTIC quand elles sont appropriées. Développement-oriented ICT applications for all" in the "Draft Plan d'Action".</p> <p>ISOC: La capacité d'innover – La croissance explosive de l'Internet et l'incroyable variété des applications de l'Internet sont un résultat direct du fait que les standards-clés pour l'Internet et le Web sont ouverts. Toute société, quelle que soit sa taille ou quel que soit son emplacement, a pu développer et distribuer sa nouvelle "application tueuse" pour l'Internet. Les gouvernements et autres devraient éviter les actions susceptibles de réduire la façon dont la technologie peut évoluer dans le futur. L'Internet peut encourager l'innovation, créer de nouvelles opportunités commerciales pour les SMEs, et améliorer la santé et l'éducation, spécialement dans les régions moins développées. La société de l'Internet est impliquée dans la promotion de Ipv6, des nouvelles technologies sans fil, et des applications électroniques (cyber-apprentissage, cyber-santé, cyber-gouvernement et cyber-travail), destinées à soutenir le développement social et économique. Nous avons en outre des programmes éducatifs pour aider à stimuler l'utilisation de ces technologies et applications dans les pays du monde entier.</p> <p>Caucus LAC: La diversité et le déploiement des ICT <u>[apportent] peuvent apporter</u> des bénéfices dans tous les aspects de notre vie quotidienne, y compris le gouvernement, la santé, la diversité et le commerce.</p> <p>UNEP : Reconnaître le rôle important des ICT dans l'environnement. Il faudrait faire particulièrement attention aux secteurs suivants : augmentation de l'efficacité dans l'industrie et la construction, la dé-</p>

	<p>materialisation, le remplacement du transport, l'augmentation de l'efficacité des transports, l'augmentation de l'efficacité de la production et de la planification, la formation à l'environnement, la surveillance et la collecte de données.</p> <p>UNESCO : <i>Ajouter après "... éducation" "</i><u>sciences, culture ...</u> ".</p> <p>UN-ECOSOC-CSW : Les technologies de l'Information et de la communication améliorent les moyens d'existence des femmes en étendant l'accès aux marchés locaux et internationaux aux femmes, aux producteurs et aux négociants et en augmentant l'accès aux emplois, à l'éducation, à la formation et aux opportunités pour les entrepreneurs. Les femmes profitent de la plus grande flexibilité des conditions de travail qui leur permet de combiner leur rôle dans l'économie domestique avec leur rôle professionnel. Dans certains pays et régions, les femmes bénéficient en grand nombre des nouveaux emplois créés grâce aux ICT, comme dans l'informatique et le secteur du traitement des données.¹¹ L'adaptation nécessaire des ICT aux besoins des femmes remodèle également le contenu de ces technologies et crée de nouvelles lignes de recherches qui sont développées par de nouveaux genres de spécialistes ainsi que de nouvelles opportunités d'emploi.¹²</p> <p>L'accès des femmes aux domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et aux autres opportunités de développement humain, tels que la participation à la politique, est possible par l'intermédiaire des canaux de communication des médias des ICT. Les femmes utilisent également de plus en plus les services de la technologie pour se mobiliser pour l'émancipation des femmes et le bien-être de la société.¹³ Des solutions telles que les télécentres se sont avérées utiles pour permettre aux femmes d'accéder à l'Internet en partageant les frais de connexion, en créant de nouvelles expériences d'apprentissage et de nouvelles connaissances et en soutenant la création de réseaux.</p> <p>En utilisant les aspects démocratiques les plus importants de l'Internet — la création d'espaces sûrs en ligne, protégés du harcèlement — les femmes bénéficient de la liberté d'expression et de la confidentialité des communications pour s'opposer à la discrimination sexuelle et promouvoir les droits de l'homme pour les femmes. Les nouvelles technologies, ainsi que la combinaison de technologies bien connues (c'est-à-dire la radio, la télévision, les téléphones terrestres) avec les innovations telles que les ordinateurs, l'Internet et téléphones par satellite, réduisent la distance entre les citoyens, et entre eux ainsi que le processus de prise de décisions, et augmentent les opportunités de participation des femmes à la vie publique.</p> <p>L'arrivée de nouvelles technologies et la convergence croissante de tous les médias ont un impact majeur sur le travail d'information et de communication effectué par le mouvement des femmes. Il y a de plus en plus d'opportunités de distribution nationale, régionale et mondiale des nouvelles générées par les femmes dont la plupart, dans le passé, étaient limitées ou hors de portée. L'Internet a fait tomber les nouvelles et les points de vue des femmes dans le domaine public, sans compter les sites web spécifiquement ou exclusivement ciblés, destinés aux femmes. Le Web a également soutenu la création de solides communautés de femmes en ligne, et beaucoup de femmes "connectées" servent de passerelle vers les groupes non connectés de leurs communautés en reconditionnant les informations qu'elles trouvent en ligne et en les partageant par l'intermédiaire d'autres canaux de communication et dans différentes langues.</p>
--	---

		<p>Les technologies de l'Information et de la communication améliorent les moyens d'existence des femmes en étendant l'accès aux marchés locaux et internationaux aux femmes, aux producteurs et aux négociants et en augmentant l'accès aux emplois, à l'éducation, à la formation et aux opportunités pour les entrepreneurs. Les femmes profitent de la plus grande flexibilité des conditions de travail qui leur permet de combiner leur rôle dans l'économie domestique avec leur rôle professionnel. Dans certains pays et régions, les femmes bénéficient en grand nombre des nouveaux emplois créés grâce aux ICT, comme dans l'informatique et le secteur du traitement des données.¹¹ L'adaptation nécessaire des ICT aux besoins des femmes remodèle également le contenu de ces technologies et crée de nouvelles lignes de recherches qui sont développées par de nouveaux genres spécialistes ainsi que de nouvelles opportunités d'emploi.</p> <p>L'accès des femmes aux domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et aux autres opportunités de développement humain, tels que la participation à la politique, est possible par l'intermédiaire des canaux de communication des médias des ICT. Les femmes utilisent également de plus en plus les services de la technologie pour se mobiliser pour l'émancipation des femmes et le bien-être de la société.¹³ Des solutions telles que les télécentres se sont avérées utiles pour permettre aux femmes d'accéder à l'Internet en partageant les frais de connexion, en créant de nouvelles expériences d'apprentissage et de nouvelles connaissances et en soutenant la création de réseaux.</p> <p>En utilisant les aspects démocratiques les plus importants de l'Internet — la création d'espaces sûrs en ligne, protégés du harcèlement — les femmes bénéficient de la liberté d'expression et de la confidentialité des communications pour s'opposer à la discrimination sexuelle et promouvoir les droits de l'homme pour les femmes. Les nouvelles technologies, ainsi que la combinaison de technologies bien connues (c'est-à-dire la radio, la télévision, les téléphones terrestres) avec les innovations telles que les ordinateurs, l'Internet et les téléphones par satellite, réduisent la distance entre les citoyens, et entre eux ainsi que le processus de prise de décisions, et augmentent les opportunités de participation des femmes à la vie publique.</p> <p>L'arrivée de nouvelles technologies et la convergence croissante de tous les médias ont un impact majeur sur le travail d'information et de communication réalisé par le mouvement des femmes. Il y a de plus en plus d'opportunités de distribution nationale, régionale et mondiale des nouvelles générées par les femmes dont la plupart, dans le passé, étaient limitées ou hors de portée. L'Internet a mis dans le domaine public les nouvelles et les points de vue des femmes, sans compter les sites web ciblés spécifiquement ou destinés exclusivement aux femmes. Le Web a également soutenu la création de solides communautés de femmes en lignes, et beaucoup de femmes « connectées servent de lien avec les groupes non connectés dans leurs communautés en reconditionnant les informations qu'elles trouvent en ligne et en les partageant par d'autres canaux de communication et dans des langues différentes.</p>
47	<p>47. Applications appropriées : La coopération et la collaboration sont améliorées par le développement d'applications et de contenus adaptés aux besoins locaux qui stimulent le</p>	<p>DT/1[47] Amélioration des possibilités pour une meilleure participation des communautés aux questions de gouvernement</p> <p>DT/1[47] La vision de la Société de l'information est un accès ouvert, équitable et sans limite (ou prouvée) aux informations relatives à la santé, un bien public mondial, par une utilisation totale des ICT pour le développement d'un système de santé.</p>

	développement social et économique, avec une insistance particulière sur la desserte de régions rurales et éloignées, en soutenant des projets qui assurent le partage des informations.	UNESCO: <i>Ajouter à la fin du paragraphe la phrase suivante</i> “ <u>Les applications encourageant l'accès et la participation à toutes les formes d'activité intellectuelle dans un but éducatif, scientifique, culturel et de communication devraient être assurées</u> ”.
47A		DT/1[47 A] Des bénévoles peuvent participer au développement et diffuser l'application des ICT, et contribuer à sensibiliser les décideurs ainsi que la population en général aux opportunités que les ICT apportent au développement.
47 B		OCDE. <i>Ajouter:</i> “Le gouvernement a un rôle important à jouer en tant qu'utilisateur d'ICT. Les ICT peuvent être utilisés pour améliorer l'efficacité et le bon fonctionnement des processus gouvernementaux, la fourniture de services, et la connexion avec les citoyens. Le gouvernement devrait donc avoir une stratégie clairement définie de développement et de mise en place du cyber-gouvernement. »
8)	8) Identité culturelle et linguistique diversité, contenu local et développement des médias	Société civile en Afrique: L'utilisation de la technologie de l'information est destinée à l'utilisateur. Le contenu doit correspondre aux besoins de l'utilisateur sinon il n'intéressera pas. Les lois sur le Copyright résultent de la technologie et tendent à suivre le développement des technologies mises au point par le monde développé ; de même les lois relatives à la propriété intellectuelle résultent des lois existant dans les pays développés. C'est un inconvénient pour la plupart des pays africains et des pays en voie de développement car elles empêchent le transfert et l'accès à l'information et le développement du contenu. Ces lois devraient être revues en priorité pour tenir compte de ce problème. Des cadres réglementaires devraient assurer la protection des droits de propriété intellectuelle des communautés qui les exploitent. La convergence des médias traditionnels –tradition orale, média de communauté, conteur d'histoires – et des ICT devrait être assurée dans les centres qui sont aussi un lieu à utiliser par les illettrés car ils ne sont pas tous basés sur un texte. Il faut faire particulièrement attention au rôle des sexes dans la création de contenu.
48	48. La Société de l'information est fondée sur le respect, et la jouissance de l'expression culturelle. Les ICT devraient stimuler la diversité culturelle et le multilinguisme et les gouvernements devraient développer des politiques actives à cet effet.	APC: Nous pensons qu'il faudrait ajouter une référence à la nécessité d'assurer la diversité de la propriété et du contrôle du média. Sans cette diversité de propriété et de contrôle, le média ne peut pas jouer le rôle qui lui incombe dans la création d'une plate-forme pour des voix et des opinions différentes. IFLA : La diversité de l'identité culturelle et linguistique doit inclure le respect des traditions orales et des connaissances indigènes. Les bibliothèques sont le point focal naturel pour la collecte et la préservation de l'héritage vivant et pour le mettre à la disposition des communautés locales et de la société élargie. CCBI : La promotion de la diversité culturelle et du contenu local ne devrait pas créer des barrières irraisonnables au commerce. Cris Colombia : La société de la diversité est basée sur le respect des diversités : <u>diversité de sexes, d'ethnie et d'option sexuelle</u> et sur sa jouissance. Les ICT (devraient) devront promouvoir la diversité culturelle et le

		<p>plurilinguisme, et les gouvernements devraient élaborer des politiques actives à cet effet. Ecurie Maloba : Diversité culturelle et linguistique La société de l'information doit en aucun cas contribuer à la valorisation d'une culture au détriment des autres. Elle doit au contraire préserver le patrimoine de tout peuple. Le transfert de technologies doit laisser à chaque peuple le développement des contenus propres adaptés à la culture locale (langue, coutume et mœurs) UNESCO UNESCO <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : La diversité culturelle et linguistique en tant qu'élément essentiel de l'existence d'une société de l'information ouverte à tous</p>
49	<p>49. Diversité culturelle et linguistique : L'identité culturelle, l'identité linguistique, le multilinguisme et les langues locales sont les forces qui stimulent le processus de développement de contenus à utiliser sur le plan local et international (UNESCO, Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle, 2001).</p>	<p>DT/1: [49] Travailler sur une convention mondiale sur la diversité.culturelle EBU: devrait être maintenu et, si possible, renforcer : la <i>diversité culturelle</i> en tant que valeur fondamentale de la Société de l'information Caucus LAC: Diversité culturelle et linguistique : [l'identité] la <u>diversité</u> culturelle, la diversité linguistique, le plurilinguisme et les idiomes locaux sont les forces motrices du processus de création de contenus à utiliser au niveau local et international (UNESCO, Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle, 2001). UNESCO L'UNESCO <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Diversité culturelle et linguistique en tant qu'élément essentiel pour assurer l'existence d'une société de l'information ouverte à tous</p>
50	<p>50. Contenu : La création d'un contenu local est une grande priorité. La créativité et la création, le traitement, la diffusion et la conservation du contenu local seront mieux stimulés par un équilibre convenable entre les droits de propriété intellectuelle et les besoins des utilisateurs des informations.</p>	<p>APEC : Paragraphe 50 devra inclure l'idée de création de contenu par les utilisateurs locaux. International Association of Broadcasting: <u>Nous proposons d'ajouter: La création et la production de contenu local doivent être encouragées dans un cadre de Liberté. Toute tentative d'imposer le contrôle du gouvernement sur le contenu des médias d'information et sur les programmes viole l'une des plus importantes caractéristiques opérationnelles de la Liberté d'expression – ce qui signifie qu'ils doivent formuler leur propre contenu, leurs opinions et les programmes sous la seule responsabilité de leurs éditeurs et sociétés de radiodiffusion</u> ATD Quart Monde : Contenu: Une priorité élevée doit être accordée à la création de contenus locaux. <u>La créativité et la création, le traitement, la diffusion et la conservation d'un contenu local sont plus facilement encouragés si un bon équilibre est établi entre les droits de propriété intellectuelle et les besoins des utilisateurs de l'information.</u> CCBI : le système de propriété intellectuelle lui-même représente déjà un équilibre délicat entre les besoins du créateur et ceux de l'utilisateur, et il est intrinsèquement conçu pour profiter à la société dans son ensemble. Les IPR participent à la société en maintenant une concurrence loyale et en encourageant la production d'une gamme étendue de produits et services de qualité, en soutenant la croissance économique et l'emploi, en soutenant l'innovation et la création, en encourageant les avancées technologiques et culturelles ainsi que l'expression, et en enrichissant l'ensemble des connaissances publiques et de l'art. Citoven's Union Paremsvassi : Le transfert des capacités et des connaissances des Technologies de</p>

	<p>l'Information et de la Communication (ICT) ainsi que la fourniture gratuite de l'infrastructure des ICT par les secteurs les plus développés aux secteurs les moins développés de la communauté, localement et mondialement, est un facteur-clé de l'élimination de la Fracture Numérique.</p> <p>La recherche doit viser non seulement à augmenter la productivité et la compétitivité du secteur privé mais également promouvoir une plus grande participation, une augmentation de l'emploi, etc ... Depuis sa création, l'Internet a été considéré comme étant au premier plan de la libre parole et du libre échange en augmentant la circulation du matériel du domaine public. En outre, grâce à l'Internet et à la technologie numérique, des travaux libérés des restrictions des copyrights sont devenus facilement accessibles à des millions de gens qui en ont profité pour les incorporer dans leurs propres nouveaux travaux numériques. Il est impératif que les <i>lois sur le copyright</i>, n'étouffent pas ce processus créatif en imposant des restrictions pratiquement illimitées à l'utilisation des travaux existants, comme cela a été très souvent le cas récemment. Il faut trouver un équilibre entre la protection de la propriété intellectuelle et la liberté d'utiliser les réalisations précédentes pour la création des travaux futurs</p> <p>IFLA : Contenu: Nous sommes tout à fait d'accord sur la nécessité d'un "équilibre équitable entre les droits de propriété intellectuelle et les besoins des utilisateurs des informations." Nous sommes cependant préoccupés par les différents développements de la propriété intellectuelle, et particulièrement en ce qui concerne les publications électroniques car nous pensons que cet équilibre pourrait facilement dévier contre les intérêts des utilisateurs. Nous aimerions voir plus d'efforts en vue de la réalisation d'une négociation juste ou d'un régime juste d'utilisation qui ont obtenu un succès raisonnable pour les publications imprimées dans le domaine électronique. Nous aimerions voir également plus de développements alignés sur le plan Hinari de la World Health Organisation qui vise à mettre des publications scientifiques actuelles sur la santé, à la disposition des instituts du monde en développement, y compris de leurs bibliothèques, à des prix plus abordables</p> <p>IFLA/IPA: Rôle des créateurs, éditeurs et producteurs de contenu dans la Société de l'information Avec les fournisseurs et les utilisateurs de télécommunication, les créateurs, les éditeurs et les bibliothèques sont des acteurs-clés de la Société de l'information et nous pensons que le WSIS et ses programmes doivent refléter ce fait.</p> <p>La fourniture d'une diversité de travaux et de contenus créatifs est le moteur essentiel du développement social, culturel, politique et économique. Les éditeurs et les bibliothèques jouent donc un rôle crucial dans la promotion de la connaissance, de la créativité et de la science. Ils sont donc totalement impliqués dans la Société de l'information, qui offre de meilleurs moyens de communication, de diffusion et de transmission de la connaissance.</p> <p>Nouveaux Challenges – comment tirer le meilleur de la Société de l'information Principes: L'environnement de l'électronique et des réseaux introduit de nombreux changements dans la façon dont le contenu est créé, produit et diffusé. Les éditeurs et les bibliothèques ont besoin de liberté et de soutien pour explorer les nouvelles possibilités. L'éducation de base de l'auditoire, des éditeurs et des bibliothèques est une condition préalable à la diffusion du contenu.</p>
--	---

	<p>Recommandations: Pour que les industries du contenu contribuent pleinement et bénéficient des nouveaux challenges et des nouvelles opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none">- Elles doivent avoir un accès plus facile aux technologies de l'information et de la communication (ICT) et à la formation, afin d'être au courant des nouveaux modèles de création, production et diffusion de contenu.- Des incitations appropriées pour une création diversifiée peuvent être nécessaires ; et une approche respectueuse des identités culturelles et linguistiques devrait être privilégiée- Augmentation du financement de l'éducation et de l'alphabétisation par les gouvernements- Connexion des utilisateurs à l'internet, spécialement dans les pays en voie de développement et des groupes défavorisés dans les pays développés <p>Dispenser aux utilisateurs, pas seulement les enfants mais également les parents et les enseignants, une formation appropriée à l'utilisation des ICT et fournir de nouveaux modèles d'apprentissage (enseignement à distance, manuels scolaires en ligne et matériels de référence)</p> <p>IPA: <i>Promotion de Contenu</i>: En outre, les deux documents de travail soulèvent la question du "contenu local", en particulier en ce qui concerne le développement de la diversité culturelle et linguistique. Nous sommes sûrs que c'est un droit à respecter ; il faut favoriser les identités culturelles et linguistiques, y compris au moyen de politiques culturelles appropriées des gouvernements. En effet, il faudrait encourager les stratégies nationales de promotion de la création du contenu, y compris les cibles permettant d'évaluer la progression de leur mise en place. Cependant, nous pensons que le Projet de Déclaration de principes devrait considérer la promotion de la création de contenu comme un principe-clé en lui-même. On sait bien que les ICT n'auront aucun sens tant qu'elles n'auront pas de contenu. Par ailleurs, le Plan d'Action devrait préciser que les industries de contenu doivent avoir un accès plus facile aux ICT et à la formation pour leur permettre de participer totalement à la Société de l'information.</p> <p>Caucus LAC : Contenus : la création de contenus locaux doit bénéficier d'une priorité totale. Pour mieux stimuler la créativité , la transformation, la diffusion et le maintien de contenus locaux , il faut parvenir à un équilibre approprié entre les droits de propriété intellectuelle et les besoins des utilisateurs de l'information.] <u>et ceux des créateurs avec l'intérêt public.</u></p> <p>EBU: devrait être maintenu et, si possible, renforcé : la création de <i>contenu local</i> est une priorité</p> <p>SchoolNetAfrica: Ajouter:</p> <p>Contenu : La plus haute priorité doit être donnée à la création de contenu local. Pour mieux stimuler la créativité et la création, le traitement, la diffusion et la conservation du contenu local, il faut trouver un équilibre approprié entre les droits de propriété intellectuelle et les besoins des utilisateurs des informations. <u>Les moyens permettant aux utilisateurs de participer à la création de contenu doit également être une priorité. Il faudrait faire spécialement attention au rôle des sexes dans la création de contenu.</u></p> <p>UNESCO</p> <p>L'UNESCO <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : La diversité culturelle et linguistique comme élément essentiel pour assurer l'existence</p>
--	---

		<p>d'une société de l'information ouverte à tous</p> <p>UN-ECOSOC-CSW :</p> <p>Les applications qui répondent aux besoins des femmes illettrées et les adaptations en langue locale restent limitées mais elles sont nécessaires pour améliorer l'accès et l'utilisation des ICT par les femmes. 19 De même, le contenu qui prédomine sur l'Internet et dans les nouveaux médias, et spécialement l'absence de réflexion adéquate sur les points de vue des femmes, sur leurs connaissances, leurs besoins et leurs intérêts, ainsi que l'évocation des femmes, peuvent empêcher les femmes d'utiliser ces technologies. Pour la sélection des histoires, le contenu journalistique sur l'Internet reflète actuellement les modèles existants en termes de sources et de priorité des nouvelles, ainsi que des modèles sexuels traditionnels. D'un autre côté, lorsque le contenu adapté aux femmes est disponible, et lorsque les femmes peuvent consulter ces informations, en privé si nécessaire, la pertinence de la technologie pour les femmes augmente et réduit leur marginalisation dans les médias et les processus de communication. L'absence d'informations sur les droits des femmes et sur les remèdes en cas de violation de ces droits, réduit l'utilité des technologies pour les femmes. L'utilisation augmentera si les informations relatives aux problèmes tels que la prévention du MST/SIDA et les systèmes d'assistance associés sont fournies par les nouvelles technologies d'une façon qui élimine les obstacles culturels et sociaux qui réduisent l'accès des femmes aux sources d'information traditionnelles.</p>
50A		<p>IAPA: Contenu : <u>La création et la production de contenus locaux doivent être encouragées dans un environnement de liberté sans imposer de restriction à la créativité des producteurs, sans violation de droits de propriété intellectuelle et sans limiter l'indépendance que doit avoir chaque média au sein de la Société de l'information.</u></p>
50 B		<p>IPA: <i>Rôle des créateurs, éditeurs et producteurs de contenu</i> : Les Sections 1 du Projet de Déclaration de principes et du plan d'action sont centrées sur le rôle des fournisseurs d'ICT et de télécommunications dans la Société de l'information. Toutefois, ils ne semblent pas considérer les créateurs, éditeurs et producteurs de contenu comme des acteurs clés de la Société de l'information. Les livres ainsi que les autres vecteurs de contenu, comme la radio et la télévision, jouent un rôle important en termes de diffusion de contenu et d'éducation. Nous pensons qu'il est grand temps pour WSIS d'y réfléchir, en particulier dans cette période inter-sessions cruciale qui permet d'affiner les documents de travail .</p>
51	<p>51. Media : Les ICTs renforcent le rôle des médias traditionnels comme la radiodiffusion et la presse imprimée, qui continueront à avoir un rôle important dans la diffusion du contenu dans la Société de l'information.</p>	<p>DT/1: [51] A cet égard, des mass médias, indépendants et pluralistes – sous leurs diverses formes – sont reconnus comme des moyens importants pour encourager l'information publique, le développement de la société et la cohésion sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter, par une législation, la concentration excessive de médias qui sapent le pluralisme et l'expression libre et n'utilisent les informations que comme un produit. - Engager [tous les participants, spécialement les délégations nationales] dans un effort tripartite de soutien aux médias dans les pays en voie de développement et de desserte des médias dans les secteurs vulnérables de chaque pays. Ces efforts nécessitent une formation professionnelle, le respect de l'indépendance professionnelle, la sécurité et la protection des journalistes, le soutien du contenu local et des médias des communautés, la durabilité des matériels et des logiciels, un accès plus facile

	<p>aux nouvelles technologies.</p> <ul style="list-style-type: none">- La concentration des médias nationaux et mondiaux est contraire à la diversité de l'information.- Pour assurer la diversité et le pluralisme dans la Société de l'information, il faut soumettre à des lois anti-monopole générales, les monopoles et la concentration excessive des médias, y compris ceux des nouvelles technologies de la communication et de l'information. Ces lois générales devraient être promulguées là où elles n'existent pas encore et être renforcées si nécessaire.- L'existence de moyens de communication indépendants et libres, y compris les médias des communautés.- Toutes les formes de média et les nouveaux ICT devraient stimuler la diversité culturelle et le multilinguisme. <p>DT/1: [51] Les ICT peuvent renforcer les médias traditionnels tels que la radiodiffusion et la presse imprimée, qui continueront à jouer un rôle important dans la diffusion du contenu dans la Société de l'information. L'audiovisuel numérique, avec ses améliorations interactives, sera un outil essentiel pour assurer une grande disponibilité des services de la Société de l'information, en contribuant ainsi à éliminer la Fracture Numérique. Il faut donc promouvoir activement la transition vers le numérique.</p> <p>EBU: devrait être maintenu et, si possible, renforcé : le rôle permanent rôle de l'audiovisuel dans la diffusion du contenu dans la Société de l'information</p> <p>International Association of Broadcasting: Media: <i>Insérer</i> Les ICT renforcent le rôle des médias traditionnels tels que la radiodiffusion et <i>la presse imprimée</i>, qui continueront à jouer un rôle important dans la diffusion du contenu dans la Société de l'information.</p> <p><i>Ajouter:</i> <u>L'apparition de nouvelles technologies d'information et de communication représentant de nouveaux canaux d'écoulement libre d'informations pourrait et devrait contribuer au pluralisme, au développement économique et social, à la démocratie et à la paix. Il faudrait accorder à l'accès à ces nouveaux médias et leur utilisation la même protection de la liberté d'expression qu'aux médias traditionnels. (Art. 10 de la Déclaration de Sofia de l'UNESCO, 1997)</u></p> <p>Caucus CPSR : mention nN est faite au pluralisme des médias (traditionnels et nouveaux + conventionnels et indépendants et alternatifs) et à la diversité des voix et sources d'information qui permettraient le développement d'une véritable sphère publique.</p> <p><i>Ajouter.</i> <u>Les ICT peuvent renforcer les médias traditionnels tels que la radiodiffusion et la presse imprimée, qui continueront à jouer un rôle important dans la diffusion du contenu dans la Société de l'information.. Par conséquent, des applications et des politiques devraient être mises au point pour promouvoir l'intégration des médias traditionnels et nouveaux dans le cadre du droit de communiquer : encouragement du pluralisme des voix et diversité des moyens"</u></p> <p>IAPA: <u>L'apparition de nouvelles technologies de l'information contribue au pluralisme, au développement économique et social, à la démocratie et à la paix, et par conséquent les nouveaux médias devraient bénéficier des mêmes garanties de liberté d'expression que les médias traditionnels. (UNESCO Déclaration de Sophia,</u></p>
--	--

	<p><u>1997)</u></p> <p>Global Unions: Les textes définitifs devraient contenir des références à la reconnaissance du rôle traditionnel de la radio et de la télévision dans la création d'une série de valeurs de service public dans le contenu et la fourniture d'informations au bénéfice de tous (paragraphe 51 Projet de Déclaration). Ce rôle devrait être étendu à tous les services d'information.</p> <p>Des limites devraient être imposées à la concentration des médias, dans tous les secteurs, y compris ceux impliquant des technologies de l'information et de la communication. Elle devrait être soumise à un examen minutieux et à des lois anti-monopole spéciales, qui tiendraient particulièrement compte de la valeur sociale, culturelle et démocratique des services des médias dans la Société de l'information et du fait que chaque nation a le droit d'avoir ses propres possibilités de services culturels. Nous n'acceptons pas, comme le suggère le Projet de Déclaration (paragraphe 51), l'imposition de lois anti-monopole générales aux monopoles et à la concentration excessive des médias. Les syndicats mondiaux insistent sur le fait que les informations mises à la disposition des consommateurs publics sont exceptionnelles et qu'elles ne peuvent pas être assimilées à d'autres produits ou marchandises économiques ; et qu'elles ne devraient pas être soumises à des lois anti-monopole "générales". Au contraire, il devrait y avoir des lois spéciales sur la concentration des médias qui prennent en compte la nature spécifique des services des médias.</p> <p>IFJ: Des limites devraient être imposées à la concentration des médias, dans tous les secteurs, y compris ceux impliquant des technologies de l'information et de la communication. Elle devrait être soumise à un examen minutieux et à des lois anti-monopole spéciales, qui tiendraient particulièrement compte de la valeur sociale, culturelle et démocratique des services des médias dans la Société de l'information. Nous n'acceptons pas, comme le suggère le Projet de Déclaration (paragraphe 51), l'imposition de lois anti-monopole générales aux monopoles et à la concentration excessive des médias. IFJ insiste sur le fait que les informations mises à la disposition des consommateurs publics sont exceptionnelles et qu'elles ne peuvent pas être assimilées à d'autres produits ou marchandises économiques ; et qu'elles ne devraient pas être soumises à des lois anti-monopole "générales". Au contraire, il devrait y avoir des lois spéciales sur la concentration des médias qui prennent en compte la nature spécifique des services des médias.</p> <p>Le paragraphe 51 du Projet de Déclaration devrait contenir une référence à la "<u>reconnaissance du rôle traditionnel de la radio et de la télévision, y compris la radiodiffusion publique, dans la création d'une série de valeurs de service public dans le contenu et la fourniture d'informations au bénéfice de tous</u>".</p> <p>IPA: Les Sections 2 du Projet de Déclaration de Principes et du Plan d'Action insistent sur le rôle crucial joué par les médias, nouveaux et traditionnels, dans la Société de l'information. Nous pensons qu'il faut tenir compte du rôle des créateurs, éditeurs et producteurs de contenu dans la promotion de la connaissance, de la créativité et de la science.</p> <p>ISOC: La capacité de parler – L'Internet est un puissant instrument d'expression personnelle et est en train de devenir un nouveau mass média. Les gouvernements devraient s'assurer que l'Internet continuera à permettre les moyens de communication privés et, le cas échéant, anonymes ainsi que la coopération.</p> <p>Forum des Iles du Pacifique</p>
--	--

		<p><i>Ajouter:</i> “ . . . et le développement des communautés dans la société de l’information”. Les femmes et les communautés devraient s’engager plus dans le travail des médias et du contenu.</p> <p>UNESCO: L’UNESCO apprécie l’inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive :La diversité culturelle et linguistique comme élément essentiel pour assurer l’existence d’une société de l’information ouverte à tous</p> <p>World Association of Communauté Radio Broadcasters: <i>Ajouter à la fin:</i> <u>Une communauté, des mass médias indépendants et pluralistes sont des moyens importants pour accéder aux informations publiques, encourager l’engagement public et promouvoir le développement de la société et la cohésion sociale.</u></p>
9)	9) Dimensions éthiques de la Société de l’information	<p>Société civile en Afrique: La Société de l’information doit être développée dans un cadre des droits de l’homme. Elle doit promouvoir la confiance (c’est-à-dire offrir la sécurité et la confidentialité) , c’est à dire la gestion transparente et responsable et la structure réglementaire.</p> <p>La Société de l’information et l’utilisation des ICT doit promouvoir l’unité africaine et la paix.</p> <p>Le Plan d’Action de la Société de l’information devraient avoir des objectifs tangibles et ne pas se contenter de déclarations politiques .</p>
52	<p>52. Le cyber-espace doit être soumis aux valeurs éthiques universelles comme la vérité, la justice, la solidarité, la tolérance, la dignité humaine, la responsabilité partagée. Tous les acteurs de la Société de l’information doivent chercher à promouvoir le bien commun et à empêcher les utilisations abusives des ICT.</p>	<p>DT/1: [52] Une société complète et durable ne peut se développer que si la connaissance est nettement considérée comme un bien commun et que lorsque le principe de l’accès <i>gratuit</i> aux flots d’informations devient une réalité.</p> <p>Cris Colombia : Le cyber-espace doit être régi par des valeurs éthiques universellement reconnues comme la vérité, <u>l’équité</u>, la justice, la solidarité, la tolérance, la dignité humaine, la responsabilité partagée et la reddition des comptes. Tous les acteurs de la société de l’information doivent promouvoir le bien commun et éviter tout usage abusif des ICT.</p> <p>Ecurie Maloba : <u>La dimension éthique des TIC</u></p> <p>Les NTIC ne doivent pas participer à l’émergence d’une société où il n’y a plus de respect de la vie. Des mesures doivent être prises pour réglementer et censurer la production des contenus.</p> <p>SchoolNetAfrica: <i>Ajouter:</i></p> <p>“...dignité humaine, responsabilité partagée, <u>transparence</u> et responsabilité.”</p> <p>Centre Sud : Les technologies de l’information, du calcul et des communications, par l’application de la science et de ses méthodologies, l’ingénierie et les compétences des entreprises, ont convergé grâce à la numérisation pour fournir à la vitesse de la lumière, des opportunités et des dangers grands et petits. Le changement a perturbé les pratiques conventionnelles qui sous-tendent la sécurité humaine et les relations stables entre états. En effet, la “sécurité collective” telle qu’elle est définie par le pouvoir discrétionnaire sapent les droits habituels durement gagnés des citoyens. C’est pourquoi, les pays en voie de développement ont insisté sur l’attention particulière à apporter à la conception des nouvelles technologies émergentes qui peuvent être utilisées en bien ou en mal .</p> <p>UNESCO: Remplacer "Cyber-espace" par "<u>La Société de l’information</u>"</p> <p><i>Ajouter à la fin du paragraphe:</i> "<u>Les standards, directives ou normes à adopter devraient être établis en coopération étroite avec les communautés professionnelles concernées</u>".</p>

52A		<p>DT/1: [52 A] Compte tenu de l'hétérogénéité des intérêts des différentes parties impliquées dans le développement de la Société de l'information et compte tenu de la diversité des cultures et des valeurs sous-jacentes, il est pratiquement impossible d'éviter la survenance permanente de conflits et même de désaccords. Les sociétés de l'Information devront vivre avec. Ces conflits ne devraient pas être réglés sur la base de la puissance politique ou de la domination économique mais les solutions de ces conflits devraient s'appuyer sur un discours basé sur l'éthique. Tout discours éthique doit respecter les intérêts et cultures hétérogènes et construire un partenariat fiable entre les gouvernements, le secteur privé, et la société civile.</p>
52B		<p>DT/1: [52 B] L'utilisation des informations sanitaires et médicales, qui peuvent préserver la vie ou la faire disparaître, nécessite l'application des standards éthiques les plus élevés.</p>
52C		<p>DT/1: [52 C] Les dimensions éthiques de ICTs incluent la nécessité de garantir le respect de la vie privée et de la dignité humaine, particulièrement dans le contexte de l' "invasion croissance des technologies de l'information, des systèmes de surveillance et "de la sensibilisation à l'information".</p>
10)	<p>10) Coopération internationale et régionale</p>	<p>Société civile en Afrique La mondialisation ne travaille pas en faveur des pays moins développés qui restent dépendants des nations industrialisées pour les compétences, les ressources et les marchandises. Cette tendance ne peut être inversée que par un effort de développement de solutions basées sur les Africains et propres aux Africains et par une volonté des nations développées d'abandonner le bénéfice actuellement réalisé dans les relations de toutes sortes avec l'Afrique On DOIT assurer la totale participation des pays développés et des pays en voie de développement à la construction d'une société mondiale de l'information:</p>
53	<p>53. La Société de l'information est intrinsèquement mondiale par nature. Il faut donc un dialogue politique basé sur les tendances mondiales de la Société de l'information au niveau mondial, régional et sub-régional afin de faciliter :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La fourniture d'une assistance technique destinée à constituer des capacités nationales et régionales pour le maintien et le renforcement de la Coopération régionale et Internationale; - Transfert de technologie ; - Partage des expériences ; - Partage des connaissances ; et - Développement de réglementations et de standards compatibles qui respectent les caractéristiques et les problèmes nationaux 	<p>APC: En ce qui concerne la coopération internationale et régionale, elle devrait inclure une référence à la nécessité de la coopération de tous les responsables et de l'assurance de la participation des pays en voie de développement, particulièrement les LDC à tous les niveaux (y compris la détermination de l'agenda) du processus de prise de décisions.</p> <p>APEC : L'APEC est favorable au partage des expériences et encourage l'incorporation de cette idée dans le Paragraphe 53</p> <p>APEC : reconnaît le rôle important joué par des organisations régionales comme l'APEC dans l'intégration de l'utilisation des ICT dans le processus de développement et la mise à disposition des ressources nécessaires.</p> <p>Cris Colombia : La société de l'information est éminemment mondiale. <u>La coopération doit se faire dans le cadre du respect des droits et doit viser à éliminer la brèche du développement</u></p> <p>Ecurie Maloba : Coopération internationale La transition entre Genève et Tunis devra résulter en des mesures de création d'institutions de formation ou de renforcement de la capacité des ressources humaines et matérielles de différentes régions. Nous proposerons la création des centres pilotes, si pas un réseau, dans les 5 régions ci-après : Afrique du Nord, de l'ouest, de l'Est, centrale et australe. Les centres pilotes peuvent, être accueillis par les acteurs dynamiques existant dans chaque région, ils devront être dirigés par un comité constitué des membres des associations de</p>

	<p>la région. Les objectifs de cette décentralisation seront de tenter de résoudre les problèmes soulevés par les différents acteurs au niveau régional. Les centres pilotes devront être des points spécialisés dans la formation des formateurs dans les NTIC indisponibles ou difficiles d'acquisition dans la région. Les centres pourront aussi avoir mandat de diriger le processus d'application de la déclaration finale et du plan d'action qui seront adoptés à l'issue de la Phase I du sommet de Genève.</p> <p>IFLA : Ce dialogue politique et la coopération internationale et régionale envisagée devraient s'appuyer sur des réseaux et une infrastructure établis, tels que la bibliothèque internationale et le réseaux de services d'information qui disposent déjà d'une variété de moyens d'acquisition de connaissances internationales et de transfert d'informations entre pays.</p> <p>Global Unions: Le Plan d'Action et la Déclaration doivent souligner l'importance des services publics, y compris la radiodiffusion du service public. Les services publics profitent des ICT pour fournir des services publics efficaces, et dans ce domaine ils dépendent de plus en plus de la technologie de l'information. Ils devraient rester entre les mains d'agences démocratiques responsables et ne pas tomber entre les mains d'un secteur privé non responsable (paragraphe 10 Projet de Déclaration).</p> <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; Ajouter: La Société de l'information est intrinsèquement mondiale par nature. Ainsi, un dialogue politique basé sur les tendances mondiales dans la Société de l'information dot avoir lieu au niveau mondial, régional et sub-régional afin de faciliter ce qui <u>suit</u>. <u>Et la participation de pays en voie de développement, en particulier les LDC devrait être assurée pendant tout le processus de prise de décisions. Pour promouvoir le développement de la Société de l'information dans ces pays, il faudrait augmenter encore le soutien technique et financier.</u></p> <p>Société Civile Coréenne Par nature, la Société de l'information est intrinsèquement mondiale. Ainsi, un dialogue politique basé sur les tendances mondiales dans la Société de l'information doit avoir lieu aux niveau mondial, régional et sous-régional afin de faciliter ce qui <u>suit. Et la participation de pays en voie de développement, en particulier les LDC devrait être assurée pendant tout le processus de prise de décisions. Pour promouvoir le développement de la Société de l'information dans ces pays, il faudrait augmenter encore le soutien technique et financier.</u></p> <p>Forum des Iles du Pacifique L'expérience technique des ICT et les ressources régionales devraient être mises en commun pour l'information des pays des îles du Pacifique qui les utiliseraient</p> <p>UNESCO: L'UNESCO <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Création de connaissance comme objectif clé de la société de l'information</p>
53 A	<p>OCDE. Ajouter: "Des mesures statistiques sont indispensables pour une compréhension informée des implications d'une Société de l'information en cours de développement. Cela met en lumière la nécessité de la surveillance des progrès par des concepts, des définitions et des indicateurs internationalement harmonisés.</p>

	et de cadres et de normes qui guideraient les mesures pour une éventuelle comparaison ».
--	--

[1] Réserves qui ont été faites sur ce paragraphe :

Déclaration des Etats-Unis : “Les Etats-Unis d’Amérique émettent des réserves sur ce paragraphe et soumettent leur objection sur le langage, qui est inapproprié et incompatibles avec le but de la Conférence.”

Déclaration du Canada : “Le Canada apprécie les efforts du Gouvernement Hôte et des autres Gouvernements pour parvenir à un texte bénéficiant d’un consensus pour ce paragraphe. Malheureusement, malgré ces efforts, le Canada ne peut pas s’associer au texte définitif de ce paragraphe.”
